

n° 5

Conseil Municipal

Réunion du 17 Octobre 1981

Compte rendu

(Adopté à la séance du 23 Décembre 1981)

La séance est ouverte à 17 h 45, sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - Mesdames, Messieurs, la séance du Conseil Municipal de Lille est ouverte.

Je salue les collègues du Conseil et les Lilloises et Lillois qui nous font l'honneur et le plaisir de passer cette fin d'après-midi avec nous ainsi que tous ceux qui, bien que n'habitant pas Lille, assistent à nos travaux.

Je vais donner la parole à M. BESNIER pour l'appel.

Présents : MM. BESNIER, BOCQUET, BODARD, BOUTILLEUX, BRIFFAUT, Mme BUFFIN, M. BURIE, Mme CACHEUX-HABIGAND, MM. CAILLIAU, CAMELOT, Mlle CARBONNEAUX, MM. CATESSON, CHOQUEL, COLIN, CORNETTE, COUCKE, DASSONVILLE, Mme DEBAENE-VANTORRE, M. DEBEYRE, Mme DEFRENCE, MM. DEGREVE, DELCOURT, DEROSIER, DURIER, Mme ESCANDE, MM. FRISON, GRARD, MARCAIS, MATRAU, MAUROY, MERRHEIM, MOLLET, Mme MOREL, MM. OLIVIER, ROMBAUT, SYLARD, THIBAUT, THIEFFRY, VAILLANT, VIRON, WASSON, WINDELS.

Excusés ayant donné pouvoir : MM. BERTRAND, BOCHNER, Mlle BOUCHEZ, MM. ETCHEBARNE, IBLED, WAVRANT.

Assistaient également à la séance : Mmes BRUNEL et NEFFAH.

Monsieur LE MAIRE - Mesdames, Messieurs, Monsieur le Maire délégué, mes chers collègues, j'ai reçu les excuses de Mme BOUCHEZ qui est au Sénégal dans le cadre de notre coopération avec Saint-Louis du Sénégal, de M. WAVRANT qui est au repos pour 15 jours suite à un accident du travail sans gravité, nous souhaitons qu'il puisse se remettre le plus rapidement possible ; de M^e BOCHNER qui assiste avec M. ETCHEBARNE et M. IBLED également excusés, à une rencontre sur les villes jumelées françaises et soviétiques.

Sont aussi excusés M. MARQUIS, en réunion à Dunkerque, et M. l'abbé AERTS Conseiller du quartier de Wazemmes, hospitalisé, nous lui transmettons tous nos vœux de prompt rétablissement.

Bien entendu, depuis la dernière réunion du Conseil Municipal, comme toujours, la vie a eu ses joies et ses peines. Nous avons ainsi appris le décès de M. Alfred ARBONNIER, Conseiller du quartier des Bois-Blancs, Directeur du L.E.P. de l'avenue de Dunkerque, de Mme Emile WATTEL (M. WATTEL est administrateur du B.A.S.), et de M. le Colonel KOTWICA, Commandant du corps de sapeurs-pompiers de la Communauté Urbaine de Lille.

Nous nous sommes associés à ces deuils et à ces peines, nous avons déjà transmis des messages de sympathie, que nous renouvelons aujourd'hui.

En ce qui concerne les décos, j'ai eu l'occasion de vous le dire, cela a été une grande joie pour nous, de voir le Maire d'Hellemmes, Ville associée, Arthur CORNETTE, promu Officier de la Légion d'Honneur. C'est demain que M. Augustin LAURENT, Maire Honoraire de la Ville de LILLE, lui remettra cette décoration. Nous nous associerons bien sûr à cette manifestation.

J'ai le plaisir de rappeler que M. Noël JOSEPHE a été élu Président du Conseil Régional ; nous lui adressons nos plus vives félicitations ; et M. Pierre WINDELS, adjoint au Maire de Lille, a été élu Conseiller Régional ; nous lui transmettons nos plus vives félicitations.

Je crois que dans la salle, à côté des Lilloises et Lillois, il y a des amis belges anciens prisonniers de guerre de la section de Jemeppe Tilleur. Je leur souhaite la bienvenue à Lille et les salue. Ils sont ici avec Christian BURIE que je remercie de les recevoir en notre nom pour leur transmettre les amitiés de la Ville et leur souhaiter un agréable séjour à Lille. Nous sommes toujours très heureux de recevoir nos amis belges et tout particulièrement ceux de Liège ou de ses environs. Liège est une Ville jumelée avec laquelle nous entretenons, ainsi qu'avec son bourgmestre, des relations très cordiales et amicales.

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je dois traiter d'une grande question, celle des contrats de solidarité, avant d'aborder l'ordre du jour.

Pourquoi ces contrats de solidarité ? Je crois que poser le problème c'est y répondre. Sur ce point vous pouvez tous être Ministre du Gouvernement, ou Premier Ministre, c'est un problème qui est très facile à annoncer.

La France rencontre, comme bien d'autres pays, une grave crise de chômage. Il est absolument essentiel d'avoir une politique de l'emploi efficace et de mener une lutte, une lutte très vive contre le chômage.

Je crois que tout le monde est d'accord pour dire que le chômage est vraiment la « gangrène de la société » et qu'avoir 2.000.000 de chômeurs c'est, bien entendu, prendre le risque, si ce n'est déjà fait ici ou là, de trouver le maillage social avec toutes les conséquences que cela entraîne pour toutes les catégories de la population, particulièrement, pour les jeunes dont certains sont chômeurs avant même d'avoir travaillé.

La détermination du Gouvernement est totale pour résoudre ce problème en quelques années : obtenir plus de satisfactions à la fin de l'année, inverser la ten-

dance avant 1982, très fortement, 1983, 1984, terrasser le chômage, même relever le défi, car c'est un choix de société d'arriver à établir un équilibre, sinon un équilibre en tous les cas pouvoir concilier les irrégularités d'une économie de marché et les contraintes de cette économie de marché qui tantôt s'accélère, tantôt freine (maintenant elle freine plus qu'elle n'accélère) avec la volonté politique de donner à chacun un emploi.

Cela nécessitera, bien entendu, de trouver des régulateurs autres que ceux que l'on connaît actuellement, qui n'en sont pas puisque lorsqu'il y a la crise, lorsqu'il y a une économie de marché qui freine on jette sur la rue des centaines de milliers de chômeurs ; la régulation se fait de cette façon avec deux millions de nos concitoyens, ou presque, qui sont au chômage.

Si on n'y prend pas garde, si on n'est pas décidé à lutter contre le chômage, la situation s'aggraverà. L'équation est relativement simple. Il y a près de 2.000.000 de chômeurs et chaque année, c'est vrai pour 1981, pour 1982, pour 1983, ce sera moins vrai pour 1984, cela changera à partir de 1985, actuellement il y a 750.000 jeunes qui arrivent sur le marché du travail, et il y a 500.000 travailleurs actifs qui partent en retraite.

Par conséquent, il y a chaque année un solde excédentaire de 250.000 travailleurs ; si bien qu'il faut d'abord résorber ce solde excédentaire. Quand on aura réussi à résorber ce solde on n'aura encore rien fait pour diminuer le nombre de chômeurs, les 2.000.000 seront toujours là.

Vous voyez l'ampleur du problème et la nécessité d'une politique exceptionnelle sur ce plan.

Comment résoudre le problème ?

Bien entendu par la relance. Un cours d'économie politique serait inutile si vous faites une politique d'austérité, vous ne résorbez pas l'excédent de 250.000, cela s'aggrave, très rapidement on arrivera à 3.000.000 de chômeurs avec toutes ces conséquences.

Il faut d'abord relancer l'économie, c'est la politique du gouvernement qui se fixe comme objectif un taux de croissance de 3% en 1982.

Il y a actuellement une reprise, elle est certes encore faible, elle s'accentuera. Elle sera, j'en suis persuadé, de 3%. Une croissance de 3% (on ne peut pas espérer mieux compte tenu de la crise) c'est 150.000 emplois créés, en tous les cas cela ne peut pas être supérieur à 200.000.

Cela veut dire que par la relance, au cours de l'année 1982, nous n'arriverons pas à équilibrer le solde excédentaire dont je parlais tout à l'heure : 750.000 jeunes qui arrivent et 500.000 travailleurs qui partent en retraite.

Il faut prendre des mesures exceptionnelles en ce qui concerne le partage du travail, c'est-à-dire agir sur la réduction du temps de travail à partir de l'idée simple que lorsqu'il y a tant de demandeurs d'emploi il faut que ceux qui ont la chance de travailler travaillent moins pour donner du travail à tout le monde.

Puis prendre des mesures exceptionnelles qui ne seront plus valables dans 5 ans, qui ne seront plus valables dans 10 ans, mais qui doivent être valables pour

1981, 1982, 1983, 1984 au maximum en facilitant le départ en préretraite de façon à décongestionner ce qu'on constate maintenant, c'est-à-dire cette masse de demandeurs d'emplois qui se heurtent à une impossibilité de trouver un poste de travail.

Voilà la question. Vous voyez qu'elle est relativement simple, mais il faut une très grande détermination et des mesures exceptionnelles pour résoudre une situation exceptionnelle qui doit être corrigée au plus vite. Etant corrigée au plus vite elle se rétablira normalement d'abord par la relance, ensuite par le fait que la démographie française est ainsi que si actuellement il y a 750.000 jeunes qui arrivent sur le marché du travail, cela va chuter à partir de 1984, et à partir de 1985 vous aurez 320.000 jeunes.

Une action doit donc être entreprise sur le plan national, elle le sera, je ne vais pas traiter ici de cet aspect, je voudrais simplement le traduire sur le plan lillois pour que la Ville de Lille soit exemplaire et soit sans doute la première Ville de France à prendre des mesures sur le terrain.

Je propose au Conseil Municipal toute une série de mesures qui feront l'objet d'un contrat de solidarité qui sera signé d'ici un mois par M. FRISON et le Préfet.

Quelle est la situation à Lille ?

La situation à Lille est la suivante. Quand je dis « Lille », vous savez que l'A.N.P.E. a un secteur qui ne coïncide pas toujours avec les limites d'une ville. Le secteur géographique concerné de l'A.N.P.E. de Lille comprend Lille, Hellemmes, Fâches-Thumesnil, Fretin, Lesquin, Mons-en-Barœul, Ronchin, Templemars, Vendeville, Wattignies, Villeneuve d'Ascq et Lezennes.

Je vous donne les chiffres actuels qui concernent l'ensemble des communes que je viens de citer. Il y a 11.793 demandeurs d'emploi pour ces villes, et naturellement Lille et Hellemmes constituent le gros noyau.

Quand on regarde le détail, on s'aperçoit que sur les 11.793 demandeurs d'emploi : 6.415 sont des hommes, 5.378 sont des femmes.

La caractéristique pour notre région, cela peut-être différent ailleurs, c'est que 60 % du total accepteraient un emploi sans qualification.

Voici la répartition par tranche d'âge :

- moins de 18 ans : 827 (423 hommes, 404 femmes)
- plus de 60 ans (je parle du seuil de 60 ans pour la retraite, qui sera voté prochainement) 338 demandeurs d'emploi (203 hommes et 132 femmes).

Je ne vais pas détailler le reste mais simplement vous dire, à titre d'information, que le plus grand nombre de demandeurs d'emploi se trouve entre 25 et 39 ans : 3.606 (2.154 hommes et 1.450 femmes). Il n'y a rien d'exceptionnel à ce que ce soit la tranche d'âge la plus importante puisqu'elle correspond exactement à cette tranche où sont ceux justement qui sont nés dans les années qui ont suivi la libération. Pendant 17 ans il y a eu en France un nombre de bébés qui a été double de celui qu'on avait habituellement ; si bien que dans cette tranche d'âge vous avez pratiquement

quement le double de ce qu'on avait habituellement. Il y a eu une accélération démographique, et une accélération pour le chômage.

Vous voyez que si nous arrivions à faire en sorte qu'il n'y ait plus de chômeurs parmi ceux de moins de 18 ans et parmi ceux qui ont plus de 60 ans, on toucherait 10% des chômeurs, ce serait déjà significatif, 10% en moins.

Or, c'est pratiquement décidé par les mesures qui sont à venir puisque le seuil de la retraite va être descendu à 60 ans et que nous allons connaître, dans les prochaines années, la généralisation de la formation professionnelle de 16 à 18 ans. Par conséquent on ne sera plus concerné par le chômage en-dessous de 18 ans, de 16 à 18 ans on sera en formation professionnelle, ou aux lycées, collèges etc...

Voilà les mesures préconisées pour cela :

La première, la mise en place d'un Comité local de l'emploi à Lille.

Afin de suivre de très près l'évolution des demandes d'emploi, d'inciter à la signature de contrats de solidarité et de tout faire pour contribuer à résoudre le chômage, j'adresserai aux maires des communes concernées par le secteur de l'A.N.P.E. de Lille-Hellemmes, ainsi qu'aux organisations représentatives, syndicats, représentants patronaux, industriels, artisans et commerçants, une invitation à participer au Comité local de l'emploi du secteur ; celui-ci tiendra sa première réunion officielle courant novembre.

Le propre d'un contrat de solidarité, qu'il s'agisse d'une entreprise, ou d'une collectivité locale, est de permettre à titre exceptionnel, pour la durée du contrat, la combinaison d'un certain nombre de mesures dont l'effet doit se faire sentir sur les personnels concernés, sur les services rendus ou l'activité déployée, et enfin, par l'intermédiaire des embauches, facilités sur le chômage.

En ce qui concerne la Ville de Lille c'est dans cette perspective que j'ai souhaité que soient préparés les éléments d'un contrat de solidarité qui liera, pour les années 1982, 1983, la Ville de Lille et l'Etat.

Ces éléments concernent les entreprises qui ont affaire avec la Ville de Lille, celles qui font nos travaux, celles qui participent à des actions ou à des activités de la Ville de Lille ; le service public rendu par la Ville ; et, bien entendu, les personnels de la Ville. Il est parfaitement clair que les décisions qui seront prises au niveau de la ville, strictement la Ville, je veux dire du personnel municipal, auront des incidences sur d'autres services.

Vis-à-vis des entreprises, c'est une lettre à toutes les entreprises qui travaillent avec la Ville de Lille pour leur dire : vous devez participer au mouvement général de solidarité, contracter un contrat de solidarité, parce que dans la Ville, on souffre du chômage et tous ceux qui travaillent avec la Ville de Lille doivent montrer l'exemple.

Nous voudrions donner un avantage à ceux-là (la Ville de Lille s'efforce à payer toutes les factures à 45 jours fin de mois) toutes les entreprises qui travaillent avec la Ville de Lille et qui auront signé un contrat de solidarité seront payées à 30 jours fin de mois. Première mesure, c'est un geste significatif, mais finalement c'est l'action des organisations syndicales et des chefs d'entreprises qui permettra à ces entreprises de signer des contrats de solidarité avec l'Etat.

La deuxième mesure, de beaucoup la plus importante, consiste à dire qu'il faut avancer résolument dans la voie de la réduction du temps de travail pour le personnel. Soyez persuadés que c'est la mesure la plus décisive. Lorsque dans un pays il y a 2.000.000 de chômeurs, la mesure la plus simple c'est que le plus rapidement possible il y ait une réduction du temps de travail afin d'ouvrir des postes supplémentaires aux demandeurs d'emploi.

Vous savez que la Ville a déjà engagé une action importante puisqu'elle a diminué le temps de travail de son personnel municipal à 37 heures 1/2. Je propose au Conseil Municipal que des négociations soient engagées avec les organisations syndicales pour que le plus rapidement possible, le plus raisonnablement possible, la Ville de Lille connaisse l'application des 35 heures par semaine.

Je dis aux Lilloises et aux Lillois qui sont là que si nous prenons cette mesure c'est pour qu'elle soit symbolique, significative afin de montrer à tous, qu'ils soient du public ou du privé, l'exemple qu'il faut suivre, la voie dans laquelle il faut résolument s'engager.

Je dis aux Lilloises et aux Lillois qu'il n'est pas du tout question de prendre du personnel supplémentaire là où il n'y aurait pas de travail. Le fait de réduire le temps de travail à 35 heures va s'accompagner, pour créer des emplois, de mesures qui sont indispensables. Il y a une sorte de dégradation, depuis des années, du service public. Il n'est pas normal que d'année en année les équipements publics soient fermés le samedi et le dimanche matin. J'estime qu'un service public responsable doit être ouvert au public du lundi 8 heures au samedi 18 heures. Le service public doit être en état de recevoir justement le jour où d'autres sont en repos, ceux qui auront, ces jours-là, le temps de venir en Mairie.

du lundi 8 heures au samedi 18 heures et chaque jour de 8 heures à 18 heures. Pour accueillir dans les meilleures conditions le public, il faudra davantage de personnel, c'est, par conséquent, une amélioration du service public.

Ces dispositions devraient concerner les services de l'Hôtel de Ville recevant du public mais aussi les Mairies de quartier, et, selon des modalités à examiner, l'ouverture la plus large possible des bibliothèques, des musées, des crèches...

Par ailleurs, ces créations d'emploi permettant de développer le service public rendu par la Ville devraient assurer aussi une amélioration significative de l'action municipale en matière de propreté, d'entretien des espaces verts et de sécurité en particulier dans les quartiers.

Troisième mesure : la généralisation du travail à temps partiel pour toutes les personnes qui le souhaitent. Cette généralisation du travail à temps partiel consiste à appliquer pour tout agent qui le désire les modalités de la loi instituant le temps partiel avec réduction proportionnelle du salaire.

Afin de ne pas laisser le simple choix entre le travail à mi-temps et le travail à temps plein, les agents municipaux lillois pourront choisir, au-delà du mi-temps, toute durée du travail à temps partiel, à condition qu'il s'agisse de modules de 1/2 journée. On ne peut naturellement pas descendre en-dessous de la demi-journée. Ainsi une personne qui voudrait travailler 2 jours 1/2, une deuxième trois jours et une troisième 3 jours 1/2 le pourraient à la Ville de Lille.

Il est parfaitement clair que pour des raisons d'organisation, ces modalités seront appliquées (ou seraient appliquées puisqu'on discutera avec les organisations syndicales pour ensuite conclure le contrat) à partir du 1^{er} janvier 1982, et naturellement l'option serait annuelle. Il n'est pas question de dire : je fais du temps partiel pendant une semaine, trois semaines, et ensuite je travaille à temps complet ; c'est un choix à faire.

Il est bien entendu que toutes ces dispositions seront compensées par l'embauche de jeunes demandeurs d'emploi.

Quatrième mesure : les retraites. Je dois dire que dans le domaine des retraites le problème est beaucoup plus difficile à résoudre pour le personnel communal, ou pour des agents de l'Etat, qu'il ne l'est pour les travailleurs du privé.

Pour les travailleurs du privé nous sommes en présence d'une réglementation qui peut être tout de suite appliquée, à savoir le départ en préretraite. Vous savez que le Gouvernement précédent, lorsqu'il y avait une entreprise en très graves difficultés, ou qui cessait ses activités, a généralisé une réglementation qui s'appelle la préretraite, selon laquelle celui qui part dispose de 70% de son salaire.

Il y a donc un antécédent, des modalités, on peut les reprendre facilement, je parle dans secteur privé.

Sur le plan de l'Etat, vous connaissez toutes les lois, tous les statuts, toutes les réglementations, il y aura beaucoup de textes à revoir pour appliquer ces mesures, et nous le ferons.

Dans le domaine des agents communaux, 600.000 agents sont concernés, il y a aussi une caisse de retraite, il y a aussi des textes. Il n'appartient pas à un Conseil Municipal de décider seul, il ne pourra le décider que conjointement avec l'accord de l'Etat.

Voici les mesures que nous préconisons :

La première mesure c'est que tous ceux qui n'ont pas encore 60 ans (la loi sera votée en novembre) mais qui ont payé pendant 37 ans 1/2, c'est-à-dire qui ont payé toutes leurs annuités, puissent partir en retraite en bénéficiant des avantages complets de la retraite. Ils se sont acquittés financièrement ils n'ont pas l'âge pour partir en retraite, à situation exceptionnelle mesure exceptionnelle, ils pourront partir en 1981, 1982, 1983.

Deuxième mesure : formule de préretraite : nous souhaiterions que des agents communaux qui ont 59 ans, ou même 58 ans, et pour certains cas 57 ans, dans des cas difficiles 56, voire 55 ans (là c'est le butoir) puissent partir en préretraite dans des conditions qui seraient analogues à celles qui sont faites au secteur privé.

Le Conseil Municipal de Lille ne peut pas le décider seul, il faut avoir l'autorisation d'ouvrir la discussion à la fois avec l'Etat, avec la Caisse Nationale de retraite des agents des collectivités locales, pour une application et une généralisation de cette mesure.

Il est bien entendu que sur le plan de l'Etat des réunions interministérielles permettront, le plus rapidement possible, les circulaires d'application allant dans ce

sens. Je ne suis pas en train de proposer au Conseil Municipal des mesures ici qui ne seraient pas en concordance avec celles que l'on prépare sur le plan national.

Voilà pour les retraites.

Une question ici, les mesures sont faciles à prendre mais il y a une difficulté qui est toujours la même, les Caisses de retraite se disent : devant l'afflux de tous ces retraités qui vont partir en retraite plus tôt, nous allons avoir, bien entendu, des difficultés de financement. C'est là toute la question.

L'équilibre des solutions que nous préconisons s'appuie sur une constatation toute simple : c'est qu'il vaut cent fois mieux mettre de l'argent pour les caisses de retraite, ou pour les caisses de formation professionnelle, plutôt que de l'apporter aux caisses de chômage. Le chômage n'est pas gratuit, hélas ! D'une façon directe, ou indirecte, cela représente une facture de 100 milliards car vous devez compter ce que coûtent les allocations, et, en plus, le manque à gagner. Celui qui est chômeur n'apporte pas la contribution, si bien que toutes les caisses publiques sont en déficit parce qu'il y a ces 2 millions de chômeurs.

Il nous faut lancer le mouvement avec suffisamment de force et d'intelligence pour que finalement il y ait diminution des demandeurs d'emploi et un rééquilibrage.

Voilà pourquoi nous avons préconisé que les villes, les entreprises pourraient même prendre, au cours de l'année 1982, des chômeurs, percevoir les allocations chômage pour, au bout de 6 mois, 9 mois, un an exceptionnellement de délai, pouvoir intégrer ces chômeurs et en faire des travailleurs actifs.

Voilà les dispositions préconisées. Je voudrais en ajouter encore trois autres.

La première : les contrats emploi-formation pour les jeunes de 16 à 18 ans.

Vous savez que le plan contrat-formation est un plan qui est orienté vers les entreprises. Nous avons souhaité qu'il le soit aussi vers les Administrations et vers les Mairies.

Je crois que nous devons donner l'exemple et prendre des jeunes en contrat emploi-formation, et le faire avec la volonté et un état d'esprit particulier. Là encore en liaison avec les mesures prises au niveau de l'Etat, passer du pacte pour l'emploi (qui concernait 500 à 600.000 jeunes, c'est beaucoup de mettre en formation 600.000 jeunes qui arrivent sur le marché du travail) à une étape qui sera la généralisation de la formation professionnelle pour les 16 à 18 ans.

Je pense que la Ville de Lille peut être à l'avant-garde sur ce plan.

Bien entendu créer des emplois d'initiative locale. Vous savez que le programme d'aide à la création d'emplois d'initiative locale permettra, au niveau national, la création de 5.000 emplois nouveaux en 1981 et 10.000 en 1982.

Ce programme est ouvert aux collectivités locales ; celles-ci peuvent donc, si elles envisagent de développer des activités et services nouveaux actuellement non financés mais devant par la suite devenir durables et assurés d'un financement stable pour les usagers, ou la collectivité, bénéficier d'une aide financière au démarrage. Cette aide prend la forme d'une prime de 36.000 F par emploi créé.

Un premier examen au niveau de quelques associations qui gèrent de grands équipements municipaux, avec des contrats pluri-annuels, ou qui conduisent une action de service public, en accord ou à la demande directement de la ville, montre qu'environ 20 emplois d'initiative locale pourraient être créés à Lille le mois prochain.

J'envisage d'ailleurs de demander à la commission interministérielle qui suit la création des emplois d'initiative locale, d'examiner la possibilité d'étendre, pour les collectivités locales, dans le cadre des contrats de solidarité, des activités susceptibles d'être couvertes par ces emplois de façon à ce qu'on puisse en créer davantage dès 1982. Actuellement il s'agit de 20 emplois pour novembre-décembre.

Voilà, mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, les propositions que je voulais faire en ce qui concerne la Ville de Lille.

Je peux les reprendre :

Première mesure, il s'agit d'une mesure incitative vis-à-vis des entreprises de la Ville en leur disant : vous aussi faites un effort, faites comme la Mairie ; essayer d'être attentifs, de rendre un service client aux entreprises qui auront accepté de passer un contrat de solidarité.

La seconde mesure beaucoup plus importante : la réduction à 35 heures du temps de travail. Par conséquent, la création d'emplois supplémentaires liée à l'ouverture des équipements publics, à l'élargissement des heures d'ouverture des équipements publics à Lille, par conséquent de la Mairie.

Troisième mesure : la généralisation du travail à mi-temps pour tout employé municipal qui le souhaite.

La quatrième mesure porte sur les retraites. A tous ceux qui ont versé pendant 37 ans 1/2 leurs annuités, possibilités de partir en retraite ; négocier avec l'Etat et la Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales des systèmes de préretraite comparables à ce qui se passe dans le privé.

Contrats emploi-formation pour les jeunes de 16 à 18 ans, je demanderai au Secrétaire général de la Ville de Lille de prévoir un plan général de formation. Chacun comprend, puisque je dis que la formation sera maintenant de 16 à 18 ans, que personne ne pourra plus être embauché à la Ville de Lille s'il n'accepte de faire un stage de 16 à 18 ans, mais naturellement ceux qui feront ce stage seront certains d'être embauchés définitivement.

On sera, par conséquent, en formation pendant deux ans. Le Centre de formation du personnel communal qui a été créé, qui est tout à fait capable d'assurer une formation d'excellent niveau, permettra à tous les agents (j'insiste à tous les agents) de suivre une formation selon, bien entendu, des conditions, des modalités de rémunération qui seront fixées en liaison avec l'Etat, cela va de soi. Service militaire ensuite pour les hommes, et entrée effective dans l'appareil productif, c'est-à-dire travailleurs à temps complet de la Ville de Lille.

Voilà donc, Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, les décisions que je vous propose. Si des collègues, souhaitent intervenir sur cette importante question qui, bien entendu, s'inscrit dans l'actualité, qui veut faire de notre ville la première qui signera un contrat de solidarité, je leur donne la parole.

M. BOCQUET - M. le Maire, chers collègues, les élus communistes apprécient positivement ces mesures que vous venez d'annoncer et nous nous engageons, évidemment, à les mettre en œuvre.

La réussite du changement passe, vous l'avez souvent rappelé, par le succès de la lutte engagée pour vaincre le chômage. C'est pourquoi nous sommes déterminés à faire tout ce qu'il faut pour aboutir à des résultats concrets comme ceux qui sont décidés aujourd'hui et qui améliorent sensiblement et réellement la situation.

Pour nous, la lutte contre le chômage est la priorité des priorités.

La situation actuelle de l'emploi est un legs de la politique désastreuse et casse et de redéploiement menée pendant de nombreuses années par le grand patronat et le pouvoir de M. Giscard d'Estaing.

A Lille, vous l'avez rappelé, cela s'est traduit par plus de 11.000 chômeurs, les fermetures de nombreuses usines, les licenciements économiques, notamment dans le textile et la métallurgie.

Le grand patronat et les battus du 10 mai s'obstinent néanmoins à ne pas reconnaître le choix des Français et opposent à la politique nouvelle du Gouvernement une résistance farouche.

L'obstruction féroce que manifestent les députés de l'ex-majorité dans le débat en cours sur la loi des nationalisations à l'Assemblée Nationale suffirait à nous convaincre que les représentants du grand capital sont bien décidés à tout faire pour mettre les bâtons dans la roue du changement.

Nous pensons que pour faire avancer résolument cette roue du changement le Gouvernement a tout à gagner à s'appuyer sur le moteur indispensable que représentent les luttes des travailleurs.

Les licenciements pour cause économique continuent ainsi que les fermetures d'entreprises dans notre région.

Je veux souligner que le grand patronat textile ne faillit pas à sa traditionnelle renommée de patronat rétrograde. Il se place à la pointe du combat pour bloquer le changement. C'est ainsi qu'il n'hésite pas, ces temps derniers, à précipiter les dépôts de bilan, les fermetures d'entreprises, les licenciements, pas moins de 1.500 dans l'agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing depuis quelques semaines.

Je n'hésiterai pas à dire qu'avec à sa tête M. HANNART, le patronat textile se conduit en véritable saboteur du changement.

Il nous faut absolument combattre cette intransigeance patronale et toutes les manœuvres qui visent, au nom du profit roi, à alimenter dans la population l'idée que pour le chômage rien ne change, mais que ce serait pire qu'avant.

C'est pourquoi nous pensons que la lutte pour le plein emploi, la guerre au chômage nous ne pourrons les gagner que si, au même moment, nous prenons des initiatives du type de celle que nous décidons aujourd'hui, celle de ce contrat de solidarité signé par la Ville de Lille, nous empêchons, dans le même temps, le patronat de nuire à la réalisation des objectifs du gouvernement en matière de dévelo-

gement de l'emploi. Sinon, vous pourriez vous retrouver, M. le Premier Ministre, dans la situation d'une Pénélope qui crée des emplois d'un côté et qui seraient défaits par ailleurs. Il faut donc aller plus loin. Il faut développer une nouvelle croissance, lutter contre l'inflation, relancer la consommation populaire, c'est votre souhait, celui que vous avez exprimé tout à l'heure abaisser résolument la durée du temps de travail, l'âge de la retraite pour l'ensemble des travailleurs de notre pays et de notre région, élargir de façon conséquente le secteur public ce qui est en train de se faire actuellement dans la discussion à l'Assemblée Nationale, combattre avec vigueur les agissements du grand capital.

Cette politique sera d'autant plus efficace qu'elle prendra appui sur la vie régionale et locale et sur l'action des travailleurs.

La constitution d'un comité pour l'emploi que vous avez annoncé à Lille peut, en effet, jouer un rôle important dans la bataille contre le chômage. Pour être efficace ce Comité doit être l'expression la plus large de la réalité locale dans toute sa diversité économique, sociale et politique, c'est ce que vous venez d'annoncer.

Ce Comité doit être un centre opérationnel dans la lutte pour l'emploi et la formation professionnelle des jeunes.

Un des premiers objectifs est de stopper les fermetures d'entreprise et licenciements notamment dans l'industrie car une lutte contre le chômage qui ne s'appuierait pas sur l'industrie serait vaine. En effet, la création d'un emploi industriel entraîne celle de plusieurs emplois tertiaires alors que l'inverse n'est pas vrai. L'activité tertiaire doit s'appuyer sur l'activité industrielle, elle ne peut à elle seule prétendre résoudre le problème de l'emploi.

Ainsi, pour donner quelques exemples, dans notre Ville il faut obtenir le rapatriement des travaux d'imprimerie pour la N.E.A. et tout faire pour maintenir l'emploi dans cette entreprise, il faut rétablir le statut d'entreprise publique pour la SEITA, préserver ses emplois.

Il faut que la nationalisation de Paribas permette de maintenir l'activité de Fives Cail, la nationalisation de la C.G.E. doit avoir des conséquences positives pour l'entreprise TUDOR. Il faut maintenir la réparation des BB 16.500 pour les Ateliers d'Hellemmes. La diminution continue des emplois chez Peugeot doit être stoppée.

La relance de la consommation populaire qui a été annoncée par notre Gouvernement doit permettre de maintenir et de développer les emplois dans le textile en particulier.

Créer des emplois, vous le savez bien, exige un progrès constant du niveau de vie et la réduction des inégalités sociales. On sait que 1 % de consommation de plus c'est 100.000 chômeurs en moins. La satisfaction des besoins de la population en matière d'équipements et de services publics peut créer de très nombreux emplois pour le logement, pour le cadre de vie, la santé, pour d'éducation, pour les services publics tels les P.T.T. et autres.

Par ailleurs, ce mot d'ordre que nous avons, nous, communistes, souvent mis en avant, celui de produire Français, doit devenir progressivement une réalité. Pour s'attaquer au chômage il nous faut reconquérir le marché intérieur aujourd'hui trop accaparé par les produits importés.

La nouvelle politique des transports annoncée par le Gouvernement nécessite que toutes les mesures industrielles soient prises pour la relance de notre industrie de fabrication de matériel ferroviaire roulant dont notre région peut être fière d'être la capitale.

Je pense là à Fauvet-Girel dont les difficultés actuelles pèsent sur l'emploi, mais permettez-moi, en tant que Député de la Franco-Belge, de souligner combien est scandaleuse l'attitude du patronat ferroviaire dont la vie ne tient qu'à l'argent public des entreprises nationales, la S.N.C.F. et la R.A.T.P., patronat qui compromet l'avenir d'une usine aussi performante et les 10.000 emplois qui y sont liés plus particulièrement dans l'agglomération lilloise ainsi que toute une industrie régionale de renommée mondiale.

Je ne m'éloigne pas de Lille en précisant ce fait, Lille ne sera une capitale vivante à haut niveau d'emploi que si notre région connaît une relance économique et industrielle réelle avec le charbon dont nous venons de prendre la décision d'augmenter la production la sidérurgie nationalisée, le textile, l'automobile, la chimie.

Par ailleurs, les nationalisations doivent nous permettre d'intervenir auprès des directions des entreprises lilloises, notamment des banques qui vont être nationalisées, afin qu'elles mènent une politique résolue d'embauche, mais aussi dans celles qui l'étaient déjà.

La satisfaction des besoins de la population passe aussi par le développement des services rendus par la commune, et vous avez particulièrement à juste titre, insisté sur cet aspect, nous partageons tout à fait votre avis.

C'est pourquoi nous nous réjouissons des nouvelles embauches que va permettre le contrat de solidarité que vous allez signer.

La loi de décentralisation entraînant des transferts de compétence elle doit aussi entraîner des transferts de moyens, le budget national envisage des premières mesures dans ce domaine, c'est un fait positif.

Des contrats de solidarité vont également être proposés et signés avec des entreprises privées. La politique antérieure, vous le savez bien, consistait à inonder les entreprises de fonds publics pour financer leur redéploiement à l'étranger et les licenciements en France ; aujourd'hui il faut donc lier systématiquement tout versement de fonds publics à la garantie d'une création effective d'emplois stables en nombre suffisant, vous l'avez d'ailleurs annoncé et vous avez insisté sur cet aspect dans notre discours - programme à l'Assemblée Nationale.

Pour cela, il faut donc établir des procédures démocratiques de contrôle de l'utilisation de ces aides publiques, mais j'y ajouterai que toutes ces aides publiques pour les entreprises devraient aussi être données à des entreprises qui s'engagent à respecter la législation du travail, la législation sociale, en particulier le respect des activités des représentants du personnel et de leurs syndicats.

Je voudrais aussi, dans un dernier mot, insister, comme vous l'avez fait, sur la formation professionnelle, particulièrement celle des jeunes, qui sera une des clés de la réussite. La formation professionnelle doit être l'élément d'une nouvelle croissance économique. Dans l'immédiat, il faut en effet, offrir aux jeunes des stages d'insertion professionnelle et sociale de longue durée, pour les jeunes sans forma-

tion qui représentent 60% des demandeurs d'emploi à Lille, et des stages de qualification, des stages de mise à niveau s'imposent.

Voilà, Monsieur le Maire, en résumé, la bataille de l'emploi nécessite à nos yeux la mise en œuvre de moyens audacieux, la Ville de Lille entend donner l'exemple, montrer la voie en donnant aux travailleurs des possibilités nouvelles dans le cadre de leurs attributions, les élus communistes de Lille sont résolus à tout faire pour que cette bataille soit victorieuse.

Monsieur LE MAIRE - Je vous remercie M. BOCQUET.

M. CATESSON - Monsieur le Maire, mes chers collègues, au nom du Mouvement des Radicaux de Gauche, je voudrais m'exprimer sur ce difficile problème et cette difficile bataille de l'emploi.

D'entrée, je voudrais dire à mon collègue communiste que tout en étant d'accord avec la plupart de ses propos j'aimerais qu'on cesse de harceler sans cesse un patronat qui n'est pas forcément qu'un gros patronat mais qui est souvent un petit patronat de petites et moyennes entreprises grâce auquel il nous faudra gagner la bataille de l'emploi. Si constamment on lui donne un complexe de culpabilité loin d'aider le pays, il ne nous aidera pas à travers les exemples que nous essayons de lui donner aujourd'hui.

M. BOCQUET - J'ai parlé du grand patronat.

M. CATESSON - Dans ce cas, mon cher collègue, je vous prie de m'excuser, un mot m'a échappé.

En tout cas, Monsieur le Maire, cette petite parenthèse faite, je pense que l'important aujourd'hui est d'échapper à la critique de mauvaise gestion pour dire que nous voulons donner l'exemple. C'est en effet un grand dessein politique que de faire comprendre que quelque chose est changé et qu'effectivement il faut, vous l'avez dit, partager le travail.

Cette notion, pourtant si simple, si élémentaire, n'a jamais voulu être prise en compte par le Gouvernement précédent, le soi-disant premier et meilleur économiste de France n'a jamais voulu en tenir compte.

Or, aujourd'hui, c'est vrai, il faut partager le travail existant.

Permettez-moi d'exprimer un vœu. L'action du Gouvernement aujourd'hui a une ambition de croissance de 3%. Il faut très rapidement, à travers quelques secteurs qui intéressent notre Ville en tant que capitale d'une région, que de gros investissements soient décidés, à l'échelon des Pouvoirs Publics et dans trois domaines principaux : le bâtiment, la sidérurgie et la chimie.

Je crois que pour tenir ce taux de croissance de 3%, une politique de grands travaux, de grands investissements dans ces secteurs devrait être très rapidement annoncée.

Aujourd'hui, contrat de solidarité, le mot est exemplaire car il est vrai qu'actuellement le mal dont souffre notre pays est si grave qu'il faut tous nous sentir solidaires. Dans cette Ville où vous êtes le Premier Ministre et le Maire en même temps

nous avons un rôle à jouer et à faire comprendre, un rôle d'exemple, un rôle de phare, un rôle de témoin.

Alors quelle est la mission de la Ville ?

Nous avons des négociations à entamer, un plan à faire.

– Négociations avec l'Etat puisque l'Etat, vous l'avez dit, permet des emplois d'initiative locale, des allocations de préretraite, des exonérations de charges sociales.

– Négociations avec le personnel et les organisations syndicales sur l'âge de la retraite, la durée du travail, sur l'emploi-formation. Permettez-moi aussi de suggérer, Monsieur le Maire, que dans les négociations qui auront lieu avec le personnel, afin que, comme vous le demandez, n'importe qui puisse accéder à n'importe quelle carrière, puisse être envisagé (vous en aviez parlé à l'Assemblée) le principe de l'année sabbatique, c'est-à-dire que, de temps en temps, un fonctionnaire puisse prendre un an de congé de travail pour un travail de formation. Je crois qu'au moment des négociations avec le personnel cela pourrait être abordé.

– Ces négociations étant faites, il nous appartiendra de faire une planification sur deux ans car il est exact que c'est une mesure transitoire que nous avons à prendre... Là, M. le Secrétaire Général, je crains qu'il s'agisse pour vous d'un nouveau travail avec des modifications à ce fameux organigramme que nous avons fait ensemble il y a quelque temps, mais enfin « nécessité fait loi » en l'occurrence, il faudra remettre l'ouvrage sur notre métier.

Bien sûr, Monsieur le Maire, supplément de services à donner aux Lillois en contrepartie de cette embauche, vous avez parlé de permanence dans les équipements des musées, des crèches, des bibliothèques, permettez-moi d'ajouter les services sportifs, vous avez des stades, des piscines qui sont peu ouverts pendant l'été par manque de personnel. Il y a d'immenses services à rendre en plus aux Lillois au niveau des horaires dans les différentes branches.

Il faut donc que les Lillois comprennent qu'avec ces contrats de solidarité, par leur valeur exemplaire, la bonne gestion que nous en ferons au niveau des services supplémentaires, au niveau de l'enveloppe budgétaire que nous y consacrerons (je fais confiance à notre grand argentier) ils ont été les premiers en tête du combat que nous menons à vos côtés.

Permettez-moi aussi d'ajouter une suggestion, c'est que les grandes Administrations qui dépendent peu ou prou de la Ville de Lille, ou de ses administrateurs élus lillois (je pense au C.H.R., à l'Office d'H.L.M.) s'engagent aussi à signer des contrats de solidarité. Je crois qu'à ce niveau là nous pourrions avoir une action prépondérante. « Solidarité » pour les Radicaux de Gauche, Monsieur le Maire, c'est le mot qui est équivalent, pour un socialiste, au mot « socialisme ».

Monsieur LE MAIRE - Je vous remercie M. CATESSON.

D'autres intervenants ?

S'il n'y a pas d'autres intervenants, nous considérons, par conséquent, que ce contrat de solidarité constitue le vœu et même la décision du Conseil Municipal,

après, bien entendu, en avoir discuté, et eu le dialogue ouvert et actif avec l'ensemble du personnel.

Pour vous donner une idée de grandeur (je ne vais pas m'arrêter exactement à un chiffre) les mesures que je vous ai présentées devront se traduire dans le contrat de solidarité, par un recrutement de 250 personnes, c'est-à-dire un peu moins du dixième du personnel communal.

Information

Je crois que si tout le monde voulait faire un effort pour, le plus rapidement possible, embaucher 10% de personnel en plus, cela pourrait être une contribution importante dans les prochains mois. Il s'agit d'une première étape, ensuite interviendront des mesures qui dépendront aussi de l'Etat, puisque nous sommes dans un domaine réglementaire et même législatif en ce qui concerne les retraites, les statuts des personnels. Il faudra des dispositions particulières pour pouvoir les appliquer, ce n'est pas au Conseil Municipal de décider, d'autres décisions devront être prises à un autre niveau.

Nous en avons terminé avec ce premier point.

Nous passons à l'ordre du jour proprement dit.

SECRETARIAT GENERAL

Rapporteur : Monsieur LE MAIRE

81/32 - Conseil Municipal - Séance du 30 mai 1981 - Compte rendu.

81/33 - Conseil Municipal - Séance du 4 juillet 1981 - Compte rendu.

Les comptes rendus des séances du Conseil Municipal du 30 mai et du 4 juillet 1981 sont adoptés.

81/34 - Lois n° 70/1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion et les libertés communales et 78/753 du 17 juillet 1978 - Délégation au Maire - Compte rendu au Conseil Municipal.

Pas d'observation ?

Adopté.

A ce point de l'ordre du jour je vais laisser la présidence à M. Marceau FRISON, Premier Adjoint, car des journalistes m'attendent ainsi que la télévision je crois. Permettez-moi de sacrifier aux usages sur ce plan. Compte tenu de l'heure il faut que je m'y rende maintenant. Je reprendrai tout à l'heure ma place parmi vous.

M. Marceau FRISON je vous remercie de bien vouloir assurer la présidence et de présenter les différents rapports.

(départ de Monsieur le Maire)

- 81/35 - Commissions Municipales - Composition - Modifications.
- 81/36 - Conseil Communautaire - Désignation des délégués du Conseil Municipal - Modification.
- 81/37 - Association « Pour la Promotion du Palais des Congrès et de la Musique de Lille » - Représentation de la Ville.
- 81/38 - Société d'Economie Mixte de Rénovation et de Restauration du Secteur Sauvegardé - Confirmation de la participation de la Ville et désignation des représentants.
- 81/39 - Villages de vacances Léo Lagrange - Acquisition de « droits de lits » - Convention entre la Ville de Lille et la Fédération Nationale Léo Lagrange.
- 81/40 - Etude sur les « 9 Villages dans la Ville » - Appel d'offres restreint avec concours.
- 81/41 - Déplacement d'un agent municipal à CRACOVIE (Pologne) du 27 juin au 1^r juillet 1981 - Remboursement des frais.
- 81/42 - Déplacement d'un agent municipal à ZWARBERG-GENT (Belgique) le 23 juillet 1981 - Remboursement des frais.
- 81/43 - Déplacement d'un agent municipal à LIEGE (Belgique) le 7 septembre 1981 - Remboursement des frais.
- 81/44 - Déplacement de deux agents municipaux à LIEGE (Belgique) le 14 septembre 1981 - Remboursement des frais.
- 81/45 - Déplacement d'un agent municipal à COLOGNE (République Fédérale Allemande) du 5 au 10 octobre 1981 - Remboursement des frais.
- 81/46 - Déplacement de huit agents municipaux à ROTTERDAM (Pays-Bas) du 28 au 30 septembre 1981 et du 1^r au 12 octobre 1981 - Remboursement des frais.

M. FRISON - Nous continuons le dossier n° 1, il contient quelques décisions administratives qui n'appelleront, j'en suis sûr, aucune observation de votre part. Quelques nominations ou modifications de composition de commissions municipales : elles ont été approuvées en commission, il n'y a donc pas d'observation.

Adoptés.

S'il n'y a pas d'autres intervenants, nous considérons, par conséquent, que ce

contrat de solidarité constitue le vu et même la volonté du Conseil Municipal.

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES

Rapporteur : Mme BOUCHEZ,
Adjoint

Information

- 81/47 - Réalisation de brochures par l'Imprimerie Crouan et Roques - Marché négocié.

81/48 - Réédition des fiches d'Information Municipale par la Société ORCEP - Marché négocié.

81/49 - Impression de la Brochure « Lille-Actualités » - Cahier des clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Adoptés

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE L'INFORMATION ET DES RELATIONS PUBLIQUES

Rapporteur : M. BOCHNER,
Conseiller délégué

Relations avec les Villes Jumelées

- 81/50 - Association Partenariat Lille-Saint-Louis du Sénégal - Demande de subvention.

81/51 - Ensemble vocal « Le Madrigal de Lille » - Organisation d'un concert à Cologne - Demande de subvention.

81/52 - Association Inter-Age - Organisation d'un voyage au Sénégal du 16 au 24 octobre 1981 - Prise en charge par la Ville de deux places de voyages offertes à deux personnes de condition modeste.

Adoptés. — La Commission des finances et trésor, réunie le 5 octobre 1981

M. FRISON - Je vous remercie de votre question. La délibération de l'Assemblée nationale a été très favorable à la proposition de loi.

SECRETARIAT GENERAL

SERVICE DE PLANIFICATION
ET DU DEVELOPPEMENT

Rapporteur : M. CATESSON,
Conseiller délégué

Activités économiques

**81/53 - Propriété communale, 92, rue Abéard - Cession aux Etablissements
TAMPLEU-Frères.**

M. FRISON - Un conseiller Municipal a demandé une plus ample information avant décision. Nous vous demandons donc de retirer provisoirement ce dossier de l'ordre du jour.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

81/41 - Déplacement d'un agent municipal à CRACOVIE (Pologne) du 27 juin au 1^{er} juillet 1981 - Remboursement des frais.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DU PERSONNEL ET DE L'ADMINISTRATION
GÉNÉRALE

DIRECTION DES SERVICES DU PERSONNEL

Rapporteur : M. VAILLANT
Adjoint

81/2011 - Personnel Municipal - Logements de fonctions.

Adopté.

M. FRISON - Nous passons au dossier 6. M. VAILLANT, adjoint au Finances, vous avez la parole.

M. VAILLANT - Avant d'ouvrir ce dossier, préalablement je voudrais m'adresser à vous, M. FRISON.

Dès votre entrée, en 1965, au sein du Conseil Municipal, vous avez eu, entre autres, la lourde tâche des finances. Voici maintenant plus de 16 ans que vous assurez cette tâche. Aussi chacun parmi nous a pu mesurer vos qualités de gestionnaire scrupuleux, de pédagogue pour expliquer sans cesse les choix et les décisions, de psychologue pour arbitrer entre nous les différentes parties.

Conscience, sérieux, travail, ce sont les vertus de l'homme du Nord. Nous pouvons dire que ce sont les vôtres, je me permettrai même d'ajouter compétence et discrétion, sagesse et équilibre.

Aussi quel honneur redoutable pour moi de vous succéder à la délégation aux finances, de succéder à vous pour qui nous avons tant de respect, en qui nous apprécions la rigueur, de qui nous acceptons disons-le, l'autorité.

J'essaierai à ma mesure de tout mettre en œuvre pour être digne de votre succession dans cette tâche difficile de la délégation aux finances.

Je me permets de prendre les dossiers.

(Monsieur le Maire reprend la présidence du Conseil Municipal).

**DIRECTION GENERALE DES FINANCES,
DE L'INFORMATIQUE, DES ACHATS ET DES
AFFAIRES JURIDIQUES ET IMMOBILIERES**

Rapporteur : M. VAILLANT

Adjoint

Finances

81/3050 - Ville de Lille - Compte administratif - Exercice 1980.

Je prends le compte administratif de 1980. Il accuse sur les opérations réalisées (titres de recettes et mandats émis) un excédent de recettes de l'ordre de 59.990.103 F.

Les recettes réalisées pendant l'exercice 1980 s'élèvent à 543.912.683,18 F et les dépenses à 483.922.579,84 F ce qui nous a donné cet excédent de recettes approchant les 60.000.000 de F.

Compte tenu des opérations effectuées et de celles restant à réaliser, le total des recettes s'élève à 612.000.000 et les dépenses à 611.000.000.

Cela nous donne, nous l'avons vu, un excédent de recettes disponible d'exactly 1.334.487 F.

Face au total de recettes de 612.000.000 nous pouvons dire que ce disponible est particulièrement faible, ceci en raison de notre volonté politique de notre Conseil Municipal d'alléger au maximum la pression fiscale sur les citoyens lillois en donnant au budget un rôle mineur.

Vous avez aux pages 3 et 4 les tableaux récapitulatifs sur le compte administratif principal et sur les comptes annexes concernant la pouponnière et l'Institut médico-éducatif.

Aussi, compte tenu des résultats que je viens d'annoncer, qui sont strictement conformes à ceux du compte de gestion de M. le Trésorier Principal, que je salue, et en accord avec la Commission des finances et travaux, réunie le 5 octobre 1981, je vous demande de bien vouloir adopter le compte administratif 1980.

Je tiens à remercier l'ensemble des services qui a participé à l'élaboration de ces documents, et à honorer tous ceux qui apportent dans leur vie quotidienne un concours précieux à la vie municipale.

M. FRISON - Je vous remercie M. VAILLANT.

Quels sont les collègues qui ont des questions à poser sur ce compte administratif ?

M. MARCAIS - Je ne veux pas poser de questions, mais d'abord associer les vœux des Radicaux de Gauche au personnel des services pour ce travail énorme qui a été accompli et qui nous permet aujourd'hui d'avoir, dans la rigueur de la gestion passée, des tableaux qui nous présentent les comptes et leur équilibre.

Dans cette ambiance de continuité locale et de changement national que nous avons voulu, nous continuons néanmoins d'avoir nos soucis en tête.

Notre remarque sur ce compte administratif concerne le taux de réalisation des programmes d'investissement qui ne s'élève qu'à 46,7%, ce qui est en régression par rapport à l'année antérieure et marque la nécessité d'améliorer notre gestion dans ce domaine.

Je sais bien qu'il y a des tas de raisons, il y a eu l'exemple célèbre du téléphone qui aujourd'hui semble réglé par les soins du Secrétaire Général Adjoint. Il n'en reste pas moins qu'il y a certainement là un effort à faire, d'autant que le taux sur les admissions de recettes est de 60,1 c'est-à-dire supérieur et néanmoins en recul aussi sur les années antérieures. Cela voudrait dire qu'il y a de l'argent qui, même s'il est placé, n'en coûte pas moins cher.

Dans le futur, les excuses passées, en particulier au niveau de la Tutelle, n'existeront plus puisque nous sommes dans un processus de décentralisation amplement souhaité. Cela implique donc, de notre part, que désormais nous prenions nos responsabilités, que la commune et les services concernés fassent leur travail en toute indépendance et, par conséquent en toute responsabilité.

En matière de fonctionnement il n'y a pas de remarque à faire ; hélas là il n'y a pas de problème de vitesse de dépenses, bien au contraire, cela va tout seul, cela part sans problème !

S'il faut formuler un vœu au niveau des dépenses de fonctionnement, c'est certainement celui d'un effort d'économie car, on vient de le voir au Budget supplémentaire, il y a encore trop de demandes, qui viennent en fonctionnement : entretenir, électricité, énergie, pièces détachées, et autres publications.

Il faut donc incontestablement un double effort. Un effort de gestion et de rigueur : améliorer notre système de gestion, en particulier avec l'outil informatique, pour avoir une tenue de compte analytique, c'est-à-dire par fonction de notre Municipalité, ce que nous n'avons pas encore, afin d'avoir des comptes parfaitement clarifiés et correspondant aux délégations.

Cela nous permettra d'exercer la responsabilité qui va venir sur la collectivité locale, en toute connaissance de cause. Les services qui ont accompli un énorme travail dans le passé ont donc bien du pain sur la planche pour conduire cet effort indispensable.

Il faut aussi la rigueur dans l'économie, dans le fonctionnement ; cela est d'autant plus nécessaire que nous venons de parler de contrats qui nous semblent à tous un effort souhaitable, un geste politique qui aura une grande conséquence, mais il ne faut pas se cacher qu'ils représenteront un pari et en tout cas une certaine

somme. Pour trouver l'argent nécessaire à leur financement, il nous faudra, pour éviter un trop grand accroissement de la fiscalité locale, faire des économies dans notre fonctionnement et aussi planifier à plus d'un an nos dépenses pour programmer nos budgets.

C'est pour toutes ces raisons que nous tenions à faire, au nom des Radicaux de Gauche, ces remarques à féliciter les services pour le travail énorme fait à appeler ces services et nous, les élus, à continuer cet effort et enfin à dire nos félicitations au Maire pour sa gestion et notre approbation pour ce compte.

M. FRISON - Je vous remercie M. MARCAIS.

Plus personne ne demande la parole ?

Je mets donc aux voix le compte administratif de Monsieur le Maire pour l'exercice 1980.

(Monsieur le Maire quitte la séance)

Que ceux qui sont d'avis de l'adopter le manifestent en levant la main.

Merci, mes chers collègues.

Avis contraire ? (0)

Abstention ? (0)

Le compte administratif est donc adopté à l'unanimité.

(Monsieur le Maire rentre en séance).

Monsieur le Maire, le compte administratif de l'exercice 1980 a été voté à l'unanimité par votre Conseil Municipal, ce qui est une approbation sans réserve d'une bonne gestion rigoureuse et saine.

Au nom de tous vos conseillers je vous adresse de vives félicitations pour cette gestion.

Cette unanimité est de bon augure pour une application la plus rapide possible du contrat municipal de solidarité que vous avez exposé il y a peu de temps. Ce sera pour vous également un renfort, un appui très appréciable pour convaincre vos collègues que le contrat de solidarité national a été lancé avec l'exemple de votre Ville.

Monsieur LE MAIRE - M. le Premier Adjoint, je tiens à vous remercier pour vos paroles, remercier l'ensemble de mes collègues du Conseil Municipal. Le compte administratif est la photo de votre travail pour l'exercice qui est clos. Vous avez constaté que les choses avaient été faites et bien faites, cela n'a pas été bien fait seulement par le Maire mais par le Maire et l'ensemble du Conseil, adjoints, conseillers municipaux, et plus particulièrement par vous, M. le Premier Adjoint qui étiez chargé justement des finances.

Il se fait qu'aujourd'hui les finances et les travaux concernent M. VAILLANT (M. DASSONVILLE étant devenu Parlementaire, Député) et vous, vous êtes premier adjoint avec une compétence générale. C'est l'occasion pour moi de vous remercier doublement : d'abord pour le concours que vous avez apporté comme adjoint aux finances pendant de si nombreuses années avec compétence et sagesse, non seulement le Conseil mais les Lillois vous connaissent bien ; ensuite, plus particulièrement encore pour avoir accepté la charge de premier adjoint de toutes compétences pour conduire avec le Maire les affaires de la Ville dans ces circonstances où il se fait que je suis à la fois Maire et Premier Ministre.

Merci à vous et merci aux collègues du Conseil Municipal !

(Monsieur le Maire quitte la séance).

81/3051 - Ville de Lille - Compte de gestion du Trésorier Principal - Exercice 1980.

Adopté.

81/3052 - Ville de Lille - Budget supplémentaire - Exercice 1981.

Le budget supplémentaire 1981 que nous soumettons à votre examen, mes chers collègues, se présente comme il est indiqué dans le dossier :

– Recettes totales	155.234.386,45
– Dépenses totales	155.223.694,96
Soit un excédent de recettes de	10.691,49

nous utilisons donc toutes nos possibilités.

En voici la décomposition :

– l'excédent de recettes de l'exercice 1980 que nous venons de voir tout à l'heure avec le compte administratif s'élevait à : 59.000.000

Il nous faut ajouter

– des recettes qui restaient à réaliser :	68.000.000
	128.000.000

Le montant total des dépenses restant à mandater ainsi que les crédits réservés s'élevant à 127.000.000, nous avons un disponible de recettes à la clôture de l'exercice 1980 de 1.334.487 F.

Ce disponible à utiliser étant ainsi dégagé le budget supplémentaire de 1981 se présente dès lors comme suit, compte tenu de cet excédent, et si nous ajoutons les recettes supplémentaires et nouvelles qui s'élèvent à 26.849.000, nous avons un total de recettes de 28.183.000 F.

Il nous faut déduire des dépenses supplémentaires et nouvelles de l'ordre de 40.000.000 et annuler un certain nombre d'opérations antérieures de l'ordre de 12.500.000, ce qui représente un total de dépenses à ajouter de 28.000.000. Nous avons, dans ce cas, le disponible budgétaire de 10.691,49 F déjà cité.

Dans votre dossier nous vous donnons en détail les opérations de recettes et de dépenses nouvelles dont l'inscription au budget supplémentaire a été décidée au cours de précédentes séances du Conseil Municipal. Je me permets simplement de rappeler les plus importantes :

- l'éclairage public pour 1.500.000 F
- les espaces verts pour 1.445.000 F
- l'Institut médico-éducatif « La Roseraie » pour 2.316.000 F
- la S.N.C.F. - rénovation du Bâtiment des voyageurs et amélioration des installations à l'usage des voyageurs pour 14.000.000 F
- Centres de vacances Léo Lagrange pour 1.100.000 F
- Acquisitions foncières et immobilières pour 3.650.000 F

L'ensemble de ces propositions s'élève à 26.430.000 F.

Des dépenses concernant la section de fonctionnement, déjà engagées pour 820.000 F.

Puis, une autre liste nous est soumise : opérations de recettes et de dépenses nouvelles dont l'inscription vous est proposée au cours de la présente séance.

L'ensemble de ces propositions est faite au nom de la commission des finances et des travaux qui s'est réunie le 5 octobre, et ce, à l'unanimité.

Je ne reprendrai pas ces sommes en détail, je citerai, en particulier :

- l'école maternelle, rue de la Briqueterie, pour 1.715.000 F
- des acquisitions d'immeubles pour 2.800.000 F
- et des insuffisances de crédits pour 1.099.000 F

Vous avez les tableaux de récapitulation.

Aussi, en conclusion, je dirai que le budget supplémentaire qui vient de vous être présenté disposait de 1.334.000 F, cet excédent a été renforcé d'une somme de 4.691.000 F correspondant à des recettes complémentaires et nouvelles pour 1.219.000 F et aussi au prélèvement effectué sur la provision inscrite pour dépenses imprévues pour un montant de 3.472.000 F. Heureusement que nous avions fait cette provision, sinon nous aurions été dans l'incapacité de faire face à une bonne partie des demandes faites par l'ensemble des commissions.

Aussi je vous propose, compte tenu qu'il ne nous reste plus que 10.691 F - c'est bien la démonstration que nous avons utilisé au maximum nos possibilités en accord avec notre commission des finances et des travaux, d'adopter ce budget supplémentaire tel qu'il est ainsi détaillé.

M. FRISON - Je vous remercie, est-ce qu'un collègue demande la parole sur ce budget supplémentaire ?

M. DEGREVE - Simplement trois remarques très rapides.

La première porte sur le fait que la politique de petits travaux que nous avions définie a été menée à bien, tout au moins en ce qui concerne la première phase de ceux-ci ; cela est démontré, y compris dans le cadre du budget supplémentaire puisque dans tout ce qui est évoqué par mon collègue VAILLANT on s'aperçoit qu'il y a un renforcement de ces crédits complémentaires nouveaux qui nous permet de continuer la réalisation de cette politique, cela dans une situation qui est très difficile... Nous pensons qu'il était bien de pouvoir confirmer aujourd'hui que l'infexion que nous avons donnée à la politique de la Ville en matière d'investissement pour privilégier ces petits travaux, porte ses fruits malgré les difficultés, le resserrement du budget que nous avons dû subir.

Deuxième point, deuxième secteur de notre politique qui était celui de la décentralisation des équipements dans les quartiers. Je pense que là aussi on continue d'aller dans la bonne direction et le peu qui nous restait dans ce budget supplémentaire a servi pour l'essentiel, comme vient de l'évoquer Raymond VAILLANT, à sa continuation en privilégiant les différents quartiers de la Ville.

Il est évident que cela pose avec force le problème du fonctionnement, cela devient un art que de gérer la Ville.

Je pense que tous mes collègues seront d'accord avec moi pour conclure sur de vives félicitations à tous les services de la Ville, je dis bien service des finances mais aussi tous les services, qui ont, dans un grand moment de mutation au niveau de notre politique, un grand moment de réorganisation dans un budget aussi serré à l'extrême que celui que nous avons présenté, ont permis la réalisation de la politique que le Conseil Municipal avait définie.

Je pense qu'il fallait l'évoquer, c'était les quelques remarques que je voulais faire.

M. FRISON - Merci, mon cher collègue, pour ces remarques judicieuses.

Qui demande encore la parole ?

Je mets aux voix ce budget supplémentaire.

Que ceux qui sont d'avis de l'adopter lèvent la main.

Avis contraire ? (0)

Abstention ? (0)

Il est adopté à l'unanimité.

J'ajoute aux félicitations de M. DEGREVE les félicitations et les remerciements de tout le Conseil Municipal au service des finances dirigé par M. FLOTIN, Directeur Général et par son adjoint, à tout le personnel du service mais aussi à tout le per-

sonnel municipal administratif et technique qui a suivi un mouvement quelquefois rapide, très difficile, mais il l'a suivi avec conscience, avec dynamisme, c'était l'application que nous voulions de notre programme municipal, de notre contrat illois.

DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUE

Je me tourne maintenant vers M. l'Adjoint aux finances pour lui dire que personne n'est irremplaçable, il vient de démontrer que les qualités qu'il m'attribuait tout à l'heure étaient les siennes, il les possède au moins au même degré, c'est sans doute pourquoi il a été choisi, élu.

Logement social

Je profite de cette occasion pour lui renouveler les félicitations de tout le Conseil Municipal. Nous sommes tous assurés que les finances de la Ville sont en de bonnes mains.

Mon cher Raymond, je te redonne la parole.

M. DASSONVILLE : Je tiens à faire une initiative du Conseil de quartier du SUD qui aju-

81/3053 - **Insuffisance de crédits - Crédits complémentaires et nouveaux - Exercice 1981.**

81/3054 - **Budgets primitif et supplémentaire - Transferts de crédits - Exercice 1981.**

81/3055 - **Pouponnière - Compte administratif de 1980 - Ratification.**

81/3056 - **Pouponnière - Compte de gestion du Trésorier Principal - Exercice 1980 - Ratification.**

M. FRISON : Je vous remercie M. DASSONVILLE.

81/3057 - **Pouponnière - Budget prévisionnel de 1981 - Ratification.**

81/3058 - **Pouponnière - Budget supplémentaire de 1981 - Ratification.**

81/3059 - **Institut Médico-Educatif - Compte administratif de 1980 - Ratification.**

81/3060 - **Institut Médico-Educatif - Compte de gestion du Trésorier Principal - Exercice 1980 - Ratification.**

81/3061 - **Institut Médico-Educatif - Budget supplémentaire de 1981 - Ratification.**

81/3062 - **Bureau d'Aide Sociale - Compte administratif de 1979 - Subvention de la Ville.**

81/3063 - **Bureau d'Aide Sociale - Budget prévisionnel de 1981 - Subvention de la Ville.**

81/3064 - **Syndicat central des Municipaux de Lille « Force Ouvrière » - Divers congrès - Envoi de délégués - Subvention exceptionnelle.**

81/3065 - Concession du restaurant-bar de la piscine Marx Dormoy - Représentation de la Ville.

Adoptés.

M. DEBEYRE - Simplement trois remarques très rapides.

DIRECTION GENERALE DES FINANCES,
DE L'INFORMATIQUE, DES ACHATS
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES ET
IMMOBILIERES

DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUE
IMMOBILIER ET DE LA MÉDIATION

Rapporteur : M. le recteur DEBEYRE,
Adjoint

Affaires Juridiques - Gestion des biens

81/6082 - Immeuble communal sis à Lille, 39-41, rue de la Barre - Vente à la S.C.I. des Madelonnettes.

81/6083 - Immeuble communal sis à Lille, 62, rue de la Plaine - Vente à l'Office Public d'H.L.M.

81/6084 - Terrains communaux sis à Lille, rue Faraday - Cession gratuite à la C.U.D.L.

81/6085 - Location d'immeubles communaux - Régularisation.

81/6086 - Legs LAIGRE - Titres définitivement dépourvus de valeur - Dépôt aux archives municipales.

81/6087 - Legs CREPIN - Titres définitivement dépourvus de valeur - Dépôt aux archives municipales.

81/6088 - Instance c/Mme PARMENTIER, auxiliaire du puériculture stagiaire - Autorisation d'ester.

Rien de particulier, nous continuons notre politique de vente des immeubles inutiles. Il y d'autre part un litige dans lequel nous sommes défenseurs.

M. FRISON - Merci M. le Recteur.

Adoptés.

Abstention : 0
Adoption : 81/3083 - Bureau d'Affaires Sociales - Compte administratif de la Ville de Lille

Il est adopté à l'unanimité.

General et par son adjoint, à tout le personnel du Service mais aussi à tout le personnel

DIRECTION GENERALE DES FINANCES,
DE L'INFORMATIQUE, DES ACHATS
ET DES AFFAIRES JURIDIQUES ET
IMMOBILIERES

DIRECTION DES SERVICES JURIDIQUE,
IMMOBILIER ET DE LA MEDIATION

Rapporteur : M. DASSONVILLE
Adjoint

Adopté.

Logement, Habitat

81/6089 - Etude Socio-Economique sur le quartier Sud de Lille - Convention
à intervenir entre la Communauté Urbaine de Lille et l'Association
« C.A.E.D.E.C.S. ».

M. DASSONVILLE - Il s'agit d'une initiative du Conseil de quartier du SUD qui souhaite avoir des renseignements plus approfondis sur la situation des courées dans ce secteur.

Je voudrais être très précis, il s'agit d'une étude sociale, d'une étude d'information et non pas de se lancer dans une opération de réhabilitation de l'habitat insalubre ou de suppression de l'habitat insalubre tel qu'on l'a connu à Wazemmes. Ce n'est pas du tout cela pour le Sud. Il s'agit simplement de voir, si au travers des processus de caractère social, on ne peut pas intervenir d'une façon très ponctuelle et très limitée sur un secteur qui en a quand même besoin.

M. FRISON - Je vous remercie M. DASSONVILLE.

M. DASSONVILLE - Le montant de la subvention accordée au théâtre du Prato est fixé à 100 F au lieu de 6.000 F.

Adopté.

M. FRISON - Nous remercions.

DIRECTION DES SERVICES DE LA JEUNESSE,
DE L'ANIMATION ET DES FETES ET
CEREMONIES PUBLIQUES

Rapporteur : M. BERTRAND,
Conseiller délégué

Animation Urbaine : vie et animation
des quartiers

81/4037 - Services et Etablissements à caractère culturel - Revitalisation
81/516 - Equipement intégré des Bois-Blancs - Dénomination - Subvention
de préanimation.

81/4038 - Théâtres Municipaux - Adaptation du Règlement Général d'exploitation aux nouvelles conditions

Adopté.

81/517 - Animation pré-Festival - Attribution d'une subvention d'équilibre.

M. COLIN - Sur ce dossier, M. le Premier Adjoint, je voudrais simplement exprimer une satisfaction et formuler un vœu ou une proposition.

81/5081 - Satisfaction devant le déploiement du festival de Lille, la qualité, la diversité des spectacles, le nombre de créations, le thème choisi cette année qui nous permet d'offrir un panorama de la vie culturelle italienne, et souligner en même temps l'originalité de cette année, la forte participation régionale qui se traduit par la participation de l'orchestre régional, de l'Opéra du Nord, du Conservatoire mais aussi des fanfares, des harmonies qui vont donner une œuvre exceptionnelle à la Foire Commerciale, l'œuvre de Bério. Je crois que ce sera un grand moment pour Lille et la Région, je tenais à le dire parce que l'an dernier, ici même, nous avions regretté les insuffisances de participation régionale à ce festival de Lille.

81/5082 - Je voulais profiter de ce dossier pour formuler une proposition. Evidemment maintenant le problème est d'intéresser le plus grand nombre de Lilloises et de Lillois au festival, notamment les travailleurs de Lille, et cela relève de la politique municipale.

81/5083 - Nous avons une action actuellement en direction des quartiers. Chacun d'entre nous a pu constater le succès remporté par le pré-festival dans les quartiers. Je voudrais formuler un vœu c'est que nous ayons une politique municipale d'incitation en direction des Comités d'entreprise de la Ville de Lille.

81/5084 - Je crois que c'est à l'heure actuelle la vocation, le souhait du festival lui-même de rechercher des contacts avec ces Comités d'entreprise des différentes entreprises de Lille. Nous pourrions aider davantage un certain nombre d'associations qui ont cette vocation précise, et nous pourrions aussi à l'intérieur même du service municipal détacher un certain nombre de personnels de façon à avoir une action municipale plus soutenue en direction de ces comités d'entreprise et ainsi assurer une meilleure participation des ouvriers, des employés de Lille à ce festival qui est une grande réussite.

M. FRISON - Je vous remercie M. COLIN.

81/518 - *Adopté.*

81/518 - Centre d'Information Féminin - Attribution d'une subvention.

81/519 - Association du Temps Libre - Attribution d'une subvention.

81/520 - Tarifs des droits de place et frais de consommation d'eau à l'occasion des foires et kermesses et fêtes de quartier - Réajustement.

Adoptés.

81/521 - Équipement intérieur des Bois-Berçacs - Subvention

**SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE
DU CONSERVATOIRE NATIONAL DE REGION
ET DE L'ECOLE REGIONALE DES ARTS
PLASTIQUES**

Rapporteur : Mme BOUCHEZ
Adjoint

Action Culturelle - Théâtres

81/4030 - Ecoles municipales de musique - Crédit

M. FRISON - Je vous signale la création d'une école municipale de musique à Wazemmes, à partir de ce mois d'octobre.

Adopté.

81/4031 - Conseil d'Orientation du Conservatoire National de Région - Représentation des professeurs et des élèves.

81/4032 - Conservatoire - Affectation de la subvention supplémentaire accordée par l'Etat au titre de l'année 1981.

81/4033 - Conservatoire - Affectation de la subvention supplémentaire accordée par l'Etat au titre de l'année 1981 - Crédit de postes.

Adoptés.

**DIRECTION DES SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT
DES SPORTS ET DE L'ACTION CULTURELLE**

81/4034 - Associations culturelles - Exercice 1981 - Subventions.

M. DASSONVILLE - Le montant de la subvention accordée au théâtre du Prato est fixée à 12.000 F au lieu de 6.000 F.

M. FRISON - Nous rectifions.

Adopté.

81/4035 - Bibliothèque Municipale - Achat de livres et de périodiques - Subvention de l'Etat - Admission en recettes - Crédit d'emploi.

81/4036 - Bibliothèque Populaires - Relèvement de l'indemnité servie aux régisseurs.

81/4037 - Services et Etablissements à caractère culturel - Revalorisation des tarifs.

81/4038 - Théâtres Municipaux - Adaptation du Règlement Général d'exploitation aux nouvelles conditions de fonctionnement.

Adoptés.

M. FRISON - Je vous remercie.

Adoptés.

DIRECTION DES SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT
DES SPORTS ET DE L'ACTION CULTURELLE

Rapporteur : Mme BUFFIN,
Conseiller délégué

**Musées - Festival - Ecole Régionale
des Arts Plastiques**

**81/4039 - Musée des Beaux-Arts - Subventions de l'Etat - Admission en
recettes - Crédit d'emploi.**

Adopté.

SERVICE DE GESTION ADMINISTRATIVE
DU CONSERVATOIRE NATIONAL DE RÉGION
ET DE L'ÉCOLE RÉGIONALE DES ARTS
PLASTIQUES

81/4040 - Ecole Régionale des Arts Plastiques - Contrôle médical des élèves - Année scolaire 1980/1981 - Convention.

81/4041 - Ecole Régionale des Arts Plastiques - Demande d'exonération des droits d'inscription.

Adoptés.

DIRECTION DES SERVICES DE L'ENSEIGNEMENT
DES SPORTS ET DE L'ACTION CULTURELLE

Rapporteur : M. MATRAU,
Adjoint

Sports

81/4042 - Tour de France 1982 - Organisation d'une étape à Lille.

Après le grand succès du championnat du monde d'haltérophilie dû au concours conjugué des services techniques, des organisateurs et des délégations des sports, nous allons accueillir pendant 3 jours, en 1982, le tour de France à Lille, et probablement pendant une semaine animer la Ville de Lille avec une grande fête du cyclisme.

Adopté.

81/4043 - Piscines municipales - Revalorisation des tarifs.

81/4044 - Diverses associations sportives - Demandes de subventions d'organisation.

Adoptés.

DIRECTION GENERALE DES SERVICES
DE L'ENSEIGNEMENT, DES SPORTS
ET DE L'ACTION CULTURELLE

Rapporteur : M. DEROISIER,
Adjoint

Enseignement et Formation Permanente

- 81/4516 - Fonds scolaires départementaux - Scolarité 1980/1981 - Programme d'utilisation - Budget primitif - Exercice 1982.

81/4517 - Occupation des locaux des établissements primaires et maternels - Scolarité 1981/1982.

81/4518 - Ecole plein air « DESIRE VERHAEGHE » - Ecole de plein air « LES P'TITS QUINQUINS » - Heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant - Application des nouveaux taux horaires.

81/4519 - Institut Médico-Educatif « LA ROSERAIE » - Heures supplémentaires effectuées par le personnel enseignant - Application des nouveaux taux horaires.

81/4520 - Indemnité représentative de logement servie aux instituteurs publics - Application de la majoration annuelle.

81/4521 - Classes de neige, classes vertes - Encadrement - Personnel enseignant - Indemnité - Application des nouveaux taux.

81/4522 - Classes de neige, classes vertes - Relèvement du taux journalier de la participation demandée aux familles - Proposition.

81/4523 - Ecole de plein air « DESIRE VERHAEGHE » - Transport des élèves - Circuits n° 1 et n° 3 - Année scolaire 1981/1982.

81/4524 - Ecole de plein air « DESIRE VERHAEGHE » - Transport des élèves - Circuit n° 2 - Année scolaire 1981/1982.

81/4525 - Institut Médico-Educatif « LA ROSERAIE » - Ramassage des élèves pour la scolarité 1981/1982 - Circuit n° 1.

81/4526 - Institut Médico-Educatif « LA ROSERAIE » - Ramassage des élèves pour la scolarité 1981/1982 - Circuit n° 2.

81/4527 - Ecole Primaire Publique de Perfectionnement « Madame RECAMIER » - Transport des élèves - Année scolaire 1981/1982.

Pas d'observation, M. le Premier Adjoint.

M. FRISON - Je vous remercie

Adoptés. — (M. le député de Saint-Gaudens.)

DIRECTION DES SERVICES
SANITAIRES ET SOCIAUX

Rapporteur : M. MOLLET
Adjoint

**Troisième Age - Action en faveur
des handicapés.**

**81/5010 - Fêtes de fin d'année et distribution de colis, friandises et coquilles
à certaines catégories de la population.**

Adopté.

81/5011 - Club 3^e Age Moulins-Lille - Subvention.

J'attire simplement l'attention du Conseil sur la subvention exceptionnelle de 10.000 F accordée au club du 3^e âge de Moulins-Lille qui perpétue les traditions folkloriques de notre ville et les traditions régionales.

Adopté.

**81/5012 - Organismes à caractère social et familial - Section personnes
âgées - Subvention de fonctionnement - Année 1981 - Répartition.**

Adopté.

DIRECTION DES SERVICES
SANITAIRES ET SOCIAUX

Rapporteur : M. SYLARD
Adjoint

Action Sociale

**81/5013 - Organismes à caractère social - Section Action Sociale - Subven-
tions de fonctionnement - Année 1981 - Répartition.**

Rien de particulier.

Adopté.

DIRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES

Rapporteur : M. THIEFFRY
Adjoint

**Voie publique - Urbanisme
conceptionnel**

81/8054 - Rue du Nouveau Siècle - Alignement - Abandon - Prise en charge par la Ville des conséquences éventuelles.

Il s'agit d'une régularisation.

Adopté.

**DIRECTION GENERALE
DES SERVICES TECHNIQUES**

DIRECTION DES BATIMENTS COMMUNAUX

Rapporteur : M. VAILLANT
Adjoint

Bâtiments Communaux - Travaux

Je n'ai rien de particulier à mentionner sinon que là encore il s'agit d'un dossier où je succède à Pierre DASSONVILLE. Je voudrais également lui rendre hommage, il vient d'être appelé à d'importantes responsabilités, Député, Président des H.L.M., délégation de la Communauté Urbaine de Lille, sans compter des activités ici, dans cette Mairie. Pierre, comme M. FRISON, tu es homme du Nord, tu es aussi entré au Conseil Municipal en 1965, chacun connaît tes qualités professionnelles et militantes, ton efficacité, nous sommes de la même génération, ce n'est pas facile d'intervenir dans ce sens, je n'émetts qu'un seul souhait : poursuivre à tes côtés notre chemin.

M. DASSONVILLE - Je remercie M. VAILLANT. Je fais la même réponse que mon collègue Premier Adjoint Marceau FRISON avec lequel je suis entré en 1965 au Conseil Municipal.

81/7098 - Ecole maternelle de la Briqueterie, rue Lazare Garreau prolongée - Construction - Modification de l'échéancier - Crédit complémentaire.

81/7099 - Stade Léo Lagrange, rue de Londres - Travaux d'aménagement - Modification de l'échéancier.

81/7100 - Immeuble communal, 3 bis, rue Jean Bart - Travaux de réfection de la toiture en terrasse - Crédit.

Adoptés.

M. FRISON - Mes chers collègues, nous passons aux questions écrites et aux réponses de Monsieur le Maire.

Mme Paule COOREN, M. Maurice DRAPIER, Mme Annie DUPONT, M. Pierre MOLET, Mme Denise ROHART, M. Henri VAN DEVELDE ont posé à Monsieur le Maire de Lille une question écrite à propos de la fermeture d'une classe à l'école maternelle La Fontaine rue Saint-Gabriel.

Voici la réponse de Monsieur le Maire :

Mesdames, Messieurs,

J'ai bien reçu votre lettre du 28 septembre dernier, relative à la fermeture d'une classe à l'école maternelle La Fontaine, rue Saint-Gabriel à Lille.

J'ai aussitôt pris connaissance avec attention de votre démarche et j'ai demandé à mes collègues, Bernard DEROSIER, Adjoint délégué à l'Enseignement, et Marcel BODARD, Conseiller Municipal, de bien vouloir entreprendre toutes les démarches susceptibles de permettre aux parents d'élèves, aux autorités académiques et aux Elus de dégager dans le dialogue les solutions à la situation entraînée par cette fermeture de classe.

Comme vous le savez, cette décision résulte en partie du transfert du Centre d'Animation Maternelle à l'école des Dondaines, transfert décidé par la Caisse des Ecoles, après consultation de toutes les instances et, en particulier, du Comité des Parents d'Elèves qui, en fonction d'une meilleure adaptation des locaux et de l'environnement, avait donné son accord.

La nécessité de ce transfert de classe, décidé par l'Inspection Académique, avait été soumise à l'avis du Comité Technique Départemental en février et confirmée en mai.

77 inscriptions avaient été effectivement reçues pour l'école La Fontaine de parents dont une cinquantaine avait la possibilité d'inscrire leurs enfants dans un autre établissement plus près de leur domicile.

La décision de l'Inspection Académique de répartir les enfants en 4 classes à l'école des Dondaines et en 2 classes à l'école La Fontaine visait à obtenir dans chaque école un effectif plus équilibré par classe.

D'autre part, nous pouvons dire qu'il n'est absolument pas dans les intentions de la Municipalité d'autoriser, même à lointaine échéance, la fermeture de l'école La Fontaine, que son fonctionnement sur la base actuelle de 2 classes relève d'une mesure transitoire, conjoncturelle au déplacement du Centre d'Animation Maternelle.

Toutefois, compte tenu de l'évolution des effectifs et de l'abaissement de ceux-ci l'année prochaine, dans le cadre de l'application des mesures gouvernementales visant une réduction du nombre d'élèves accueilli par classe, la réouverture de la 3^e classe de l'école La Fontaine peut être envisagée, avec un préjugé favorable pour l'année scolaire 1982-1983.

Dans ce sens, si le maintien sur la base actuelle de 2 classes semble correspondre aux besoins de cette année, j'ai demandé aux services de suivre avec une attention toute particulière l'évolution des effectifs.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

(Monsieur le Maire rentre en séance).

M. BODARD - Je voudrais reprendre quelques points à propos de cette question écrite.

Il est évident qu'en premier lieu il faut y voir une nécessaire prise en compte par les mairies de quartier des problèmes du quartier. Il y a, dans cette intervention, non pas une quelconque chaîne de revendications mais plutôt une prise en charge du ressenti par les habitants. Cette décentralisation que vous avez voulue doit vous permettre de ressentir, Monsieur le Maire, tout ce qui se passe dans la Ville de Lille. Elle a permis, d'autre part, de mettre en place une concertation entre une administration, les autorités académiques, et différentes associations de parents d'élèves.

Je voudrais ajouter qu'il est dommage que cette concertation et cette information arrivent si tard, au moment de la rentrée scolaire. Je crois qu'en ce domaine - et vous serez d'accord avec moi, avec nous, Monsieur le Premier Ministre puisque c'est un de vos Ministres qui l'a dit il y a quelques jours à Lille - la concertation doit précéder la décision et non la suivre.

On a peut-être trop tendance, Monsieur le Maire, à confondre concertation et explication, concertation et justification, ce qui n'enlève rien au pouvoir de décision.

Les problèmes qui sont évoqués dans cette question écrite sont nombreux, que ce soit au niveau de la mise en place du transfert, au niveau du manque d'information en ce qui concerne les décisions prises en cours d'année, au niveau d'une classe maternelle installée dans une école primaire alors que l'on supprime, par ailleurs, une autre classe maternelle dans une autre école, de grâce que l'on ne me parle pas, ce qu'on fait actuellement, d'une 5^e classe aux Dondaines dans l'école Dupleix !

Il me paraît aussi dommageable dans le quartier Saint-Maurice de supprimer une classe face à la mairie de quartier, à côté d'une école privée par ailleurs arrivée à pleine saturation.

Il serait bon d'informer l'Inspection académique que, contrairement à ce qui semble être son information, les écoles privées sont actuellement complètement saturées.

Mais il n'y a pas que du négatif dans le cadre de ce problème, nous avons travaillé, avec l'Inspection Académique, à définir des périmètres scolaires. Il ne peut être question de parler de secteurs scolaires qui sont inapplicables au niveau des maternelles et même au niveau du primaire. Il est évident que dans le libre choix que doivent conserver les parents interviennent d'autres facteurs que le domicile, par exemple le lieu de travail.

Nous avons donc, Monsieur le Maire, eu un certain nombre de réunions avec les autorités académiques, nous avons établi un périmètre scolaire, nous vous enverrons un rapport à ce propos. Je pense que cet ensemble de travail pourra être ensuite approuvé par le Conseil Municipal.

A côté du psychologique et du ressenti de la population, à côté de la nécessaire concertation, je voudrais ajouter, Monsieur le Maire, que toute décentralisation, que ce soit au niveau des villes, au niveau du pays, implique un certain transfert de pouvoir, il ne peut en être autrement, que ce transfert ne soit pas source de conflit entre l'Education Nationale et certaines Associations, l'administration et les Mai-

ries annexes, je crois qu'il faut y voir une prise en charge, une augmentation de la responsabilité de chaque citoyen, la prise en compte de notre responsabilité, c'est uniquement ce qu'il faut voir dans cette question écrite.

M. FRISON - Nous prenons bonne note de vos informations ; nous vous remercions de cette brève intervention qui n'était pas inscrite à l'ordre du jour.

M. DEROSIER - M. le Premier Adjoint, bien que vous parliez de non inscription à l'ordre du jour, les propos « psychologiques et sensitifs » de mon collègue BODARD m'amènent à évoquer de façon plus concrète la position de la Municipalité dans cette affaire. Son analyse pourrait prêter à confusion si des esprits non avertis ne retenaient que l'aspect négatif. Or, il n'y a pas que des aspects négatifs nous a dit notre collègue dans son intervention.

Je veux donc, par mes propos, dégager la responsabilité de l'Administration municipale et de votre Municipalité, Monsieur le Maire, en précisant que s'il y a question écrite de la part d'un certain nombre de personnes du quartier de Saint-Maurice, c'est à partir de la fermeture d'une classe dans une des écoles maternelles de Lille, l'école La Fontaine. Et l'on pourrait si l'on regardait un peu trop rapidement le texte et la réponse, faire une liaison entre le transfert de la garderie de l'école La Fontaine à l'école des Dondaines, y voir la conséquence de la fermeture de l'autre côté.

Or, s'il y a eu concertation dans une décision de la Ville de Lille, en particulier de la Caisse des Ecoles, c'est bien dans ce cas, avant de transférer ce centre d'animation maternelle j'ai tenu à réunir sur place - et M. BODARD avait été invité à cette concertation - les parents concernés.

A la suite de cette concertation le transfert de garderie a été fait dans un cadre beaucoup plus agréable, avec l'accord de tous, vous le dites dans votre réponse.

Il se fait qu'ensuite, par une insuffisante information entre administration départementale de l'Education Nationale et l'école, des problèmes se sont posés aux familles, problèmes devant lesquels la Ville n'est pas engagée.

J'ai de mon côté assuré les familles qui sont venue me voir, les parents d'élèves, que nous veillerons particulièrement à ce que cette école maternelle La Fontaine et l'école primaire qui est à côté continuent d'accueillir les élèves du quartier l'année prochaine sans qu'il y ait déplacement d'une population scolaire en trop grand nombre vers l'école Dupleix comme le laissait sous-entendre notre collègue BODARD.

M. FRISON - Merci M. DEROSIER.

Monsieur LE MAIRE - Si vous voulez bien, nous allons terminer avec une question écrite demandant d'interdire la circulation sur le pourtour de la place Déliot les jours de marché pour faciliter la circulation des acheteurs.

Je réponds à M. GOURDIN, Conseiller de quartier. Le problème est ainsi posé : il y a ceux qui ont des voitures, qui gênent tout le monde, qui s'arrêtent. Dans sa longue lettre M. GOURDIN détaille tous ces inconvénients, mais c'est également un inconvénient que de supprimer la circulation au pourtour d'un marché.

Je réponds donc ceci à M. GOURDIN :

Monsieur le Conseiller,

J'ai bien reçu la lettre par laquelle vous souhaitez l'interdiction de la circulation sur le pourtour de la place Déliot, les jours de marché, afin de faciliter la circulation des acheteurs.

Vous savez notre souci de prendre toutes les mesures susceptibles de développer ce marché bien connu et apprécié de la population, qui contribue à l'animation bénéfique d'un quartier en pleine extension, et votre souhait rejoint ainsi nos propres préoccupations.

Toutefois, il faut se souvenir que le Conseil Municipal, dans sa séance du 30 mai 1981, après avoir pris notamment l'avis du Conseil de Quartier sur le problème de l'extension du périmètre du marché demandée par certains, a décidé que l'extension porterait uniquement sur la rue Froissart, partie comprise entre la place Déliot et la rue Buffon, afin de ne pas bloquer les voies d'accès au marché.

Dans ces conditions, votre demande appelle une nouvelle étude et à cet effet, je retiens volontiers la suggestion du Conseil de Quartier de Moulins d'organiser une enquête auprès de la population : commerçants et usagers du marché.

Veuillez agréer, Monsieur le Conseiller, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La mesure proposée est autoritaire, il est absolument indispensable que sur place on puisse procéder à une enquête approfondie pour pouvoir prendre une décision qui mécontentera forcément les uns pour plaisir aux autres. Le problème est de savoir où sont les plus nombreux, ceux qui sont pour la circulation sur le pourtour de la place Déliot les jours de marché, ou ceux qui sont contre.

J'ai quelques autres informations très rapides à vous communiquer.

La décision municipale de réaliser un investissement à Saint-Louis du Sénégal, symbole de jumelage entre nos deux Villes, a été prise. La demande de la Ville de Saint-Louis est la construction d'un centre socio-éducatif dont le coût s'élèvera à 4 millions.

Vous savez que nous avions pris cette décision car Saint-Louis est la première Ville jumelée qui soit une Ville du Tiers-Monde. On ne peut pas seulement faire des discours quand on se jumelle avec une Ville du Tiers Monde, il faut agir autrement qu'avec une ville européenne ; les villes européennes ont besoin de notre amitié mais sont suffisamment riches pour régler leurs problèmes, elles n'attendent pas quelque chose de la Ville de Lille. Les villes du Tiers Monde ont besoin à la fois de notre amitié et d'une aide. Vous me direz que la Ville de Lille manque de ceci, de cela, c'est vrai, mais on est toujours les pauvres de quelqu'un, il faut penser à ceux qui sont plus pauvres que vous.

Pour vous donner une idée de grandeur des problèmes du Sénégal, de la Ville de Saint-Louis du Sénégal, je voudrais simplement souligner que le budget de l'Etat du Sénégal est égal à celui du Conseil Général du Nord. Quant à la Ville de Saint-Louis du Sénégal, la contribution que nous allons lui apporter sous forme d'un

emprunt de 4 millions pour la construction de ce centre socio-éducatif correspond exactement au budget de cette Ville pour une année. Naturellement 4 millions ne représentent pas une petite somme, mais dans notre budget qui est d'une quarantaine de milliards, et même davantage, c'est tout de même quelque chose de bien modeste.

Vous vous imaginez ce que cela représente ? Nous faisons un cadeau à la Ville de Saint-Louis qui correspond à son budget pour une année ! C'est comme si quelqu'un (on ne le trouvera pas, on ne le sollicite pas) nous faisait cadeau de 40 milliards ! Ceci pour vous donner un ordre de grandeur de l'importance de notre geste, que nous avons raison de faire.

Le montage suivant vous est proposé : passation d'un marché négocié avec la Société Urba Technique à titre dérogatoire en invoquant le critère de spécificité et en soulignant l'intérêt communal. Cela implique que la Ville reste propriétaire de l'équipement qu'elle mettra à la disposition de la Ville de Saint-Louis, équipement officiellement destiné à accueillir la population lilloise à Saint-Louis dans le cadre des échanges inter-villes jumelées.

Finalement, il n'est pas si commode pour une ville de faire un emprunt pour une autre ville du Tiers Monde. En principe la réglementation ne le permet pas exactement, elle permet des dons mais pas un emprunt. Or, nous ne voulons pas donner une somme de 4 millions, ce serait puiser trop fortement dans notre budget, mais accorder un prêt, c'est-à-dire assurer le financement là-bas. C'est ce qui est très difficile et demande des dispositions tout à fait particulières.

Très officiellement une convention d'utilisation de cet équipement sera passée avec la Ville de Saint-Louis du Sénégal. Nous sommes obligés de préciser que l'équipement restera la propriété de la Ville de Lille. On est propriétaire d'un équipement à Saint-Louis du Sénégal que l'on met à la disposition des habitants. Ils vont être les heureux usufruits d'une propriété, qu'en fait nous leur donnons. C'est une subtilité juridique, je tenais à le dire publiquement pour que vous l'approuviez, Mes-dames et Messieurs les membres du Conseil Municipal, et que nous puissions en informer les Lilloises et les Lillois qui sont ici.

A côté de ces petites histoires usufruitières je voudrais signaler que 52 Lillois sont à Saint-Louis du Sénégal. Partis hier, ils sont arrivés aujourd'hui et séjournent à Dakar puis à Saint-Louis du Sénégal.

Ce voyage a été organisé par l'Association Inter-âge que préside M. VAILLANT, en liaison avec la Ville de Lille et l'Association Partenariat Lille-Saint-Louis qu'anime M. COLICHE. Il s'agit de la plus importante opération depuis que le jumelage existe.

Parmi ces 52 personnes se trouvent Monique BOUCHEZ, Adjoint au Maire, Vice-présidente de l'Association Inter-Age, (c'est pourquoi elle est absente aujourd'hui), et deux Lillois invités par la Ville de Lille. Ils sont bien choisis puisqu'il s'agit de M. et Mme Arthur CONNINCK, ce sont bien des Nordistes à Saint-Louis. Pourquoi ces deux personnes invitées par la Ville ? Simplement parce que l'Association Inter-Age, plutôt que de solliciter une subvention municipale, nous a demandé de prendre en charge deux personnes qui, en raison de leur situation financière et sociale, ne pouvaient espérer faire dans leur vie un voyage aussi lointain. C'est le tirage au sort qui a désigné nos ambassadeurs là-bas, M. et Mme CONNINCK. Ce sont les quidams lillois qui sont nos représentants à Saint-Louis du Sénégal.

Je trouve cette formule très bonne, je pense qu'on devrait la généraliser d'une certaine façon car il est sympathique que des gens modestes, qui n'auraient jamais fait un si grand voyage, puissent participer à une entreprise de coopération.

D'après ce que nous savons, un accueil particulièrement chaleureux est réservé par les Saint-Louisiens à nos concitoyens qui seront conviés dans les familles et pourront assister à des fêtes populaires organisées en leur honneur. Je connais les fêtes populaires de Saint-Louis, elles sont colorées, sonores et ne manquent pas de pittoresque, de chaleur humaine. Je suis persuadé que nos Lillois seront là-bas très heureux.

Permettez-moi de terminer par une information : c'est le vendredi 16 octobre 1981 que l'ours grizzli du zoo du Bois de Boulogne est parti pour retrouver deux autres congénères femelles venant de Hollande dans un immense parc animalier situé dans le Limbourg Belge. Après tout ce qui a été dit sur notre ours, je lui promets du bon temps et une agréable vie là où il se trouve maintenant.

La séance du Conseil Municipal est levée.

(Séance levée à 20 heures).

**N° 81/34 - Lois n° 70/1297 du 31 décembre 1970
sur la gestion et les libertés communales
et 78/753 du 17 juillet 1978
Délégation au Maire - Compte rendu.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Au cours de vos séances des 25 avril 1977 et 28 mai 1979, par délibérations n° 77/11/5 et 79/6024 et conformément aux dispositions de l'article 8 de la loi n° 70/1297 du 31 décembre 1970 sur la gestion et les libertés communales et de l'article 63 de la loi n° 78/753 du 17 juillet 1978, repris par l'article L 122-20 du Code des Communes, vous avez bien voulu nous accorder délégation pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget lorsqu'il s'agit d'emprunts contractés auprès des organismes visés à l'article L 121-38 du Code des Communes et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- passation des contrats d'assurances ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- exercice du droit de préemption à l'intérieur de la zone d'aménagement différé du Secteur Sauvegardé.

Comme vous le savez, les décisions prises en vertu de l'article L 122-20 du Code des Communes sont soumises aux mêmes règles de publicité, de contrôle et d'approbation que celles qui sont applicables en vertu des dispositions en vigueur aux délibérations des Conseils Municipaux portant sur les mêmes objets à celles des articles L 121-30, L 121-38 et L 121-39 (alinéas 1 à 3 inclus) du Code des Communes.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal ; en conséquence, nous vous prions de trouver ci-joint, un tableau récapitulatif des décisions prises dans le cadre de cette délégation.

Adopté.

Voir compte rendu p. 767

Marchés, avenants, louages, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts passés et droits de préemption exercés par le Maire conformément aux dispositions de l'article L 122-20 du Code des Communes et des délibérations du Conseil Municipal N° 77/11/5 du 25 avril 1977 et 79/6024 du 28 mai 1979

Tableau à jour le : 13 octobre 1981

N° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Visa préfectoral
81/66 D.M.	26 juin 1981	Service des Achats	Un marché à commandes est passé avec les Etablissements GUSSE, 32, 34, rue Gambetta 59000 LILLE, pour la fourniture de blouses et tabliers.	Minimum : 100.000 F Maximum : 250.000 F	6 août 1981
81/67 D.M.	1 ^r juillet 1981	Services Scolaires	Un contrat est passé avec l'Association Maison Familiale de Vacances Populaires de Villa Belle à Wimille, représentée par M. Louis LEFEVRE, demeurant 67 rue Clémenceau 59350 Saint-André en vue d'héberger durant la période du 1 ^r au 10 juillet 1981 inclus, 46 enfants et 13 agents pour le personnel d'encadrement pour un séjour dit « transfert d'été ».	31.450 F	6 août 1981
81/68 D.M.	2 juillet 1981	Services de Construction	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et la S.A.R.L. Polet Frères, 145 rue du Faubourg de Roubaix, 3/5, impasse Delcroix à Lille, en vue de l'exécution de tra-	236.084 F	23 juillet 1981

17 Octobre 1981

- 794 -

N° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Visa préfectoral
81/69 D.M.	3 juillet 1981	Services des Finances	vaux de charpente et menuiseries, dans le cadre de l'aménagement des immeubles 13-15-17, place Louise de Bettignies, au Centre Culturel Comtesse.		20 juillet 1981
81/70 D.M.	3 juillet 1981	Services des Finances	Un emprunt de la somme de 6.000.000 de F (six millions de francs) dont le remboursement s'effectuera en 9 années à partir de 1982 est réalisé auprès de la Caisse d'Aide à l'Equipement des Collectivités Locales, aux conditions de cette Caisse.		17 juillet 1981
81/71 D.M.	3 juillet 1981	Services Techniques	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et la Société Lilloise R. Cabour, 143 rue de Wazemmes, en vue de la fourniture de quatre véhicules utilitaires Citroën type HY 1600.	175.716,56 F	11 août 1981

N° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Visa préfectoral
81/72 D.M.	8 juillet 1981	Services Techniques	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et la Société RENAULT Lille, 140, avenue de la République à La Madeleine pour la fourniture de 4 véhicules fourgonnettes types R4 F4 et 5 véhicules berline R4 TL.	222.076,44 F	18 sept 1981
81/73 D.M.	21 juillet 1981	Services Juridique et Immobilier	La Ville de Lille exerce son droit de préemption sur l'immeuble sis à Lille, 17, rue d'Angleterre, repris au cadastre sous le n° 279 de la section KZ pour une superficie de 236 m ² et appartenant à Monsieur BOUDRY Raymond.	400.000 F	14 août 1981
81/74 D.M.	27 juillet 1981	Service des Achats	Un marché à commandes est passé avec les Etablissements LESIEUR, 14 place d'Armes à Valenciennes pour la fourniture de papier.	Minimum : 100.000 F Maximum : 250.000 F	18 sept 1981
81/75 D.M.	30 juillet 1981	Services Sportifs	Un second avenant est passé au contrat de location, en date du 8 août 1973, dont est titulaire la S.A.R.L. Time Limit dénommée nouvellement Rediffusion Music-France, en vue de modifier les tarifs de location à compter du 1 ^r janvier 1981.	Minimum : 125.000 F Maximum : 250.000 F	18 octobre 1981

N° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Visa préfectoral
81/76 D.M.	31 juillet 1981	Service du Conservatoire	Un contrat de maintenance est passé avec la Société SETRA, Zone Industrielle du Hellu-Lezennes - 59260 Hellemmes-Lille pour l'entretien du photocopieur Nashua installé au Conservatoire National de Région, 6 place du Concert à Lille.		
81/77 D.M.	31 juillet 1981	Services Juridique et Immobilier	Une convention prenant effet le 1 ^{er} juillet 1981 est passée avec l'Union Française de la Jeunesse, dont le siège est à Lille, 4 square Dutilleul, mettant à sa disposition à titre gratuit, précaire et révocable, l'immeuble communal situé 58-60, rue Léonard Danel à Lille.		20 juillet 1981 18 aout 1981
81/78 D.M.	3 août 1981	Services Techniques	Un marché à commandes est passé entre la Ville de Lille et la Société anonyme BOSSU-CUVELIER, 23 boulevard Gambetta à Roubaix, en vue de la fourniture de matériel ferreux pour le service, de l'éclairage public.	Minimum : 60.000 F Maximum : 120.000 F	14 aout 1981
81/79 D.M.	3 août 1981	Services Techniques	Un marché à commandes est passé entre la Ville de Lille et la Société Etablissements Marcel BELLINA, 19 rue Verollo à Villejuif (Val de Marne) en vue d'effectuer les travaux de mise en peinture du	Minimum : 60.000 F Maximum : 120.000 F	18 aout 1981 8 octobre 1981

N° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Visa préfectoral
81/87 D.M.	17 août 1981	Services Techniques	matériel d'éclairage public de la Ville de Lille.	111.789,38 F	
81/80 D.M.	3 août 1981	Services de Construction	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et M. Claude VALLOIS, 12 rue de la Monnaie à Lille, en vue de la réalisation de l'aménagement muséographique de la salle Desmet du musée de l'Hospice Comtesse, rue de la Monnaie à Lille.	226.000 F	9 sept 1981
81/88 D.M.	17 août 1981	Services de Construction	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et la Société Anonyme Debuisson, 2 rue de la Louvière, 59800 Lille, en vue de l'exécution des travaux de restauration des toitures de l'immeuble 13, place Louise de Bettignies, au Centre Culturel Comtesse.	112.729,59 F	8 octobre 1981
81/81 D.M.	10 août 1981	Services de Construction	Un marché à commandes, valable un an à compter du 1 ^{er} janvier 1981 avec possibilité de tacite reconduction sans que sa durée totale puisse excéder trois ans, est passé entre la Ville de Lille et la Compagnie Générale de Constructions téléphoniques (C.G.C.T.) - 251, rue de Vaugirard à Paris.	Minimum : 125.000 F Maximum : 250.000 F	8 octobre 1981
81/82 D.M.	10 août 1981	Services Techniques			
81/90 D.M.	19 août 1981	Services Juridiques et Techniques			

17 Octobre 1981

- 798 -

N° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Visa préfectoral
81/83 D.M.	12 août 1981	Services Techniques	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et la société anonyme Potey & Cie, dont le siège social est à 59139 Wattignies, 186 rue Georges Clémenceau, en vue de réaliser le parcours sportif, type C.R.A.P.A., au parc boisé de la Citadelle.	109.886,32 F	8 octobre 1981
81/84 D.M.	12 août 1981	Services Techniques	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et la S.A.R.L. Siegel dont le siège social est à 67640 Lipsheim 1, rue Jeanne d'Arc, en vue d'implanter des ponts et bornes en bois, au parc boisé de la Citadelle.	140.688,65 F	8 octobre 1981
81/85 D.M.	12 août 1981	Service des Achats	Un marché à commandes est passé avec les Etablissements HORDOIR, 20 rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 59800 Lille pour la fourniture de matériel de dessin.	Minimum : 100.000 F Maximum : 250.000 F	
81/86 D.M.	12 août 1981	Services Juridique et Immobilier	Une convention est passée avec Mme Brigitte DENOYELLE-BURIE, lui accordant à compter du 1 ^{er} juillet 1981 la location à titre précaire et révocable de l'immeuble communal situé 96, rue Esquiermoise à Lille.	redevance d'occupation : 3.600 F par an	8 octobre 1981

N° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Visa préfectoral
81/87 D.M.	17 août 1981	Services Techniques	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et la société anonyme France Véhicules industriels, succursale de Lesquin sise rue Pic au vent, C.R.T., pour l'acquisition d'un camion Renault JK 75 équipé d'une grue A 45 T 2 et d'une benne basculante.	228.429,49 F	
81/88 D.M.	17 août 1981	Services de Construction	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et la Société Claisse - Assainissement du Nord, 9 rue Robert Schuman 59700 Marcq-en-Barœul, en vue de l'exécution de travaux d'assainissement, place Louise de Bettignies, au Centre Culturel Comtesse.	111.789,38 F	9 sept 1981
81/94 D.M.	22 août 1981	Services Techniques		248.935,68 F	
81/89 D.M.	19 août 1981	Services Juridique et Immobilier	Une convention est passée avec Gaz de France l'autorisant à installer un dispositif de protection cathodique de canalisations dans un terrain communal situé entre la rue Anatole de la Forge et la rue Ambroise Paré.	redevance forfaitaire de : 100 F	
81/90 D.M.	19 août 1981	Services Juridique et Immobilier	Un contrat est passé avec la Société DESCAMPS et d'HAUSSY, 22 avenue du Peuple Belge à Lille en vue de garantir des œuvres d'art, dont la valeur totale s'élève à	Minimum : 100.000 F Maximum : 250.000 F	29 sept 1981
				301 F	2 sept 1981

17 Octobre 1981

- 800 -

N° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Visa préfectoral
81/91 D.M.	19 août 1981	Services Juridique et Immobilier	<p>60.000 F, contre tous les risques pouvant survenir du 27 mai au 2 juin 1981, durant leur exposition à l'Hôtel de Ville.</p> <p>Un avenant au contrat souscrit pour garantir le théâtre Sébastopol contre les risques d'incendie est passé avec la compagnie « Les Assurances Générales » représentée à Lille par M. DUBOIS-PROUVOST, 13 rue Faidherbe, en vue d'augmenter à compter du 1^r avril 1981 le montant du capital garanti qui est porté à 21.975.000 F et qui continuera d'être indexé sur l'indice « Risque Industriel ».</p>	59.861 F	2 sept 1981
81/92 D.M.	19 août 1981	Services Juridique et Immobilier	<p>Un avenant au contrat souscrit pour garantir les bâtiments communaux contre les risques d'incendie est passé entre la Ville de Lille et la compagnie « Les Assurances Générales » représentée par M. DUBOIS-PROUVOST, 13 rue Faidherbe à Lille, en vue d'actualiser le montant du capital garanti en raison des changements survenus dans la situation des biens communaux et en fonction de l'évolution de l'indice « Risque industriel ».</p>	544.103 F	2 sept 1981

N° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Visa préfectoral
81/93 D.M.	19 août 1981	Services Juridique et Immobilier	Un contrat est passé avec la société DESCAMPS et d'HAUSSY, 22 avenue du Peuple Belge à Lille, en vue de garantir une structure d'exposition dont la valeur totale s'élève à 140.000 F contre tous les risques pouvant survenir en cours d'exposition à la Foire Internationale de Lille du 3 au 13 avril 1981 et dans d'autres villes.	1.274,00 F	2 sept 1981
81/101 D.M.	10 septembre 1981	Services de Construction			8 octobre 1981
81/94 D.M.	22 août 1981	Services Techniques	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et la Société Anonyme « SOTEST » 44, rue Paul Valéry 75115 Paris en vue de l'acquisition de cent soixante huit parcmètres.	248.935,68 F	
81/102 D.M.	10 septembre 1981	Services de Construction			
81/95 D.M.	22 août 1981	Services Techniques	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et la Société Anonyme MATERIELS ET CONSTRUCTIONS, 44 rue Paul Valéry 75116 Paris, en vue de l'acquisition de cent soixante huit parcmètres.	248.935,68 F	
81/96 D.M.	10 septembre 1981	Service des Achats	Un marché à commandes est passé avec la Société COPADIS - Zone Industrielle B.P. 303 - 59113 Seclin, en vue de la fourniture de denrées.	Minimum : 100.000 F Maximum : 250.000 F	29 sept 1981

17 Octobre 1981

- 802 -

N° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Visa préfectoral
81/97 D.M.	11 septembre 1981	Services de Construction	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et la Société Charpente DELTA, rue Jean-Baptiste Lebas à 59650 Villeneuve d'Ascq, en vue de la construction de deux hangars au Centre Technique Municipal.	156.408 F	
81/98 D.M.	16 septembre 1981	Services Juridique et Immobilier	Un bail commercial, prenant effet le 1 ^{er} octobre 1981, pour une durée de neuf ans, est passé avec la S.A.R.L. S.P.A.C. (Société des Peintures Automobile et Carrosserie), lui donnant la location de l'immeuble communal à usage industriel, situé 13 bis rue de l'Amiral Courbet à Lille.	loyer : 45.000 F par an	2 sept 1981
81/99 D.M.	16 septembre 1981	Services Techniques	Un premier avenant au marché passé entre la Ville de Lille et la Société industrielle Automobile du Nord pour la fourniture de véhicules automobiles Peugeot est pris en vue de porter son montant maximum à 250.000 F pour l'année 1981.	<u>montant maximum initial :</u> 150.000 F <u>montant de l'avenant :</u> 100.000 F <u>montant du marché :</u> 250.000 F	
81/100 D.M.	24 septembre 1981	Services Juridique et Immobilier	Un avenant au contrat garantissant les véhicules du parc municipal est passé avec la « Compagnie Générale d'Assurances » représentée à Lille par M. MOLLET, 40 ave-	319.032,27 F	

N° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Visa préfectoral
81/101 D.M.	30 septembre 1981	Services de Construction	<p>nue Emile Zola, pour régulariser les modifications survenues au cours de la période du 26 juin 1980 au 25 juin 1981.</p> <p>Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et les Etablissements CARION, 90 rue Pasteur à La Madeleine (Nord) pour la fourniture et la pose de grilles et volets de sécurité à installer dans les équipements sociaux et administratifs intégrés du quartier des Bois-Blancs à Lille, rue du Général de la Bourdonnaye.</p>	80.657,84 F	8 octobre 1981
81/102 D.M.	30 septembre 1981	Services de Construction	<p>Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et la Compagnie Générale de Chauffe, dont le siège social est à 59350 Saint-André, 37 avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny, pour assurer la conduite, la surveillance et le petit entretien des installations de chauffage de production d'eau chaude sanitaire et de traitement d'eau de l'IME « La Roseraie » rue Armand Carrel à Lille.</p>	Redevance annuelle de : 27.871,20 F	

N° d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Visa préfectoral
81/103 D.M.	30 septembre 1981	Services de Construction	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et la S.A. des Etablissements Alexandre, 110 bis rue du Général Dame - 59320 Hau-bourdin, en vue de l'exécution des travaux de menuiseries PVC et l'IME « La Roseraie », rue Armand Carrel à Lille.	219.681,21 F	
81/104 D.M.	5 octobre 1981	Services de Construction	Un contrat est passé entre la Ville de Lille et la Société Anonyme FICHET-BAUCHE dont le siège social est à 78140 Vélizy, 15-17, avenue Marane Saulnier et l'agence régionale à 59175 Templemars, 31 rue Jules Guesde, afin d'assurer les opérations d'entretien et l'installation de protection électronique contre le vol du Palais des Beaux-Arts, place de la République.	redevance annuelle : 13.182,96 F	
81/105 D.M.	5 octobre 1981	Services de Construction	Un marché négocié est passé entre la Ville de Lille et la Société « les Successeurs de A. Marlin », dont le siège social est à 37300 Joué-les-Tours, usine de Pont-Cher et l'agence régionale à 59000 Lille, 75 rue de la Monnaie, en vue de l'installation d'un monte-charge au Palais des Sports, avenue Kennedy.	119.999,04 F	
81/100 D.M.	14 septembre 1981	Services Juridique et Immobilier	General d'opérations de la Société à Lille par M. MOLLET, 40 ave-	319.032,27 F	

N° 81/35 - Commissions municipales

Composition

Modifications

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 77/11/9 du 25 avril 1977, vous avez décidé la création et la composition de plusieurs commissions municipales.

Les changements récents intervenus dans les délégations de certains de nos collègues nous amènent à revoir la composition de ces commissions.

Nous vous proposons de décider la composition suivante :

Commission de l'Animation Urbaine

Vice-Présidents : M. Pierre BERTRAND, Conseiller délégué
M. Marcel BODARD, Conseiller délégué

Mme DEBAENE-VANTORRE Mme DEFRAANCE M. CATESSON Mme BUFFIN
MM. WINDELS M. OLIVIER M. MATRAU
BURIE Mme CARBONNEAUX
CHOQUEL
WAVRANT
MERRHEIM
Mme CACHEUX-HABIGAND

Commission des Finances et des Travaux

Vice-Président : M. Raymond VAILLANT, Adjoint au Maire

MM. FRISON MM. SYLARD MM. MARCAIS Mme BUFFIN
CAILLIAU VIRON DURIER MM. ROMBAUT
BERTRAND DEGREVE IBLED
BRIFFAUT GRARD
MERRHEIM
DEL COURT
Mme DEBAENE-VANTORRE
M. BURIE

Commission de Développement et des Affaires Economiques

Président : Monsieur le Maire

Vice-Président : M. Claude CATESSON, Conseiller délégué
Mme BOUCHEZ MM. VIRON M. MARCAIS MM. COUCKE
MM. BERTRAND SYLARD IBLED
DEL COURT OLIVIER
Mme DEROISIER
Mme CACHEUX-HABIGAND
M. BOCHNER

Commission de l'Action Culturelle

Vice-Présidents : Mme Monique BOUCHEZ, Adjoint au Maire
 Mme Jacque BUFFIN, Conseiller délégué

Mme CACHEUX-HABIGAND	M. DEGREVE	M. MOLLET	MM. CAMELOT
MM. FRISON	Mme ARNOULD		LEVY
BERTRAND	M. COLIN		
Mme ESCANDE			
MM. THIBAUT			
BURIE			

Commission des Sports

Vice-Président : M. Albert MATRAU, Adjoint au Maire

MM. BOUTILLEUX	Mlle CARBONNEAUX	M. DURIER	M. DEBEYRE
CAILLIAU	Mme NEFFAH		
WAVRANT	M. ETCHEBARNE		
BURIE			
CHOQUEL			
WINDELS			
MERRHEIM			

Commission de la Jeunesse, de l'Enseignement et de la Formation Permanente

Vice-Président : M. Bernard DEROISIER, Adjoint au Maire

MM. BESNIER	M. THIBAUT	M. MARCAIS	MM. MATRAU
BOUTILLEUX	Mmes DEFRAANCE		CAMELOT
MERRHEIM	NEFFAH		
VAILLANT			
Mmes ESCANDE			
BRUNEL			

Commission de l'Administration Générale et des Affaires Juridiques

Vice-Présidents : M. Guy DEBEYRE, Adjoint au Maire
 M. Etienne CAMELOT, Conseiller délégué

MM. DASSONVILLE	MM. VIRON	M. ROMBAUT
WASSON	ETCHEBARNE	
BOUTILLEUX	GRARD	
CAILLIAU		
THIEFFRY		
BOCHNER		

Commission de l'Action Sociale

Vice-Président : M. Claude SYLARD, Adjoint au Maire

M. BOUTILLEUX	M. BOCQUET	M. MOLLET	M. CAMELOT
---------------	------------	-----------	------------

Mmes DEBAENE-VANTORRE Mme ARNOULD
ESCANDE Mme CARBONNEAUX
CACHEUX-HABIGAND Mme MOREL
MM. DELCOURT
WASSON

Commission des Personnes âgées - Action en faveur des handicapés

Vice-Président : M. Bernard MOLLET, Adjoint au Maire

Mme DEBAENE-VANTORRE Mmes DEFRAZ
MM. BESNIER MOREL
BOUTILLEUX NEFFAH
Mme CACHEUX-HABIGAND
MM. DELCOURT
WASSON
Mme BOUCHEZ

M. MATRAU

Commission de la Santé Publique - Protection Maternelle et Infantile

Vice-Présidents : M. Jean-Raymond DEGREVE, Adjoint au Maire
Mme Christiane MOREL, Adjoint au Maire

Mme CACHEUX-HABIGAND Mme CARBONNEAUX M. MOLLET M. MATRAU
M. BODARD Mmes ARNOULD
Mme DEBAENE-VANTORRE DEFRAZ
MM. BOUTILLEUX
DELCOURT
WASSON

Commission de l'Urbanisme et de l'Habitat

Vice-Présidents : M. Gérard THIEFFRY, Adjoint au Maire
M. Pierre DASSONVILLE, Adjoint au Maire

MM. BURIE MM. GRARD M. CATESSON MM. THIBAUT
WAVRANT OLIVIER IBLED
BODARD COLIN
WINDELS
Mmes DEBAENE-VANTORRE
ESCANDE

Commission des Espaces Verts et de l'Environnement

Vice-Président : M. André COLIN, Adjoint au Maire

Mme DEBAENE-VANTORRE MM. THIBAUT M. DURIER Mme BUFFIN
M. CHOQUEL GRARD M. IBLED
Mme BOUCHEZ OLIVIER

MM. BOUTILLEUX
BURIE

Commission de la Voie Publique

Vice-Présidents : M. Pierre WINDELS, Adjoint au Maire
 M. Gérard THIEFFRY, Adjoint au Maire

MM. BOUTILLEUX M. ETCHEBARNE M. CATESSON M. COUCKE
 CAILLIAU Mme NEFFAH Mme DEBEAUNE-ARNOURRE Mme ARNOULD
 WAVRANT Mlle CARBONNEAUX ERGAND
 BESNIER M. DECOEURT M. CHOQUEUX-HABIGAND
 DASSONVILLE M. MASSON M. BOUILLER
 BODARD Mme BOUILLER M. DESMOSSES
 Mme DEBEAUNE-ARNOURRE Mme DEFFAUCHE

Commission des Communes associées

Vice-Présidents : M. Arthur CORNETTE, Maire délégué
 M. Jean-Raymond DEGREVE, Adjoint au Maire

MM. DEROSIER, WASSON, WINDELS, GRARD, Mmes BRUNEL, ARNOULD, M.
 ENGRAND, MM. VAILLANT, FRISON, BERTRAND, ETCHEBARNE, DEBEYRE

Les membres ci-dessus désignés ont été déclarés élus à l'unanimité.

Adopté.

Voir compte rendu p. 768

N° 81/36 - Conseil Communautaire
Désignation des délégués
du Conseil Municipal
Modification

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 77/11/49 du 9 mai 1977, vous avez désigné les seize personnalités énumérées ci-dessous pour représenter le Conseil Municipal au sein du Conseil de la Communauté Urbaine de Lille :

ARNOULD Marcelle, BLOCH Colette, CAILLIAU Jean, CATESSON Claude, COLIN André, CORNETTE Arthur, DASSONVILLE Pierre, DEROSIER Bernard, DESMULLIEZ André, MAUROY Pierre, MOUNIER Yvonne, PETIT Dominique, POLIAUTRE Danièle, PREVOT Bernard, ROMBAUT Gustave, THIEFFRY Gérard.

Par lettre en date du 25 septembre 1981, Monsieur Dominique PETIT a fait savoir que pour des raisons professionnelles et familiales il souhaitait démissionner de son poste de Conseiller de la Communauté Urbaine de Lille.

Vous voudrez bien désigner le remplaçant de Monsieur PETIT pour siéger en tant que représentant du Conseil Municipal au Conseil de la Communauté Urbaine de Lille.

2) Nous vous proposons M. SYLARD.

Adopté.

Voir compte rendu p. 768

**N° 81/37 - Association « Pour la Promotion
du Palais des Congrès et de la Musique
de Lille » - Représentation de la Ville**

Adopté.

MESDAMES, MESSIEURS,

Afin de préparer les multiples activités du Palais des Congrès et de la Musique, équipement de haut niveau qui accueillera des congressistes du monde entier et des manifestations musicales de premier ordre, il a été jugé nécessaire de mettre en place une structure d'animation et de promotion.

Celle-ci a pris la forme d'une association dénommée Association « Pour la Promotion du Palais des Congrès et de la Musique de Lille » qui se fixe pour objet :

« 1) de définir précisément les manifestations qui doivent se dérouler dans le palais des Congrès et de la Musique : manifestations à caractère culturel, artistique, ainsi que des congrès de diverse nature.

2) de favoriser une utilisation la plus rationnelle possible des équipements intérieurs ou annexes en vue du bon déroulement des manifestations considérées et afin d'assurer le rayonnement de Lille.

3) de mettre en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'assurer le fonctionnement du Palais dans le souci d'une gestion équilibrée.

4) d'assurer lors du fonctionnement de ce dernier une utilisation harmonieuse de l'ensemble des équipements publics ou privés concernés par ces différentes manifestations. »

L'article 8 des statuts de cette association concerne la composition du Conseil d'Administration et prévoit notamment que la Ville de Lille - qui a qualité de membre fondateur - y soit représentée par quatre membres de droit.

Nous vous demandons de vouloir bien confirmer l'adhésion de la Ville de Lille à l'Association « Pour la Promotion du Palais des Congrès et de la Musique de Lille » et désigner ses quatre représentants.

Il convient de préciser que jusqu'à présent, Monsieur le Recteur DEBEYRE, Adjoint au Maire, et Monsieur CATESSON, Conseiller Municipal délégué, représentaient la Ville de Lille au Groupe de Travail sur l'immeuble du « Nouveau Siècle » que nous avions créé en son temps.

Nous vous proposons MM. Pierre MAUROY, Claude CATESSON, Guy DEBEYRE, Claude SYLARD.

Adopté.

Voir compte rendu p. 768

**N° 81/38 - Société d'Economie Mixte de Rénovation
et de Restauration du Secteur Sauvegardé**
**Confirmation de la participation de la
Ville et désignation des représentants**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération 79-6081 du 22 novembre 1979, vous avez approuvé les statuts de la S.E.M. du Secteur Sauvegardé de Lille.

Ces statuts après de longues négociations avec les autorités de tutelle ont enfin reçu l'accord de celles-ci.

L'Assemblée générale constitutive pourra avoir lieu dans les délais très brefs et nous vous demandons aujourd'hui :

- 1°) de confirmer la souscription par la Ville de Lille de 2.100 actions de 100 francs chacune ;
- 2°) de désigner les représentants de la Ville de Lille au sein du Conseil d'Administration de la Société ;
- 3°) d'autoriser ces représentants à accepter toute fonction de Direction qui pourrait leur être confiée, notamment celle du Président de Conseil d'Administration.

Nous vous proposons Monsieur le Maire, représenté par le Premier Adjoint : M. FRISON - Le Conseiller délégué du quartier : M. BURIE - MM. VAILLANT et SYLARD.

Adopté.

Voir compte rendu p. 768

N° 81/39 - Villages de Vacances Léo Lagrange
Acquisition de « droits de lits »
Convention entre la Ville de Lille
et la Fédération Nationale Léo Lagrange

MESDAMES, MESSIEURS,

Lors de sa réunion du 26 février 1981, le Conseil Municipal a adopté par la délibération n° 81/9, le principe de l'acquisition de cent « droits de lits » pendant une période de 30 ans auprès des Villages de Vacances gérés par la Fédération Nationale Léo Lagrange afin de favoriser le développement du tourisme social.

Il convient cependant de fixer contractuellement les droits et obligations respectifs de la Ville de Lille et de la Fédération Nationale Léo Lagrange.

C'est pourquoi, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1) autoriser la passation de la convention ci-jointe

2) décider l'inscription d'un crédit total de 3.400.000 francs au chapitre 914.4 article 130 de la Section d'Investissement de nos documents budgétaires sous l'intitulé « Villages de Vacances Léo Lagrange » - Acquisition de « droits de Lits » suivant l'échéancier ci-après :

- budget supplémentaire 1981 : 1.100.000 francs
- budget primitif 1982 : 1.150.000 francs
- budget primitif 1983 : 1.150.000 francs

Adopté.

Voir compte rendu p. 768

CONVENTION

Entre les soussignés :

Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de la Ville de Lille, en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° _____ du _____

d'une part,

et, Monsieur Jean GUEFFIER, vice-président de la Fédération Nationale Léo Lagrange, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de la dite-fédération

d'autre part,

Considérant que la Fédération Nationale Léo Lagrange assure la gestion de Villages de Vacances répartis sur le territoire national,

Considérant que, dans le but de promouvoir le tourisme social, sans cependant engager la collectivité dans une opération immobilière très couteuse, la Ville de Lille est intéressée par le système de réservation de droits de lits dans les équipements gérés par la Fédération Nationale Léo Lagrange.

Il a été convenu ce qui suit :

Article 1 :

La Fédération Nationale Léo Lagrange met à la disposition de la Ville de Lille, qui en dispose ensuite librement au profit de ses habitants, et des associations ayant leur siège social à Lille - et ce uniquement pour leurs membres - cent droits de lits.

Ces cent droits de lits seront répartis chaque année entre les Villages de Vacances gérés par la Fédération Nationale Léo Lagrange, après concertation entre les représentants délibérément mandatés des deux parties.

Ce droit à réservation s'exercera pendant toute la durée d'ouverture annuelle des Villages de Vacances choisis et ce pendant une période de 30 ans.

Cette réservation prend les formes ci-après :

- priorité absolue, à concurrence de 100 personnes durant chaque période annuelle d'ouverture des Villages choisis
- réduction en faveur des habitants de Lille et des associations lilloises de cinq pour cent (5 %) sur les tarifs catégoriels en vigueur, qu'il s'agisse de séjours en haute saison (mois de juillet et d'Août) ou en basse saison (autres mois compris dans la période d'ouverture).

Article 2 :

Pour permettre aux habitants et aux associations de la Ville de Lille de bénéficier des dispositions contractuelles prévues à l'article 1 de la présente convention, la Ville de Lille s'engage à verser la somme de 3.400.000 F à la Fédération Nationale Léo Lagrange, soit 34.000 F par lit réservé auprès des Villages de Vacances gérés par la dite fédération.

Le règlement de cette participation s'effectuera en trois versements annuels, la Ville de Lille s'engageant à inscrire une première tranche dans son budget supplémentaire de 1981.

Hormis le cas de ce premier versement qui interviendra dès que possible, les deux autres versements seront effectués dès le vote des budgets primitifs 1982 et 1983.

Article 3 :

Les versements seront effectués par virement sur le compte de la Fédération Nationale Léo Lagrange dont l'intitulé et les coordonnées seront communiquées à la Ville de Lille.

Le comptable assignataire est M. le Trésorier Principal de Lille Municipale.

Article 4 :

En cas d'aliénation des biens constituant l'ensemble du patrimoine des Villages de Vacances gérés par la Fédération Nationale Léo Lagrange, et ce quelles que soient les raisons ayant motivé cette aliénation, la Fédération Nationale Léo Lagrange s'engage à reverser à la Ville de Lille le montant actualisé à la participation versée au prorata du temps restant à courir.

Article 5 :

Les deux parties conviennent que les dispositions de la présente convention prendront effet à compter du 1^{er} janvier 1982.

N° 81/40 - Etude sur les « 9 villages dans la Ville »
Appel d'offres restreint avec concours

MESDAMES, MESSIEURS,

Art. Depuis 1977, la municipalité lilloise a mené une action énergique dans le domaine de la décentralisation en faisant renaître « 9 villages dans la ville » dotés chacun d'une mairie et d'un conseil de quartier.

Cependant l'efficacité maximum de cette politique suppose que les acteurs de la vie municipale (élus et conseillers de quartier) aient une connaissance approfondie des problèmes, des aspirations spécifiques des habitants de chaque quartier et des moyens de les satisfaire dans le cadre de l'intérêt public local.

En conséquence, nous vous proposons le lancement d'un appel d'offres restreint avec concours auprès des professionnels compétents en vue de la réalisation d'une enquête qui devrait permettre :

1) d'opérer un bilan de l'action municipale dans chacun des quartiers concernés

Article 1

2) de dégager dans ces mêmes quartiers les besoins prioritaires ressentis par les habitants

Article 2

3) d'étudier à partir de ces résultats les possibilités d'intervention de la Municipalité

Article 3

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir accepter le principe du lancement d'un appel d'offres restreint avec concours sur la base du programme et du cahier des clauses administratives particulières ci-annexés.

Art. La dépense correspondante à cette opération sera imputée à la section de fonctionnement de nos documents budgétaires.

Adopté.

Voir compte rendu p. 768

La Ville de Lille pourra déclarer la consultation infructueuse si elle juge les différents candidats insuffisamment intéressés ou si elle estime que l'opération ne peut être réalisée dans les délais fixés.

Les candidats seront avisés individuellement des résultats du concours. La décision de la Ville de Lille sera sans appel.

Article 4

Les renseignements concernant cette opération pourront être demandés auprès de Monsieur GAILLARD, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie de Lille (Téléphone 03 20 40 60 60) ou à l'adresse suivante : 100, rue de la République, 59000 Lille.

Des réponses écrites seront fournies dans un délai d'une semaine et transmises par fax ou par courrier recommandé à l'adresse suivante : 100, rue de la République, 59000 Lille.

Services des Affaires étrangères - 2^e étage - Gare de Lille - Bâtiment B 116 boulevard de la gare - 59000 Lille

Le dossier administratif devra être obtenu aux conditions fixées à l'avis de

du Comité des Administrations Bâtiments

VILLE DE LILLE

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES DES FINANCES
DE L'INFORMATIQUE, DES ACHATS, DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET IMMOBILIERES**

ADJUDICATIONS

REEL D'OFFRES RESTREINT AVEC CONCOURS

PROGRAMME

Article 1 :

Depuis 1977, la Municipalité lilloise a mené une action énergique dans le domaine de la décentralisation en faisant renaître 9 « villages dans la ville » dotés chacun d'une mairie de Quartier et d'un conseil de Quartier.

Cependant, l'efficacité maximum de cette politique de décentralisation suppose une connaissance approfondie des aspirations spécifiques des habitants de chaque quartier et des moyens de les satisfaire dans le cadre de l'intérêt public local.

Cette recherche nécessite une étude originale menée par une équipe technique hautement spécialisée dans l'appréhension et le traitement des phénomènes socio-logiques.

C'est dans le but de contracter avec le professionnel qui lui présentera le projet le plus fiable que la Ville de Lille lance un appel d'offres restreint avec concours.

Article 2:

Cet appel d'offres avec concours est ouvert à tous les professionnels à tous les cabinets, Agences et Instituts de conseil.

Les personnes et organismes intéressés devront faire parvenir leur dossier administratif d'admission à l'Hôtel de Ville.

Service des Adjudications - 2^e étage - Grande Galerie porte B 115 pour la veille de la date fixée pour l'ouverture des plis.

Ce dossier administratif devra être conforme aux conditions fixées à l'article 5 du Cahier des Clauses Administratives Particulières.

Article 3 :

Les projets établis par les candidats admis à concourir devront détailler les idées, procédures et moyens que chaque candidat entend mettre en œuvre :

- afin de dresser le bilan de la politique municipale des « Villages dans la Ville » dans chacun des quartiers concernés
- afin de dégager dans ces mêmes quartiers les besoins prioritaires tels qu'ils sont ressentis par les habitants
- afin d'étudier, à partir des résultats obtenus, les possibilités d'intervention les mieux adaptées pour répondre aux besoins exprimés

Article 4 :

Chaque projet devra comporter un calendrier d'application ainsi qu'une proposition détaillée de budget qui vaudront engagement contractuel pour le candidat retenu.

Article 5 :

Les dossiers d'engagement devront parvenir en Mairie de Lille dans les conditions fixées à l'Article 5 du C.C.A.P.

Article 6 :

La ville de Lille retiendra à l'issue du concours un candidat à qui sera confié la réalisation de son projet.

La Ville de Lille pourra déclarer la consultation infructueuse si elle juge les différentes propositions non satisfaisantes.

Les candidats seront avisés individuellement des résultats du concours. La décision de la Ville de Lille sera sans appel.

Article 7 :

Les renseignements concernant cette opération pourront être demandés auprès de Monsieur CAILLIAU, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie de Lille (Téléphone 56 92 71 poste 523).

Des réponses écrites seront fournies dans un délai d'une semaine et transmises à l'ensemble des candidats.

Pièce n° 2 : le programme d'exécution comprenant entre autres un calendrier d'exécution et une proposition

du Code des marchés publics pour la mise à disposition de l'opération

VILLE DE LILLE

DIRECTION GENERALE DES SERVICES DES FINANCES
DE L'INFORMATIQUE, DES ACHATS, DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET IMMOBILIERES

ADJUDICATIONS

APPEL D'OFFRES AVEC CONCOURS

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

EXECUTION D'UNE MISSION D'ETUDE

Article 1 :

CHAPITRE I

Article 1 : Généralités

a) - Indication des parties contractantes

Les parties contractantes sont :

- La Ville de Lille représentée par son Maire et désignée par l'expression « la personne publique », d'une part,
- Le titulaire du marché dont l'acte d'engagement aura été retenu par la personne publique, d'autre part.

b) - Représentant légal de la personne publique : Monsieur le Maire de Lille

c) - Délégué du représentant de la Personne Publique : Monsieur Régis CAILLIAU, Secrétaire Général Adjoint de la Mairie de Lille

d) - Approbation de l'autorité de tutelle : Les documents contractuels devant servir de base à la consultation publique, puis les marchés à intervenir seront soumis à l'approbation de Monsieur le Préfet du Nord

Cette clause devra cependant être considérée comme inopérante après l'entrée en vigueur de la loi relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions.

e) - Procédure de passation du marché

Le marché sera attribué dans les conditions fixées par les articles 302 à 307 du Code des Marchés Publics relatifs à l'appel d'offres avec concours.

Article 2 : Objet du Marché

Le présent cahier des Clauses Administratives particulières fixe les conditions d'exécution d'une mission d'étude, qui, dans le cadre de la politique de décentralisation menée par la Ville de Lille depuis 1977, aura pour finalité de permettre l'adaptation fine de l'action municipale aux besoins spécifiques ressentis par les habitants de chacun des quartiers lillois.

Pour ce faire, chaque proposition devra détailler, les idées, les procédures et les moyens que le candidat entend mettre en œuvre :

- afin de dresser le bilan de la politique municipale des « Villages dans la Ville » dans chacun des quartiers concernés
- afin de dégager dans ces mêmes quartiers les besoins prioritaires tels qu'ils sont ressentis par les habitants
- afin d'étudier, à partir des résultats obtenus, les possibilités d'intervention les mieux adaptées pour répondre aux besoins exprimés.

La cible de l'étude sera constituée par chacun des 9 quartiers de la Ville de Lille, objets de la politique municipale des « Villages dans la Ville » tels qu'ils sont délimités sur le plan ci-annexé (annexe n° 1) ; à savoir :

- Le quartier des Bois-Blancs
- Le quartier du Faubourg de Béthune
- Le quartier de Fives
- Le quartier de Moulins
- Le quartier de Saint Maurice Pellevoisin
- Le quartier du Sud
- Le quartier de Vauban - Esquermes
- Le quartier du Vieux Lille
- Le quartier de Wazemmes

Chaque projet devra en outre comporter un calendrier d'exécution ainsi qu'une proposition détaillée de budget.

Article 3 : Pièces contractuelles servant de base à l'appel d'offres restreint avec concours

La liste ci-dessous énumère par ordre de priorité décroissante les pièces contractuelles constituant le marché :

Pièce n° 1 : l'acte d'engagement tenant lieu de marché, établi conformément au modèle joint au dossier

Pièce n° 2 : le programme d'exécution comprenant entre autres un calendrier d'exécution et une proposition détaillée de budget

Pièce n° 3 : le présent cahier des clauses administratives particulières

Pièce n° 4 : le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles tel qu'il est annexé au décret n° 78/1306 du 26/12/78 paru au Journal Officiel du 9/1/79.

Article 4 : Dossier servant de base à l'appel d'offres

Les candidats pourront se procurer à la Direction Générale des Services des Finances - Service des Adjudications (Hôtel de Ville) un exemplaire des pièces érites : Modèle d'acte d'engagement, Cahier des Clauses Administratives particulières et déclaration à souscrire conformément à l'article 251 2° du code des Marchés Publics.

Article 5 : Dispositions Générales concernant l'appel d'offres restreint avec concours

a) - Conditions à remplir pour prendre part à l'appel d'offres

Conformément aux dispositions de l'article 258 du code des Marchés Publics ne sont pas admises à soumissionner :

- les personnes physiques ou morales en état de liquidation de biens
- les personnes physiques dont la faillite personnelle a été prononcée

b) - Admission préalable - Dossier administratif à fournir

1 - Pour prendre part à l'appel d'offres, les candidats devront avoir été admis préalablement par le jury de concours après examen de leur dossier administratif

2 - Le dossier administratif de chaque candidat devra être constitué des pièces énumérées ci-après :

- a) Une demande de participation à l'appel d'offres faisant connaître ses nom, prénoms, qualité et domicile, et s'il agit au nom d'une société, la raison sociale, l'adresse du siège social, la qualité en laquelle il agit et les pouvoirs qui lui sont conférés
- b) Une liste de références sur papier libre indiquant le lieu, la date, la nature et l'importance d'études récentes dans les domaines d'intérêt public.
- c) Un certificat attestant que le candidat est titulaire d'une police d'assurance couvrant les risques d'exécution et sa responsabilité civile.
- d) La liste nominative de leurs membres.
- e) Un acte en bonne et due forme désignant le délégué unique chargé de les représenter et lui attribuant les pouvoirs nécessaires.

Le dossier administratif sera retourné aux soumissionnaires après l'appel d'offres.

C - Envoi du dossier d'admission

Les plis contenant les candidatures devront être envoyés par la poste et recommandés avec accusé de réception pour parvenir la veille de la date fixée pour l'ouverture des plis.

Ils pourront également être déposés dans la boîte réservée à cet effet à l'Hôtel de Ville - Service des Adjudications 2^e étage - Grande Galerie - porte B.115.

Ces plis devront être libellés de la façon suivante :

Nom et adresse du candidat

Monsieur le Maire de Lille
Service des Adjudications
Hôtel de Ville
Boîte postale 667
59033 LILLE CEDEX

- Etude sur « 9 Villages dans la Ville »
- Appel d'offres restreint avec concours
(à n'ouvrir que par le Jury de concours)

Ces plis seront ouverts par le Jury de concours dans les conditions fixées aux articles 297 et 297 bis du Code des Marchés Publics.

Les candidats seront avisés individuellement de la décision qui les concerne par lettre recommandée envoyée dans les trois jours de la séance au cours de laquelle le Jury de concours aura arrêté la liste des candidats admis à concourir (article 292 du Code des Marchés Publics).

Cette lettre fixera, pour les candidats retenus, la date limite du dépôt du dossier d'engagement.

D - Envoi du dossier d'engagement

Les candidats ayant été admis à concourir auront à fournir le dossier d'engagement suivant placé sous deux enveloppes cachetées :

- a) L'enveloppe intérieure, sur laquelle sera inscrit le nom du candidat, contiendra :
 - L'acte d'engagement établi conformément au modèle joint au dossier
 - Le projet du candidat accompagné d'un calendrier d'exécution et d'une proposition détaillée de budget
- b) L'enveloppe extérieure qui portera l'indication de la consultation à laquelle l'offre se rapporte contiendra :
 - L'enveloppe intérieure
 - La déclaration prévue par l'article 251 2^e du Code des Marchés Publics (le modèle de déclaration est annexé au dossier d'appel d'offres)

Les plis cachetés contenant les offres doivent être libellés de la façon suivante envoyés par la poste et recommandés avec accusé de réception dans les conditions prévues à l'article 298 du Code des Marchés Publics, pour parvenir au plus tard à la date limite fixée pour le dépôt du dossier d'engagement à la Mairie de Lille.

Nom et adresse du candidat

Monsieur le Maire de Lille
Service des Adjudications
Hôtel de Ville de Lille
Boîte postale 667
59033 LILLE CEDEX

Article 5 : Dispositions Générales concernant la mise en œuvre d'un engagement avec

- Etude sur « 9 Villages dans la Ville »

- a) Appel d'offres avec concours du...
(à n'ouvrir que par le Jury de concours)

Ces plis pourront également être déposés dans la boîte réservée à cet effet à l'Hôtel de Ville - Direction Générale des Finances - Service des Adjudications - 2^e étage - Grande Galerie - Porte B.115 dans les mêmes conditions de délai.

La séance d'ouverture des plis contenant les offres n'est pas publique. Elle aura lieu dans les conditions fixées à l'article 299 du Code des Marchés Publics.

Il est précisé que l'engagement accompagné du cahier des Clauses Administratives Particulières constitueront les documents contractuels du marché.

Tout engagement qui ne sera pas accompagné des pièces ci-dessus exigées et conformes aux modèles joints, sera déclaré nul et non avenu.

CHAPITRE II : PRIX ET MODALITES DE REGLEMENT

Article 6 : Prix de règlement

Le prix du marché, contrepartie des prestations effectuées par le titulaire, sera celui défini dans la proposition budgétaire faite par ce dernier lors du dépôt de son projet.

Ce prix présente un caractère forfaitaire et couvre en ce sens l'ensemble des frais que l'étude à réaliser pourra faire naître.

Il est réputé ferme et définitif.

Article 7 : Modalités de règlement

a) - Acomptes

Le règlement du prix sera fractionné en acomptes successifs versés tous les deux mois dont le montant sera déterminé par la personne publique sur demande

du titulaire et après production par celui-ci d'un compte rendu d'avancement de l'étude.

b) - Paiement pour solde

Après réception des conclusions de l'étude par la personne publique, le titulaire du marché devra adresser au représentant de la personne publique un projet de décompte correspondant aux prestations fournies.

c) - Délais de mandatement

Le mandatement des acomptes aura lieu dans les quarante cinq jours comptés à partir de la réception de la demande du titulaire accompagnée d'un compte rendu d'avancement de l'étude.

Le mandatement du solde interviendra dans les quarante cinq jours suivant réception par la personne publique du projet de décompte.

Article 8 :

Toute difficulté pouvant naître au sujet du versement d'acomptes, du paiement pour solde et des délais de mandatement devra être réglée en application des dispositions des articles 12 et 12 bis du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles annexé au Décret 78/1306 du 26/12/78 modifié par le Décret 81/101 du 3/2/81.

Article 9 : Comptable

Le comptable public assignataire chargé des paiements est Monsieur le Trésorier Principal de Lille Municipale.

CHAPITRE III : EXECUTION DU MARCHE

Article 10 : Délai d'exécution

Le candidat retenu est engagé par le calendrier d'exécution qu'il a proposé lors du dépôt de son projet. Ce calendrier constituera le délai contractuel de réalisation des prestations, objet du marché.

Le délai d'exécution commencera à courir à compter de la notification au candidat retenu de la décision du Jury.

Une prolongation de délai d'exécution pourra être accordée par la personne publique responsable du marché au titulaire si ce dernier fait état d'une cause qui lui est étrangère et qui fait obstacle à l'exécution du marché dans le délai contractuel.

Si le délai contractuel, éventuellement assorti de prolongation, est dépassé, le titulaire du marché sera passible, sans mise en demeure préalable, d'une pénalité journalière, y compris dimanche et jours fériés, de 1/3000^e du montant total du marché.

Le montant total des pénalités appliquées sera déduit du montant des sommes dues au titre du marché. (Article 351 du Code des Marchés Publics)

Article 11 : Secret professionnel - Obligation de discrétion

Le titulaire du marché se reconnaît tenu, vis à vis de la personne publique, au secret professionnel et à l'obligation de discrétion pour tout ce qui concerne les faits, informations, études et décisions dont il aura connaissance au cours de l'exécution du présent marché.

Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et toute remise de documents à des tiers sans l'accord préalable du représentant légal de la personne publique ou de son délégué.

Article 12 : Utilisation des résultats

Les parties entendent se référer sur ce point particulier à l'option A posée par l'article 19 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles annexé au décret 78/1306 du 26/12/78.

Article 13 : Modifications éventuelles

Tout accord des parties pour la modification de l'une des conditions du marché sera valablement constaté par simple avenant à celui-ci.

Article 14 : Résiliation

La résiliation du marché sera possible dans les cas et aux conditions visés par les articles 35 à 39 du Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles annexé au décret 78/1306 du 26/12/78.

Article 15 : Litiges

En cas de litige soulevé par l'exécution des clauses du présent marché la juridiction compétente sera celle dans le ressort de laquelle est exécuté le contrat.

Les parties conviennent cependant de ne recourir à la procédure juridictionnelle pour régler leurs difficultés éventuelles qu'après avoir épousé les moyens d'une tentative préalable de conciliation.

**N° 81/41 - Déplacement d'un agent municipal
à CRACOVIE (Pologne) du 27 juin
au 1^r juillet 1981**
Remboursement des frais

MESDAMES, MESSIEURS,
A l'initiative de la Ville de TURIN, avec laquelle la Ville de LILLE est jumelée, depuis de nombreuses années, plusieurs villes européennes réalisent un projet de

recherche commun sur une série de thèmes relatifs aux problèmes économiques et sociaux des grandes villes.

Ce projet de recherche, dit « Projet TURIN », associe les villes de COLOGNE, TURIN, GLASGOW, LILLE, DRESDE et CRACOVIE et fait l'objet de rencontres régulières, la prochaine étant prévue à GLASGOW, en octobre 1981.

En vue de préparer cette conférence, de définir les thèmes et les différents intervenants, une réunion préparatoire s'est tenue à CRACOVIE (Pologne) du 27 juin au 1^{er} juillet 1981.

La Ville de LILLE était représentée par M. Alain BOURDON, Attaché communal au Service Planification et Développement.

Le voyage s'est effectué en train pour le trajet LILLE-PARIS et VARSOVIE-CRACOVIE et en avion pour le trajet PARIS-VARSOVIE et retour.

Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous demandons de vouloir bien autoriser le remboursement des sommes dues soit :

– 2.887,00 F à l'Agence Nord-Sud Voyages, 60 rue du Molinel à Lille, représentant le coût des billets de chemin de fer et d'avion ;

– 1.172,00 F à Monsieur BOURDON représentant les frais d'établissement du visa (60 F), le montant du ticket d'autocar Paris - Aéroport d'Orly (20 F), d'un ticket de métro (3 F) et de 22 vacations (49,50 F × 22 = 1 089 F).

Adopté.

Voir compte rendu p. 768

**N° 81/42 - Déplacement d'un agent municipal
à ZWARBERG - GENT (Belgique),
le 23 juillet 1981
Remboursement des frais**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 23 juillet 1981, Monsieur Marcel DHENIN, Responsable du Service Animalier à la Direction des Services de la Jeunesse, de l'Animation Urbaine et des Fêtes et Cérémonies publiques s'est rendu au zoo de ZWARBERG - GENT, dans le Limbourg Belge, en vue de la prise en charge par cet établissement de l'ours du zoo de Lille.

M. DHENIN a effectué ce déplacement avec sa voiture personnelle (Citroën GS, 6 CV).

Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le remboursement de la somme due soit 449,70 F, représentant le

montant d'une vacation (49,50 F) et de l'indemnité kilométrique (460 kms à 0,87 F le km : 400,20 F).

Adopté.
Voir compte rendu p. 768

**N° 81 / 43 - Déplacement d'un agent municipal
à Liège (Belgique), le 7 septembre 1981
Remboursement des frais**

Il s'interdit notamment toute communication écrite ou verbale sur ces sujets et
MESDAMES, MESSIEURS,

Monsieur André VANDERSCHELDEN, Directeur de la Police Municipale, s'est rendu à Liège (Belgique) le 7 septembre 1981 afin de participer aux fêtes de la police Liégeoise.

Les parties entendent par ce déplacement :
Ce déplacement lui a notamment permis d'assister à un défilé des différents personnels de sécurité, à l'inauguration du nouvel Hôtel de Police de Liège et plus généralement de mieux connaître le système belge des « Polices Communales », pratiquement unique en Europe.

Monsieur VANDERSCHELDEN a effectué le trajet avec sa voiture personnelle (Opel 11 CV).

Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le remboursement de la somme due, soit 447,00 F, représentant le montant de deux vacations (49,50 F x 2 = 99,00 F) et de l'indemnité kilométrique (400 kms à 0,87 F le km = 348,00 F).

Adopté.
Voir compte rendu p. 768

**N° 81 / 44 - Déplacement de deux agents municipaux
à LIEGE (Belgique), le 14 septembre 1981
Remboursement des frais**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le 14 septembre 1981, Monsieur Jean-Marie DUCROCQ, Inspecteur de salubrité à la Direction des Services Sanitaires et Sociaux, s'est rendu à LIEGE (Belgique) pour le Service de l'Information et des Relations Publiques, en vue de la préparation d'une manifestation entrant dans le cadre des fêtes de WALLONIE.

Le déplacement LILLE - LIEGE et retour s'est effectué en véhicule municipal conduit par Monsieur Lucien BUTEZ, Conducteur d'automobile au Service Automobile de l'Administration.

Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous demandons de vouloir bien autoriser le remboursement des sommes dues, soit :

- 42,75 F à M. BUTEZ, représentant le montant d'une vacation,
- 177,68 F à M. DUCROCQ, représentant le montant d'une vacation (43,75 F) et des frais d'essence (133,93 F).

Adopté.
Voir compte rendu p. 768

N° 81/45 - Déplacement d'un agent municipal
à COLOGNE (République Fédérale Allemande)
du 5 au 10 octobre 1981
Remboursement des frais

MESDAMES, MESSIEURS,

Monsieur Marcel DHENIN, Responsable du Service Animalier à la Direction des Services de la Jeunesse, de l'Animation urbaine et des Fêtes et Cérémonies publiques, s'est rendu à COLOGNE (République Fédérale Allemande) du 5 au 10 octobre 1981, afin de visiter le zoo de cette ville et assister à diverses réunions.

Le trajet LILLE - COLOGNE et retour s'est effectué en chemin de fer.

Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous demandons de vouloir bien autoriser le remboursement de la somme due, soit 1.421,00 F représentant le coût du billet S.N.C.F. LILLE - COLOGNE et retour (332 F) et le montant de 22 vacances (49,50 × 22 = 1 089 F).

*Adopté.
Voir compte rendu p. 768*

N° 81/46 - Déplacement de huit agents municipaux
à Rotterdam (Pays-Bas)
du 28 au 30 septembre 1981
et du 1^{er} au 12 octobre 1981
Remboursement des frais

MESDAMES, MESSIEURS,

Une exposition itinérante ayant pour thème la Ville de Lille a été présentée dans le cadre de la Foire Internationale de Rotterdam (Pays-Bas).

Afin d'assurer la mise en place et le déroulement de cette manifestation, huit agents municipaux se sont rendus dans cette ville, à des dates différentes.

Conformément à la réglementation en vigueur, nous vous demandons de vouloir bien autoriser le remboursement des sommes dues aux fonctionnaires municipaux concernés, repris dans le tableau ci-joint.

*Adopté.
Voir compte rendu p. 768*

P.J. : un tableau

17 Octobre 1981

- 826 -

Date du déplacement	Nom et grade de l'agent	Mode de déplacement	Etat de frais de déplacement
28-09-1981	Mme Françoise MORIVAL Commis	Voiture personnelle Renault 5 (5 chevaux)	– 2 vacations à 42,75 F = 85,50 F – indemnité kilométrique : 600 km × 0,74 F = 444 F Total : 529,50 F
29-09-1981	M. Marc BEAUSSART Photographe	voiture de Mme MORIVAL	– 2 vacations à 42,75 F = 85,50 F Total : 85,50 F
29-09-1981	M. Michel LESCHAEVE Chef d'atelier	voiture de service	– 2 vacations à 42,75 F = 85,50 F Total : 85,50 F
29-09-1981	M. René CAES Aide-ouvrier professionnel	voiture de service	– 2 vacations à 42,75 F = 85,50 F Total : 85,50 F
29 au 30-09-81	M. Michel SONNEVILLE Contremaître	voiture personnelle Renault 12 (7 chevaux)	– 2 vacations à 42,75 F = 85,50 F – indemnité kilométrique : 600 km × 0,87 F = 522 F Total : 607,50 F
29 au 30-09-81	M. Robert MAERTENS Ouvrier professionnel	voiture de M. SONNEVILLE	– 2 vacations à 42,75 F = 85,50 F Total : 85,50 F

Date du déplacement	Nom et grade de l'agent	Mode de déplacement	Etat de frais de déplacement
30-09-1981	M. Jean-Marie WATTEAU Ingénieur Divisionnaire	voiture de service	- 1 vacation à 49,50 F Total : 49,50 F
1 ^r au 12-10-81	Mme Carole THUNEVIN Hôtesse d'accueil	Aller : voiture personnelle de M. BEAUSSART Retour : chemin de fer	- billet de chemin de fer Rotterdam-Lille : 97,50 F Total : 97,50 F à régler à l'agence Nord Sud Voyage, 60, rue du Molinel à 59000 LILLE

**N° 81/47 - Réalisation de brochures
par l'Imprimerie Crouan et Roques
Marché négocié**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Administration Municipale a l'intention de publier en Octobre 1981 un livret d'accueil destiné aux agents municipaux, contenant de nombreux renseignements sur la carrière communale, les obligations professionnelles et garanties disciplinaires, les différentes situations administratives, le C.O.S., les organisations syndicales, etc... et un annuaire statistique de la Ville de Lille.

Après consultation auprès de 4 imprimeries différentes, il apparaît que la Société Crouan et Roques, 240 rue du Faubourg des Postes à Lille, propose la meilleure qualité de travail au meilleur prix.

Suivant les devis établis, le prix de revient du livret d'accueil serait de 44.000 F pour 5.000 exemplaires, et le coût de l'annuaire statistique 100.000 F.

Afin de permettre le règlement de ces dépenses, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation d'un marché négocié avec la Société Crouan et Roques, en accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques qui s'est réunie le 28 Septembre 1981.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940-23 du Budget Primitif de 1981 intitulé « Bulletin Municipal - Information Municipale ».

Adopté.

**N° 81/48 - Réédition des fiches
d'Information Municipale
par la Société ORCEP
Marché négocié**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Administration Municipale envisage de procéder à la réédition des fiches d'information municipale, mises à la disposition de la population lilloise dans les Mairies Annexes et lieux publics.

Par ailleurs, la fiche réservée aux travailleurs immigrés est traduite et éditée en 5 langues (Anglais - espagnol - italien - portugais - arabe).

La réalisation de ces fiches a été confiée à la Société ORCEP, - conseils études réalisations techniques et administratives - 209, rue d'Arras à Lille, qui avait édité la première série de fiches en 1979.

Le montant de la dépense, dépassant le plafond au delà duquel il s'avère nécessaire de prévoir un marché, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation d'un marché négocié avec la Société ORCEP, en accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques qui s'est réunie le 28 Septembre 1981.

La dépense sera prélevée sur les crédits au chapitre 940-23 du budget primitif de 1981 intitulé « Bulletin Municipal - Information Municipale ».

Adopté.

La dépense d'un montant de 10 260 F sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940-23 du Budget Primitif de 1981 sous l'item : « Pammages - 10 260 F ».

N° 81/49 - Impression de la brochure

« Lille-Actualités »

Cahier des clauses administratives particulières de l'appel d'offres

MESDAMES, MESSIEURS,

Le marché à commandes conclu pour l'impression des numéros de la Revue Municipale expire le 31 Décembre 1981.

Il convient donc de prévoir un appel d'offres ouvert suivant les dispositions des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics et à cet effet, il a été établi un cahier des clauses administratives particulières.

Le marché à passer sera valable jusqu'au 31 Décembre 1982. La dépense annuelle peut être évaluée à 475.000 F.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir adopter le cahier des clauses particulières devant servir de base à la consultation publique envisagée.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940-23 du Budget Primitif de 1982.

Adopté.

N° 81/50 - Association Partenariat

Lille St-Louis du Sénégal

Demande de Subvention

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Association Partenariat Lille-Saint-Louis du Sénégal, dont le siège est à Lille - Maison de l'Education Permanente - 1, Place Georges Lyon et le Président M. Emile COLICHE, a été créée en Février 1981 en vue de favoriser les échanges d'ordre culturel, social, économique, sportif... entre les villes de Lille et de St Louis.

Cette association au sein de laquelle figurent au titre de membre de droit Monsieur le Maire et quatre membres du Conseil Municipal sollicite une subvention de fonctionnement pour l'année 1981.

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques, qui s'est réunie le 28 Septembre 1981, nous vous demandons de bien vouloir accorder à cette association une aide financière dont le montant est fixé à titre exceptionnel pour sa première année d'activité à 20.000 F.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940-32 du Budget Primitif de 1981 intitulé « Parrainages-Jumelages ».

Adopté.

N° 81/51 - Ensemble vocal « Le Madrigal de Lille »
Organisation d'un concert à Cologne
Demande de subvention

MESDAMES, MESSIEURS,

L'ensemble vocal « Le Madrigal de Lille » Membre de l'Office Culturel Municipal, organise en collaboration avec la « Chorale de Cologne » un concert dans cette ville le 29 Novembre prochain.

Le budget prévisionnel de cette manifestation, comprenant les frais de transport et d'hébergement des 40 participants, s'élève à 8 500,00 F.

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques qui s'est réunie le 28 Septembre 1981, nous vous demandons de bien vouloir accorder une aide financière de 1 000 F.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940-32 du budget primitif de 1981 intitulé « Parrainages-Jumelages ».

Adopté.

N° 81/52 - Association Inter-Age
Organisation d'un voyage au Sénégal
du 16 au 24 Octobre 1981
Prise en charge par la Ville de
2 places de voyages offertes
à 2 personnes de condition modeste

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Association Inter-Age, créée en Septembre 1980, dans le but de favoriser les échanges entre personnes de tous âges par l'organisation d'activités à caractère essentiellement culturel et touristique organise du 16 au 24 Octobre prochain un voyage au Sénégal, qui permettra à une centaine de Lillois de découvrir une autre civilisation.

Ce voyage s'inscrit dans le cadre du jumelage entre Lille et Saint-Louis dont la visite est prévue.

Malgré les facilités mises en œuvre (système d'épargne voyage) ce séjour d'une valeur de 5 130,00 F reste difficilement accessible aux personnes disposant de faibles ressources constituant la majeure partie de l'Association.

Aussi, en accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques qui s'est réunie le 28 Septembre 1981, nous vous demandons de bien vouloir prendre en charge le voyage de deux personnes de condition modeste désignées par l'Association en collaboration avec le Bureau d'Aide Sociale.

La dépense d'un montant de 10 260 F sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940-32 du Bureau Primitif de 1981 sous l'intitulé « Parrainages-Jumelages ».

Adopté.

**N° 81/53 - Propriété communale, 92, rue Abélard
Cession aux Etablissements TAMBLEU Frères**

Rapport retiré de l'ordre du jour.

Voir compte rendu p. 770

N° 81/516 - Equipement intégré des Bois Blancs

Dénomination

Subvention de préanimation

MESDAMES, MESSIEURS,

La construction et les aménagements de l'équipement socio-éducatif des Bois Blancs sont pratiquement achevés.

La gestion de l'équipement sera assurée par une association qui signera un contrat avec la municipalité, conformément aux décisions prises pour la gestion des gros équipements.

L'opération de pré-animation est entamée depuis le 1^r octobre 1981, date de la prise de fonction d'un directeur appartenant à la fédération Léo-Lagrange et lié par contrat avec le GEDAL jusque la fin de l'année 1981.

La commission de l'animation urbaine réunie le 22 septembre 1981 a proposé :

- 1°) de retenir l'appellation de « Maison de quartier des Bois Blancs - centre social Rosette DEMEY » pour cet équipement
- 2°) de créer un poste de directeur permanent à compter du 1^r janvier 1982
- 3°) d'attribuer au GEDAL une somme de 31 469 F nécessaire au financement du poste de directeur entre le 1^r octobre et le 31 décembre 1981.

En accord avec les propositions, nous vous demandons de bien vouloir fixer la dénomination de l'équipement, décider la création d'un poste FONJEP au titre de la fédération Léo Lagrange au 1^r janvier 1982, et d'octroyer au GEDAL la subvention de 31 469 F demandée pour l'année 1981.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 940/211 de la section de fonctionnement du budget primitif 1981, sous l'intitulé « Animation Urbaine ». - Centres Sociaux - Subventions.

Adopté.

N° 81/517 - Animation pré-festival
Attribution d'une subvention d'équilibre

MESDAMES, MESSIEURS,

Une animation pré-festival est menée, depuis plusieurs années, dans divers quartiers de la Ville, pour sensibiliser les Lillois au festival de Lille.

Sept comités de quartier ont souhaité renouveler cette opération.

Ils organisent donc dans les quartiers des Bois-Blancs, Moulins, du Sud, de St Maurice, de Pellevoisin, des Dondaines et du Vieux-Lille, une animation centrée sur l'Italie, pendant le mois d'octobre 1981.

La commission de l'animation urbaine réunie le 22 septembre 1981, a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention d'organisation, nous vous demandons de bien vouloir octroyer au GEDAL une subvention d'équilibre de 80 900 F à charge pour lui d'effectuer entre les différents comités de quartier la répartition suivante :

Bois Blancs	30 000 F
Moulins	15 000 F
St Maurice-Pellevoisin	35 900 F
Dondaines-Vieux-Lille	
	80 900 F

Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits aux chapitres 940/31 44 500 F et 940/211 36 400 F de la section de fonctionnement du budget primitif de 1981, sous les intitulés « Fêtes et Cérémonies subventions » - « Animation Urbaine - subventions aux organismes ».

Adopté.

Voir compte rendu p. 779

N° 81/518 - Centre d'information féminin
Attribution d'une subvention

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Centre d'Information Féminin (C.I.F.) dont le siège se situe à l'office du tourisme place Rihour à Lille, a sollicité une subvention municipale pour l'année 1981.

La participation financière de la Ville aux dépenses de fonctionnement de cet organisme s'est élevée à 20 000 F en 1980.

La ligne budgétaire disponible au budget primitif de l'exercice 1981 est de 28 000 F.

La commission de l'animation urbaine réunie le 22 septembre 1981 a émis un avis favorable. Nous vous demandons de bien vouloir accorder au C.I.F. une subvention de 28 000 F.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 940/211 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 1981 sous l'intitulé « Animation Urbaine - Subvention aux organismes ».

Adopté.

N° 81/519 - Association du temps libre
Attribution d'une subvention

MESDAMES, MESSIEURS,

L'Association du Temps Libre (A.T.L.) 66, rue du Faubourg des Postes à Lille, a sollicité une subvention exceptionnelle pour les festivités qu'elle a organisées au mois de septembre 1981 dans le quartier du Faubourg de Béthune et Faubourg des Postes (course cycliste, jeux populaires).

La commission de l'animation urbaine réunie le 22 septembre 1981, a émis un avis favorable pour l'attribution d'une subvention ; nous vous demandons de bien vouloir octroyer à l'Association du Temps Libre une subvention de 2 000 F.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 940/211 de la section du fonctionnement du budget primitif 1981, sous l'intitulé « Animation Urbaine - Subvention aux organismes ».

Adopté.

N° 81/520 - Tarifs des droits de place
et frais de consommation d'eau
à l'occasion des foires et kermesses
et fêtes de quartier
Réajustement

MESDAMES, MESSIEURS,

Le tarif des droits de place de stationnement des véhicules utilisés par les forains ainsi que de consommation d'eau a été fixé par délibération du Conseil municipal n° 80/501 du 18 février 1980 approuvée par Monsieur le Préfet du Nord le 4 avril 1980.

La commission de l'animation urbaine réunie le 6 avril 1981, a souhaité procéder au rajustement annuel desdits tarifs, appliqués à l'occasion des foires, kermesses et fêtes de quartier et a proposé une augmentation moyenne de 20% pour les tarifs de droit de place et de stationnement et de 100% pour les consommations d'eau, dont le coût était sous évalué ces dernières années.

Nous vous demandons de bien vouloir accepter les propositions de tarifications présentées.

Avis favorable de la commission des finances en date du 5 octobre 1981.

Une animation dans les quartiers de la Ville, pour renforcer les liens entre les habitants et leur quartier.

Droits de place	ancien tarif	nouveau tarif proposé
-----------------	--------------	--------------------------

I - Kermesses et fêtes du quartier

Pour la durée d'une semaine au plus, emplacements jusqu'à 5 mètres de profondeur, par mètre courant de façade	1,50	1,80
De 5 à 10 mètres de profondeur, par mètre courant de façade ou de diamètre	1,80	2,20
Au delà de 10 mètres de profondeur	2,70	3,30
Autodromes, autos tamponnantes, le mètre carré	0,40	0,50

II - Foire-attractions de Pâques (durée 15 jours)

Emplacements jusqu'à 5 mètres de profondeur, par mètre courant de façade	4,50	5,40
Emplacements au-delà de 5 mètres de profondeur, par mètre carré	1,40	1,70
Manèges au-dessous de 8 mètres de diamètre, par mètre courant de diamètre	6,80	8,20
Manèges de 8 mètres jusqu'à 13 mètres de diamètre, par mètre courant de diamètre	10,20	12,30
Manèges au-dessus de 13 mètres de diamètre, par mètre courant de diamètre	13,50	16,20
Autodromes, autos tamponnantes, le mètre carré	1,50	1,80

Pour chaque semaine de prolongation ou partie de semaine

moitié du
tarif ci-dessus

III - Foire-attractions d'août-septembre (durée 1 mois)

Marchands de pâtisserie, pommes de terre frites, timbeleries, tirs, jeux de massacre, jeux d'adresse, baraques d'attractions, tourniquets, marchands de pain d'épices, articles de Paris et divers jusqu'à 5 mètres de profondeur, par mètre courant de façade	13,50	16,20
Emplacements de plus de 5 mètres de profondeur par mètre carré	2,70	3,30
Friture-buvettes, par mètre carré	4,00	4,80
Manèges au-dessous de 8 mètres de diamètre	172,00	206,40

Droits de place	ancien tarif	nouveau tarif proposé
Manèges de 8 à 10 mètres de diamètre	240,00	283,00
de 11 à 13 mètres de diamètre	337,00	404,40
de 14 à 16 mètres de diamètre	540,00	648,00
de 17 à 20 mètres de diamètre	712,00	854,40
au dessus de 20 mètres	885,00	1 062,00
Autodromes, autos tamponnantes, le mètre carré	2,70	3,30
Pour chaque semaine de prolongation ou partie de semaine	le quart du tarif ci-dessus	

IV - Foire-attractions d'hiver (durée 1 mois)

Emplacements jusqu'à 5 mètres de profondeur, par mètre courant de façade	7,50	9,00
Emplacement de plus de 5 mètres de profondeur, le mètre carré	2,10	2,52
Manèges au-dessous de 8 mètres de diamètre, par mètre courant de diamètre	8,40	10,08
Manèges de 8 mètres jusqu'à 13 mètres de diamètre par mètre courant de diamètre	13,50	16,20
Manèges au-dessus de 13 mètres de diamètre, par mètre courant de diamètre	20,30	24,36
Autodromes, autos tamponnantes, le mètre carré	2,10	2,52
Pour chaque semaine de prolongation ou partie de semaine	le quart du tarif ci-dessus	

Participation aux frais de consommation d'eau

Participation aux frais de consommation d'eau
(avec double tarif pour les buvettes, grosses consommatrices d'eau)

Ces taxes sont dues pour la durée légale de chaque foire ou kermesse. En cas de prolongation de la foire ou de la kermesse, un supplément de taxe sera perçu pour chaque semaine de prolongation ou partie de semaine, soit :

- tarif égal pour les kermesses et fêtes de quartiers,
- moitié du tarif pour la foire-attractions de Pâques,
- le quart du tarif pour les foires-attractions d'août-septembre et hiver.

Adopté.

**N° 81/2.011 - Personnel Municipal
Logements de fonction**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 78/2008 du 12 mai 1978, le Conseil Municipal a fixé la liste des emplois dont les titulaires bénéficient d'une concession de logement par nécessité absolue de service.

Depuis 1978, cette liste a fait l'objet de modifications, il convient néanmoins de l'actualiser.

En effet, la Ville s'est portée acquéreur d'un immeuble sis 3, rue Solférino dont elle est actuellement locataire et où est logé Monsieur le Secrétaire Général Adjoint chargé de la coordination des services du secteur socio-culturel.

De par les nombreuses sujétions auxquelles il est soumis, il apparaît nécessaire de lui concéder ce logement par nécessité absolue de service.

Par ailleurs dans la Mairie de la Commune associée d'Hellemmes-Lille une habitation est occupée par un agent chargé de gardiennage des lieux et divers travaux de nettoyage.

Il importe de faire figurer ces agents parmi les bénéficiaires d'une concession de logement par nécessité absolue de service.

La liste des emplois dont les titulaires bénéficient d'une telle concession serait donc modifiée et complétée ainsi qu'il suit :

Appartement

3, rue Solférino - Secrétaire Général Adjoint chargé de la coordination du secteur socio-culturel.

Hellemmes-Lille - Hôtel de Ville

Concierge ou agent chargé du gardiennage et divers travaux de nettoyage.

Nous vous demandons de vouloir bien adopter ces mesures.

Adopté.

Voir compte rendu p. 770

N° 81/3.050 - Ville de Lille
Compte administratif
Exercice 1980

MESDAMES, MESSIEURS,

Le compte administratif de 1980 accuse, sur les opérations réalisées (titres de recettes et mandats émis), un excédent de recettes de 59.990.103,34 F.

- Recettes réalisées pendant l'exercice 1980 -

• Section d'investissement	89.682.883,71 F
• Section de fonctionnement ...	<u>454.229.799,47 F</u>
	543.912.683,18 F

- Dépenses acquittées pendant le même exercice -

• Section d'investissement	108.995.101,22 F
• Section de fonctionnement ...	<u>374.927.478,62 F</u>
	483.922.579,84 F

Excédent de recettes à la clôture de l'exercice 1980 59.990.103,34 F

Compte tenu des opérations effectuées et de celles restant à réaliser, le bilan réel de la Ville se présente comme suit :

I - RECETTES -

Excédent de recettes de l'exercice pré- cédent	61.493.049,52 F
Titres émis au cours de l'exercice	<u>482.419.633,66 F</u>
	543.912.683,18 F

Recettes restant à réaliser

• Section d'investis- sement	61.035.033,99 F
• Section de fonction- nement	<u>7.359.753,30 F</u>
	<u>68.394.787,29 F</u>
<u>Total des recettes</u>	612.307.470,47 F

II - DEPENSES -

Mandats émis au cours
de l'exercice

483.922.579,84 F

Dépenses restant engagées

• Section d'investis- sement	109.965.842,38 F
---------------------------------------	------------------

• Section de fonctionnement 10.602.431,45 F 120.568.273,83 F

Crédits grevés d'affectation spéciale

• Section d'investissement	6.357.916,73 F
• Section de fonctionnement	<u>124.212,94 F</u>
	6.482.129,67 F

Total des dépenses 610.972.983,34 F

Excédent de recettes disponible à la clôture de l'exercice 1980 . 1.334.487,13 F

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, en accord avec votre Commission des Finances et des Travaux réunie le 5 octobre 1981, de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur VAILLANT, Adjoint délégué aux Finances, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 1980 dressé par Monsieur Pierre MAUROY, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	-	-	61.493.049,52	-	61.493.049,52
Opérations de l'exercice	108.995.101,22	108.995.101,22	780.205.777,98	778.702.831,80	889.200.879,20	887.697.933,02
Totaux	108.995.101,22	108.995.101,22	780.205.777,98	840.195.881,32	889.200.879,20	949.190.982,54
Résultats de clôture	-	-	-	59.990.103,34	-	59.990.103,34
Restes à réaliser	116.323.759,11	61.035.033,99	10.726.644,39	7.359.753,30	127.050.403,50	68.394.787,29
Totaux cumulés	225.318.860,33	170.030.135,21	790.932.422,37	847.555.634,62	1.016.251.282,70	1.017.585.769,83
Résultats définitifs ...	55.288.725,12	-	-	56.623.212,25	-	1.334.487,13

- 839 -

12 Octobre 1991

17 Octobre 1981

- 840 -

COMpte ANNexe POUR LA POUPONNIERE

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	304.057,49	431.452,05	-	431.452,05	304.057,49
Opérations de l'exercice	191.534,52	43.616,51	3.619.387,09	3.512.442,15	3.810.921,61	3.556.058,66
Totaux	191.534,52	347.674,00	4.050.839,14	3.512.442,15	4.242.373,66	3.860.116,15
Résultats de clôture	-	156.139,48	538.396,99	-	382.257,51	-
Restes à réaliser	277.183,58	-	54.360,09	1.264.000,00	331.543,67	1.264.000,00
Totaux cumulés	468.718,10	347.674,00	4.105.199,23	4.776.442,15	4.573.917,33	5.124.116,15
Résultats définitifs ...	121.044,10	-	-	671.242,92	-	550.198,82

COMPTE ANNEXE POUR L'INSTITUT MEDICO-EDUCATIF

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	-	35.630,82	-	659.007,20	-	694.638,02
Opérations de l'exercice	29.487,00	45.371,57	2.759.989,67	2.842.240,43	2.789.476,67	2.887.612,00
Totaux	29.487,00	81.002,39	2.759.989,67	3.501.247,63	2.789.476,67	3.582.250,02
Résultats de clôture	-	51.515,39	-	741.257,96	-	792.773,35
Restes à réaliser	16.073,30	-	39.815,00	336.776,50	55.888,30	336.776,50
Totaux cumulés	45.560,30	81.002,39	2.799.804,67	3.838.024,13	2.845.364,97	3.919.026,52
Résultats définitifs ...	-	35.442,09	-	1.038.219,46	-	1.073.661,55

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité des comptes annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser qui s'élèvent aux chiffres ci-après :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses (1)</u>
- Ville	68.394.787,29 F	127.050.403,50 F
- Pouponnière	1.264.000,00 F	608.727,25 F
- Institut médico-éducatif	336.776,50 F	331.543,67 F

(1) y compris l'emploi des recettes grevées d'affectation spéciale dont le détail est donné en annexe au compte administratif de 1980.

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Adopté.

Voir compte rendu p. 771

N° 81 / 3.051 - Ville de Lille
Compte de gestion du Trésorier Principal
Exercice 1980

MESDAMES, MESSIEURS,

En accord avec votre Commission des Finances et des Travaux réunie le 5 octobre 1981, nous vous prions de bien vouloir prendre la délibération suivante concernant l'approbation du compte de l'exercice 1980 de M. le Trésorier Principal.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1980 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Maire pour l'exercice 1980 ;

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1979, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

Délibère :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 1980, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

	Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	Débiteurs	Créditeurs	Débit	Crédit	Débiteurs	Créditeurs
Classe 1 et 2	1.747.454.621,14	1.808.947.670,66	194.669.901,36	194.669.901,36	1.855.357.905,15	1.914.850.954,67
Classe 4	15.137.814,45	33.798.929,59	1.069.529.630,42	1.065.370.139,98	8.913.624,13	25.415.248,88
Classe 5	80.154.164,66	-	542.872.029,37	548.534.465,99	74.491.728,04	-
Classe 6, 7, 8 et 9	-	-	780.317.362,29	778.814.416,11	1.502.946,18	-
Totaux	1.842.746.600,25	1.842.746.600,25	2.587.388.923,44	2.587.388.923,44	1.940.266.203,50	1.940.266.203,50

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1980, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section d'Investissement	-	-	108.995.101,22	108.995.101,22	-	-
Section de Fonctionnement	-	61.493.049,52	780.205.777,98	778.702.831,80	-	59.990.103,34
Pouponnière	127.394,56	-	3.810.921,61	3.556.058,66	382.257,51	-
Institut médico-éducatif	-	694.638,02	2.789.476,67	2.887.612,00	-	792.773,35
Totaux	127.394,56	62.187.687,54	895.801.277,48	894.141.603,68	382.257,51	60.782.876,69

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, arrête les opérations de cette comptabilité comme suit :

- Total des soldes repris au début de la gestion 2.320.309,20 F
- Total des opérations constatées au cours de la gestion ... 14.303.097,80 F
- Total des soldes à la clôture de la gestion 2.500.160,65 F

4°) Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 1980, par M. le Trésorier Principal, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Adopté.

N° 81 / 3.052 - Ville de Lille
Budget supplémentaire
Exercice 1981

MESDAMES, MESSIEURS,

Le budget supplémentaire de 1981 que nous soumettons à votre examen se présente comme suit :

- Recettes totales	155.234.386,45 F
- Dépenses totales	155.223.694,96 F
	<u>Excédent de recettes</u> 10.691,49 F

En voici la décomposition :

- Excédent de recettes sur les opérations réalisées au cours de l'exercice 1980 (titres et mandats émis), tel qu'il figure au compte administratif de cet exercice 59.990.103,34 F

A ajouter :

- Montant des recettes restant à réaliser au titre des exercices antérieurs, tel qu'il a été arrêté à la clôture de l'exercice 1980 (reports) :

Section d'investissement	Emprunts	43.945.901,00 F
	Subventions	11.851.761,99 F
	Autres recettes	<u>5.237.371,00 F</u>
		61.035.033,99 F
Section de fonctionnement	<u>7.359.753,30 F</u>
		68.394.787,29 F
	<u>Total des recettes</u>	<u>128.384.890,63 F</u>

A déduire :- Dépenses supplémentaires et nouvelles

Section d'investissement 33.041.837,69 F

Section de fonctionnement . 7.604.404,00 F

40.646.241,69 F- Annulation sur opérations antérieures

Immeuble du Nouveau Siècle.

Palais des Congrès et de la

Musique. Travaux d'aména-
gement

- 9.000.000,00 de F

(Délib. n° 81/3047 du 4.7.1981)

Dépenses imprévues.

Provision 3.472.950,23 F

12.472.950,23 FTotal des dépenses 28.173.291,46 FDisponible du budget supplémentaire de 1981 10.691,49 F

Nous vous donnons ci-après le détail des opérations de recettes et dépenses supplémentaires et nouvelles correspondant aux totaux généraux repris ci-avant :

I - Opérations de recettes et de dépenses nouvelles dont l'inscription au budget supplémentaire a été décidée au cours de précédentes séances du Conseil Municipal :

- Section d'investissement -

900.00	- Hôtel de Ville. Travaux d'aménagements divers : locaux du 3 ^e étage et bran- chemet électrique de la lingerie.	Recettes	Dépenses
	Montage et raccordement des		
	Acquisition de mobilier. Emprunt.		
	Emploi (Délib. n° 81/3047 du 4.7.1981)	755.000,00	755.000,00

Section d'investissement	- Hôtel de Ville. Sonorisation mobile pour fêtes et cérémonies. Emprunt.	Recettes	Dépenses
	Emploi (Délib. n° 81/3047 du 4.7.1981)	220.000,00	220.000,00

900.9	- Mairies annexes de quartiers. Aménagements complémentaires. Emprunt. Emploi (Délib. n° 81/3047 du 4.7.1981)	Recettes	Dépenses
		200.000,00	200.000,00

901.1	- Eclairage public. Modernisation du réseau basse-tension. Emprunt.			
00.000,00	Emprunt	1.500.000,00	1.500.000,00	
	(Délib. n° 81 / 3047 du 4.7.1981)			
901.5	- Espaces verts, parcs et jardins. Aménagements divers. Emprunt			
00.000,00	Emprunt	1.445.000,00	1.445.000,00	
	(Délib. n° 81 / 3047 du 4.7.1981)			
901.9	- Acquisition de mobilier urbain : plaques de rues, corbeilles à papier, bancs, bacs à fleurs, bornes-fontaines. Emprunt. Emploi	400.000,00	400.000,00	
	(Délib. n° 81 / 3047 du 4.7.1981)			
903.59	- Immeuble 11 rue d'Angleterre. Aménagement en maison de quartier.			
	Emprunt. Emploi	170.000,00	170.000,00	
	(Délib. n° 81 / 3047 du 4.7.1981)			
903.61	- Palais des Beaux-Arts. Don de tableau et dessins. Valorisation. Intégration	7.000,00	7.000,00	
	(Délib. n° 80 / 6015 du 24.4.1980)			
903.9	- Centre Culturel Comtesse. Aménagements divers. Emprunt. Emploi	200.000,00	200.000,00	
	(Délib. n° 81 / 3047 du 4.7.1981)			
904.92	- Institut médico-éducatif « La Roseraie ». Création d'une section IMPRO. Emprunt. Subventions.			
900.9	Emploi	2.316.000,00	2.316.000,00	
	(Délib. n° 79 / 7027 du 26.2.1979)			
908.5	- Institut médico-éducatif. Logement de fonctions. Aménagement. Emprunt.			
903.1	Emploi	110.000,00	110.000,00	
	(Délib. n° 81 / 3047 du 4.7.1981)			
909	- Stationnement des nomades. Terrain. Aménagement. Emprunt. Emploi	350.000,00	350.000,00	
	(Délib. n° 81 / 3047 du 4.7.1981)			
910.50	- Immeuble communal 3 bis rue Jean Rostand. Rénovation du bâtiment des voyageurs et amélioration des installations à l'usage des voyageurs.			
00.000,00	Emprunt gagé sur une surtaxe locale temporaire	14.000.000,00	14.000.000,00	
	(Délib. n° 79 / 3078 et 81 / 3040 des 22.11.1979 et 30.5.1981)			

914.4	- Centres de vacances Léo Lagrange.			
	Acquisition de droits de lits. Emprunt.			
	Emprunt 1.100.000,00	1.100.000,00		
	(Délib. n° 81/9 du 17.2.1981)			
922	- Acquisitions foncières et immobilières.			
	Emprunt. Emprunt 3.650.000,00	3.650.000,00		
	(Délib. n° 81/3047 du 4.7.1981)			
925.0	- Conservatoire national de région place Philippe le Bon. Travaux d'aménagement.			
	Emprunt de 1.000.000 de F réalisé auprès de la Caisse autonome de retraite de la Mutualité du Nord. 1 ^e semestrialité.			
	Remboursement. Capital 7.474,39	7.474,39		
	(Délib. n° 81/3059 du 30.5.1981)			
	Dépenses imprévues			
	Provision Totaux 26.423.000,00	26.423.000,00	26.430.474,39	
	00.000,00	00.000,00		

- Section de fonctionnement -

		Recettes	Dépenses
930.0	- Conservatoire national de région place Philippe le Bon. Travaux d'aménagement. Emprunt de 1.000.000 de F réalisé auprès de la Caisse autonome de retraite de la Mutualité du Nord. 1 ^e semestrialité. Remboursement. Intérêts (Délib. n° 81/3059 du 30.5.1981)		56.366,67
934.24	- Incendie de l'immeuble communal 68, avenue du Peuple Belge. Règlement de frais et honoraires à la Société « Expertises Galtier » (Délib. n° 81/6058 du 30.5.1981)		57.012,48
	900.00		
	00.000,00		
	Commune associée d'Hellemmes. Location d'un duplicateur Offset. Contrat avec la Société Bail Equipment (Délib. n° 81/9011 du 4.7.1981)		36.296,00
	00.000,00		
943.63	- Ecoles de musique des Bois-Blancs et Wazemmes. Fonctionnement (Délib. n° 80/4049 du 12.12.1980)	220.000,00	220.000,00
			196.900,00
945.13	- Commune associée d'Hellemmes. Piscine Tournesol. Mise en service (Délib. n° 81/9008 du 4.7.1981)		100.000,00

945.282	- Commune associée d'Hellemmes. Centre socio-culturel. Création d'un poste d'animateur	80.000,00
965.3	- Stationnement payant. Part revenant à la Communauté Urbaine au titre de la gestion 1980 des parcmètres	291.786,67
970	- Manifestation organisée à l'occasion des élections présidentielles du 10 mai 1981. Dégâts. Indemnisation. Remboursement par l'Etat	1.952,59
	(Délib. n° 81/9006 du 30.5.1981)	1.952,59
	Totaux	1.952,59
		820.314,41
	<u>Total des opérations nouvelles antérieurement votées par le Conseil Municipal</u>	<u>26.424.952,59</u>
		<u>27.250.788,80</u>

II - Opérations de recettes et de dépenses nouvelles dont l'inscription vous est proposée au cours de la présente séance :

- Section d'investissement -

		Recettes	Dépenses
900.00	- Hôtel de Ville. Reprise de matériel	2.364,03	-
900.9	- Centre technique municipal. Reprise de matériel	212,69	3.470,00
901.5	- Jardin des Loisirs des Dondaines. Acquisition de matériel. Annulation sur factures	330,22	-
903.1	- Ecole maternelle rue de la Brique. Construction. Acquisition de mobilier. Crédit complémentaire. Emprunt. Emploi	1.715.000,00	1.715.000,00
903.3	- Immeuble communal 3 bis, rue Jean Bart. Réfection de la toiture en terrasse. Emprunt. Emploi	220.000,00	220.000,00
903.50	- Stade Léo Lagrange, rue de Londres. Travaux d'aménagement. Crédit complémentaire. Emprunt. Emploi	665.000,00	665.000,00

903.63	- Bibliothèque municipale. Equipement. Subvention de l'Etat. Emploi (partie)	111.675,00
	00.000,08	
908.1	- Secteur sauvegardé. Immeuble 9, rue d'Angleterre. Prise de possession anticipée par l'Office public d'H.L.M. de la Communauté. Indemnité	13.258,83
	18.881,12	
922	- Acquisitions d'immeubles. Emprunt. Emploi	2.800.000,00 2.800.000,00
	925.0	
	Immeuble 224 bis rue Nationale. Démolition. Remboursement des frais par le propriétaire	83.496,00
	925.0	
925.0	- Amortissement des frais sur emprunts	8.510,46
	925.5	
925.5	- Titres cotés. Remboursement	990,00
	08.881	
	Amortissement des subventions d'équipement versées, des frais d'études et de recherches, des travaux d'entretien couverts par l'emprunt	1.174.940,17
	930.0	
	Insuffisances de crédits. Crédits complémentaires et nouveaux (y compris opérations d'ordre)	968.010,03 1.099.688,30
	930.0	
	Totaux	7.652.112,43 6.611.363,30

- Section de fonctionnement -

		<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
930.0	- Dotations aux amortissements des frais sur emprunts	8.510,46	
932.210	- Dotations aux amortissements des travaux d'amélioration, de modernisation et d'entretien couverts par l'emprunt	44.400,80	
932.211	- Dotations aux amortissements des travaux d'amélioration, de modernisation et d'entretien couverts par l'emprunt	21.722,64	
932.22	- Dotations aux amortissements des travaux d'amélioration, de modernisation et d'entretien couverts par l'emprunt ...	1.002.982,35	
936.20	- Enlèvement de résidus et dépôts divers. Remboursement	416,75	

936.5	- Dotations aux amortissements des travaux d'amélioration de modernisation et d'entretien couverts par l'emprunt ...	1.774.383,39	7.804,42	25,36
940.211	- Vacances à Lille pour ceux qui restent. Participation à diverses visites	20,00		
940.32	- Délégation lilloise à St-Louis du Sénégal. Remboursement d'un voyage	495,00		
944.1	- Ramassage scolaire. Participation du Département. Provision	66.000,00		
944.71	- Ecole de plein air « Les P'tits Quinquis ». Reprise de petit matériel	221,40		
945.220	- Bibliothèque municipale. Fonctionnement. Subvention de l'Etat. Emploi	148.900,00	37.225,00	
945.221	- Bibliothèque de prêt. Indemnité de régisseur perçue à tort. Remboursement	1.105,92		
945.230	- Palais des Beaux-Arts. Remise en état d'un ensemble de peintures. Subvention de l'Etat. Emploi	7.340,00	7.340,00	
	Palais des Beaux-Arts. Edition d'un catalogue. Subvention de l'Etat. Emploi	60.000,00	60.000,00	
945.230	- Palais des Beaux-Arts. Exposition Antoine Brasseur. Edition d'un catalogue. Subvention de l'Etat. Reversement à la Société des Amis des Musées	8.470,00	8.470,00	
945.251	- Festival de Lille. Dégradation moquette escalier d'honneur du grand théâtre. Remboursement	396,02		
	Théâtres. Vente de décors et accessoires	40.000,00		
945.282	- Service municipal de la jeunesse. Echanges entre jeunes. Remboursement d'un voyage	213,20		
951.80	- Dotations aux amortissements des travaux d'amélioration, de modernisation et d'entretien couverts par l'emprunt ...		53.848,34	
951.82	- Cimetière d'Hellemmes. Concession. Reversement	146,67		

955.0	- Remboursement d'une allocation adulte handicapé	1.300,00
955.1	- Service de la famille. Récupération de frais de transports	49,84
970	- Dotation globale de fonctionnement. Attribution au titre des instituteurs	425.520,00
922	Dotations aux amortissements des subventions d'équipements versées, des frais d'études et de recherches	51.960,68
977	- Contributions. Rôles supplémentaires ...	570.886,00
925.0	Insuffisances de crédits. Crédits complémentaires et nouveaux (y compris opérations d'ordre)	440.950,00
	Totaux	1.772.430,80
		6.784.089,59

Total des opérations nouvelles dont l'inscription est proposée au budget supplémentaire au cours de la présente séance 9.424.543,23 13.395.452,89

Récapitulation des opérations supplémentaires et nouvelles du budget additionnel telles qu'elles sont ci-avant détaillées :

	<u>Recettes</u>	<u>Dépenses</u>
<u>- Section de fonctionnement -</u>		
I – Section d'investissement –		
a) Opérations dont l'inscription a été décidée au cours de précédentes séances du Conseil Municipal	26.423.000,00	26.430.474,39
b) Opérations dont l'inscription vous est proposée au cours de la présente réunion	7.652.112,43	6.611.363,30
c) Réduction sur opération antérieure	34.075.112,43	33.041.837,69
Totaux de la section d'investissement	<u>25.075.112,43</u>	<u>24.041.837,69</u>

II – Section de fonctionnement –

a) Opérations dont l'inscription a été décidée au cours de précédentes séances du Conseil Municipal ...	1.952,59	820.314,41
--	----------	------------

b) Opérations dont l'inscription vous est proposée au cours de la présente réunion 1.772.430,80 6.784.089,59

1.774.383,39 7.604.404,00

c) Réduction de la provision pour dépenses imprévues - 3.472.950,23

1.774.383,39 4.131.453,77

Totaux généraux 26.849.495,82 28.173.291,46

Récapitulation générale

- Montant des recettes supplémentaires et nouvelles 35.849.495,82 F

A déduire :

- Annulation sur opération antérieure - 9.000.000,00 F

Recettes nettes 26.849.495,82 F

suivant récapitulation qui précède

- Montant des dépenses supplémentaires et nouvelles 40.646.241,69 F

A déduire :

- Annulation sur opération antérieure et réduction de la provision « dépenses imprévues » - 12.472.950,23 F

Dépenses nettes 28.173.291,46 F

suivant récapitulation qui précède

Excédent des opérations de dépenses nouvelles sur les opérations de recettes 1.323.795,64 F

A ajouter :

- Excédent du budget supplémentaire 10.691,49 F

Total 1.334.487,13 F

chiffre identique au disponible réel dégagé à la clôture de la gestion 1980.

Libellés	Recettes	Dépenses	Excédent par nature	
			Recettes	Dépenses
Excédent du compte administratif de 1980 ..	59.990.103,34	-	59.990.103,34	-
Montant des crédits reportés	68.394.787,29	120.568.273,83	-	52.173.486,54
Crédits grevés d'affection spéciale	-	6.482.129,67	-	6.482.129,67
Opérations supplémentaires et nouvelles inscrites	128.384.890,63	127.050.403,50	1.334.487,13	-
	26.849.495,82	28.173.291,46	-	1.323.795,64
<u>Totaux du budget supplémentaire de 1981 ..</u>	<u>155.234.386,45</u>	<u>155.223.694,96</u>	<u>10.691,49</u>	<u>-</u>

Total Les totaux ci-avant ne tiennent pas compte d'une somme de 54.436.624,09 F correspondant à l'opération d'ordre relative au prélèvement pour équilibre de la section d'investissement.

CONCLUSION

Le budget supplémentaire qui vient de vous être présenté disposait de 1.334.487,13 F de ressources issues du compte administratif de 1980.

Cet excédent a été renforcé d'une somme de 4.692.350,50 F (à l'exclusion des opérations d'ordre) et au prélèvement effectué sur la provision inscrite pour dépenses imprévues pour un montant de 3.472.950,23 F.

C'est donc sur la base d'un disponible de 6.026.837,63 F que le budget supplémentaire a été réalisé.

Sur cette somme ont été prélevés pour faire face aux dépenses consécutives aux décisions du Conseil Municipal (à l'exclusion des opérations d'ordre) 825.836,21 F

le solde, soit 5.201.001,42 F

étant affecté, à concurrence de 5.190.309,93 F, à la couverture des insuffisances de crédits, crédits complémentaires et nouveaux suivant détail donné dans le projet de rapport qui vous est soumis au cours de la présente séance, les 10.691,49 F restant, formant le disponible du présent document.

S. En accord avec votre Commission des Finances et des Travaux réunie le 5 octobre 1981, nous vous prions de bien vouloir adopter le budget supplémentaire de 1981 tel qu'il est ci-avant détaillé.

932.210 Adopté. 795.000,00
08.300,00
S15.344,00

Adopté.

Voir compte rendu p. 774

N° 81 / 3.053 - Insuffisances de crédits

**Crédits complémentaires et nouveaux
Exercice 1981**

MESDAMES, MESSIEURS,

Divers crédits du budget primitif s'avèrent insuffisamment dotés au regard des dépenses engagées ; certaines dépenses ont dû, par ailleurs, faire l'objet d'inscriptions nouvelles.

Ci-après le relevé de ces crédits et le montant des insuffisances :

<u>S/Chap.</u>	<u>Articles</u>	<u>Libellés</u>	<u>Montant</u>	<u>Total par s/chapitre</u>
SECTION D'INVESTISSEMENT				
903.1	2142	Ecoles du premier degré	268.205,00	
903.279.1	232 K	Divers bâtiments scolaires. Travaux de modernisation et de grosses réparations. Subvention des Fonds scolaires départementaux. Emploi (ordre)	243.465,00	200.000,00
00,000,01	2142	Hellemmes. Divers bâtiments scolaires. Acquisition de mobilier et matériel. Subvention des Fonds scolaires départementaux. Emploi (ordre)	24.740,00	0,00
903.50	235.279	Terrains d'éducation physique	128.100,00	
903.61	232.331 bis	Terrain d'entraînement pour le football professionnel avenue du Bois à Lambermont. Aménagement (subvention du Département. Emploi)	128.100,00	11.899,72
00,000,06	2142 G 5	Musées	157.000,00	110.988
904.63		Palais des Beaux-Arts. Extension du Musée. Subvention du département. Emploi	157.000,00	
		Bibliothèques	108.000,00	
		Bibliothèque municipale. Equipment. Subvention de l'Etat. Emploi	108.000,00	

<u>S/Chap.</u>	<u>Articles</u>	<u>Libellés</u>	<u>Montant</u>	<u>Total par s/chapitre</u>
903.9		Autres équipements scolaires et culturels		
Excédeant du compte administratif	2125.446	Immeuble du Nouveau Siècle. Palais des Congrès et de la Musique	100.751,33	416.407,30
Montant des crédits reportés		(crédit complémentaire - partie ordre)		
Crédits grevés tation spéciale	2142.428	Centre Culturel Comtesse. Bibliothèque sise 25, 27 place Louise de Bettignies. Subventions de l'Etat et du Département. Emploi	300.000,00	6.482.129,67
Opérations supplémentaires	235 G	Conservatoire. Réparation d'un piano de concert	10.000,00	3.795,64
Totaux du budget supplémentaire d'	235 G	Ecole régionale des Arts Plastiques. Réparation d'un four à céramiques	5.655,97	
904.92		Autres équipements sanitaires et sociaux		
correspondre à la section d'investissement	2147 F	Résidence Lydéric à St-Gervais. Acquisition de matériel	10.000,00	10.000,00
922		Opérations immobilières et mobilières hors programme		
2109 J2		Valeur d'intégration de deux terrains communaux (ordre)	1.976,00	1.976,00
925.0		Dette communale résultant d'emprunt		
opérations d'ordre	131	Frais, primes d'émission ou de remboursement d'emprunts	10.000,00	10.000,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
932.012		Atelier du Service des Installations thermiques et sanitaires		
(à l'exclusion des opérations d'ordre)	609	Autres fournitures	80.000,00	80.000,00
00.000,00		(article insuffisamment doté)		
932.05		Atelier de réparations et transports automobiles		
00.000,00	609	Autres fournitures	150.000,00	150.000,00
de rapport		(article insuffisamment doté)		

<u>S/Chap.</u>	<u>Articles</u>	<u>Libellés</u>	<u>Montant</u>	<u>Total par s/chapitre</u>
932.210		Bâtiments communaux	795.000,00	
	604	Combustibles	260.000,00	
		Lille	200.000,00	
		(par prélèvement sur le chap. 970 article 669)		
944.1		Hellemmes	60.000,00	30.000,00
00.000.00545		Autres combustibles et services au bâtiment		0.000.00
	634.0	Electricité (Hellemmes)	10.000,00	
	634.2	Gaz	525.000,00	
945.12		Lille	500.000,00	13.000,00
		(par prélèvement sur le chap. 970 article 669)		
631.4		Hellemmes	25.000,00	25.000,00
00.000.00		(articles insuffisamment dotés)		
932.211	00.000	Edifices cultuels	10.000,00	
	631.4	Entretien de matériel, outillage et mobilier	10.000,00	
00.000.005		(restauration de l'orgue et l'église Saint-Sauveur par prélèvement sur le chapitre 970 article 669)		
932.22		Bâtiments scolaires	200.000,00	
	604	Combustibles (Hellemmes)	80.000,00	
	634.2	Gaz	120.000,00	
945.250		Lille	70.000,00	175.950,23
		Hellemmes	50.000,00	
		(articles insuffisamment dotés)		
932.5		Frais par matériel de transport	200.000,00	
	603	Carburants	200.000,00	
945.251		(article insuffisamment doté)		
934.20		Maire, Municipalité	11.899,72	
	640.5	Cotisations	1.899,72	
		(cotisation à l'Association Départementale des Maires de France. Revalorisation)		
945.281			74.000,00	
	667	Frais de missions, Maire et Adjoints	10.000,00	
		(article insuffisamment doté)		
934.23	00.000	Economat	10.000,00	
	605	Produits d'entretien ménager (Hellemmes)	10.000,00	
		(article insuffisamment doté)		

<u>S/Chap.</u>	<u>Articles</u>	<u>Libellés</u>	<u>Montant</u>	<u>Total par s/chapitre</u>
934.24		Hôtel de Ville. Autres services généraux	90.000,00	
	661	Frais de transport	30.000,00	
	662.9	Autres prestations de service	60.000,00	
		(frais d'adjudications)		
		(articles insuffisamment dotés)		
936.20		Nettoiement	400.000,00	
	606	Fournitures de voirie	150.000,00	
	609	Autres fournitures	200.000,00	
	631.4	Entretien de matériel, outillage et mobilier	50.000,00	
		(articles insuffisamment dotés)		
		sommes prélevées sur le chapitre 970		
		article 669		
936.22		Circulation	50.000,00	
	609	Autres fournitures	50.000,00	
		(pièces destinées à l'entretien des		
		parcmètres)		
936.4		Frais exceptionnels de la voirie routière	200.000,00	
	637	Travaux pour le compte de tiers (fourrière		
		municipale - ordre)	200.000,00	
937.7		Réseau téléphonique	330.000,00	
	631.3	Entretien de voirie et de réseaux	130.000,00	
	664	Frais de postes et télécommunications	200.000,00	
		(articles insuffisamment dotés)		
940.210		Relations publiques	105.000,00	
	662.0	Frais d'impression (réalisation d'un		
		agenda sur Lille)	60.000,00	
		(par prélèvement sur le chapitre 970		
		article 669)		
932.012		Bibliothèque administrative et documen-		
	663.1	tation générale	45.000,00	
		(articles insuffisamment dotés)		
940.31		Fêtes publiques et cérémonies	450.000,00	
	660	Fêtes et cérémonies	450.000,00	
		(par prélèvement sur le chapitre 970		
		article 669)		
		(article insuffisamment doté)		

<u>S/Chap.</u>	<u>Articles</u>	<u>Libellés</u>	<u>Montant</u>	<u>Total par s/chapitre</u>
942.02	642	Ligue Protectrice des Animaux	13.000,00	
		Participations aux frais des services et œuvres privées	13.000,00	
		(article insuffisamment doté)		
944.1	645	Ramassage scolaire	30.000,00	
		Autres prestations de services au bénéfice de tiers (Hellemmes)	30.000,00	
		(article insuffisamment doté)		
945.12	631.4	Terrains et salles de sports. Stades municipaux	13.000,00	
		Entretien de matériel, outillage et mobilier	13.000,00	
		(article insuffisamment doté)		
945.13	600	Piscines	20.000,00	
		Produits pharmaceutiques et d'hygiène	15.000,00	
	605	Produits d'entretien ménager	5.000,00	
		(articles insuffisamment dotés)		
945.220	609	Bibliothèque municipale	57.450,00	
		Autres fournitures	57.450,00	
		(emploi de la subvention d'état)		
945.250	657	Théâtres	1.758.950,23	
		Subvention complémentaire à l'Association « Pour l'Opéra du Nord »	1.758.950,23	
		(par prélèvement au chapitre 970 article 669)		
945.251	638	Tournées, récitals, comédies	269.679,00	
		Primes d'assurances	219.679,00	
	658.9	Autres versements sur recettes (ordre)	50.000,00	
		(articles insuffisamment dotés)		
945.281	657	Sociétés culturelles	74.000,00	
		Festival de Lille 1980. Subvention complémentaire	50.000,00	
		(par prélèvement de la somme équivalente au chapitre 970 article 669)		
657		Chapitre 901.1 - Équipements de voies		
		Subvention à l'Association des Provinces Françaises	24.000,00	

<u>S/Chap.</u>	<u>Articles</u>	<u>Libellés</u>	<u>Montant</u>	<u>Total par s/chapitre</u>
945.282		Office municipal et service de la Jeunesse	90.000,00	
	657	Subvention au FON J.E.P.	90.000,00	
		Lille 58.000,00		
		Helleennes 32.000,00		
951.22		Service de désinfection	5.000,00	
	600	Produits pharmaceutiques et d'hygiène (article insuffisamment doté)	5.000,00	
951.23		Service de désinsectisation et de dératisation	25.000,00	
	600	Produits pharmaceutiques et d'hygiène (ordre)	25.000,00	
955.5		Aide sociale aux personnes âgées	5.625,00	
	657	Subvention complémentaire à l'Association « Inter âge »	5.625,00	
961.3		Activités des syndicats de communes et districts urbains	0,01	
	640.7	S.I.L.I.L.A.M. Participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement	0,01	
961.4		Tourisme	44.000,00	
	657	Subvention complémentaire à l'Office de Tourisme de Lille	44.000,00	
		(par prélèvement de la somme correspondante au chapitre 970 article 669)		
940.210		Relations publiques	6.587.292,26	

En accord avec votre Commission des Finances et des Travaux réunie le 5 octobre 1981, nous vous prions de bien vouloir voter ces crédits qui seront inscrits au budget supplémentaire de 1981.

Adopté.

00.000,41	Bibliothèque administrative et documentation générale	45.000,00
	(articles insuffisamment dotés)	
00.000,02	équipement et aménagement	185.000,00
	(articles insuffisamment dotés)	
00.000,02	Fêtes publiques	450.000,00
	(par prélèvement sur le chapitre 970)	
00.000,41	Fêtes et cérémonies	450.000,00
	(par prélèvement sur le chapitre 970)	
00.000,41	article de la section des Fêtes et cérémonies	450.000,00
	(par prélèvement sur le chapitre 970)	

N° 81/3054 - Budgets primitif et supplémentaire

Transferts de crédits

Wanderer as Exercise 1981

MESDAMES. MESSIEURS.

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise, dans le cadre de la nomenclature du plan comptable.

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations de crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

En accord avec vos Commissions de la Voie Publique, des Finances et des Travaux, des Espaces Verts, réunies respectivement les 23 et 24 juin, 1^{er} juillet et 5 octobre 1981, nous vous proposons, en conséquence, de décider les opérations de virements ci-après détaillées :

* Chapitre 900.09 - Bâtiments polyvalents

Article 135 K - Divers bâtiments. Travaux de modernisation, de grosses réparations et de sécurité

Virement au

Chapitre 900.00 - Hôtel de Ville

Article 232.1 - Hôtel de Ville. Travaux d'aménagements divers, de sécurité et de grosses réparations d'une somme de 60.000,00 F

* Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs

Article 2147.421 - Jardin des Loisirs du Sud. Construction de divers Bâtiments. Acquisition de matériel

Virement au même chapitre

Article 232.421 - Jardin des Loisirs du Sud. Construction de divers bâtiments
d'une somme de 29.000,00 F

* Chapitre 900.9 - Autres bâtiments administratifs

Article 2150 L - Centre technique municipal. Acquisition d'un véhicule

Virement au

Chapitre 905.1 - Transports routiers

Article 2150 L - Service des transports. Acquisition de véhicules

d'une somme de 180.000,00 F

* Chapitre 901.1 - Equipements de voies

Article 233.422 bis - Eclairage public. Modernisation du réseau moyenne tension. Bâtiments communaux. Energie fournie par ce canal.

Virements au même chapitre

Article 233.422 - Eclairage public. Modernisation du réseau basse tension
d'une somme de 3.850.000,00 F

Article 2150 L - Eclairage public. Acquisition d'un véhicule à nacelle
d'une somme de 150.000,00 F

* Chapitre 901.9 - Autres équipements de voirie

Article 2147 L - Modernisation du Sce du Nettoiemnt. Acquisition de matériel

Virement au même chapitre

Article 2150 L - Modernisation du service du nettoiemnt. Acquisition de véhicules
d'une somme de 94.928,93 F

* Chapitre 903.50 - Terrains d'éducation physique

Article 135 K - Divers stades. Travaux de modernisation

Virement au même chapitre

Article 235.257 - Terrain de la Porte de Roubaix. Aménagement d'un terrain de
rugby
d'une somme de 150.000,00 F

* Chapitre 903.52 - Bassins de natation

Article 232.275 - Piscine olympique avenue Marx Dormoy.
Construction

Virement au même chapitre

Article 232.275 bis - Centre nautique, avenue Marx Dormoy,
Construction
d'une somme de 10.000,00 F

* Chapitre 903.52 - Bassins de natation

Article 135 K - Bassins de natation. Travaux de modernisation, de grosses répa-
rations et de sécurité.

Virement au même chapitre

Article 232.275 bis - Centre nautique avenue Marx Dormoy. Construction
d'une somme de 160.000,00 F

* Chapitre 903.9 - Autres équipements scolaires et culturels.

Article 232.429 - Centre culturel Comtesse. Divers immeubles.
Aménagement intérieur. Travaux de restauration,
couverture, charpente.

Virement au même chapitre

Article 2147.429 - Centre culturel Comtesse. Acquisition de matériel
d'une somme de 6.000,00 F

* Chapitre 903.9 - Autres équipements scolaires et culturels

Article 232.446 - Immeuble du Nouveau Siècle. Palais des Congrès et de la
Musique. Travaux.

Virement au même chapitre

Article 132.446 - Immeuble du Nouveau Siècle. Palais des Congrès et de la Musique. Crédit d'études et d'aménagement d'une somme de 35.000,00 F

* Chapitre 903.9 - Autres équipements scolaires et culturels

Article 2142.428 - Centre culturel Comtesse. Construction d'une bibliothèque. Acquisition de matériel.

Virement au

Virement au même chapitre

Article 232.428 - Centre culturel Comtesse. Construction d'une bibliothèque d'une somme de 80.000,00 F

* Chapitre 904.60 - Pouponnière. Crèches.

Article 2147.368 - Zone Sud de Lille-Croisette. Construction d'une crèche. Acquisition de mobilier et matériel.

Virement au même chapitre

Article 232.366 - Crèche Line Dariel. Construction. d'une somme de 32.499,16 F

* Chapitre 904.60 - Pouponnière. Crèches

Article 232.367 - Crèche St-Sauveur. Construction

Virement au même chapitre

Article 2147.367 - Crèche St-Sauveur. Acquisition de matériel et mobilier d'une somme de 38.318,02 F

* Chapitre 905.1 - Transports routiers

Article 2150 L - Centre technique municipal. Acquisition de 3 véhicules ateliers

Virement au même chapitre

Article 2150 L - Service des transports. Acquisition de véhicules d'une somme de 25.000,00 F

* Chapitre 906.3 - Bains-douches. Laveries

Article 2147 K - Bains-douches rue Dupuytren. Acquisition de matériel (3.400 F) et article 232.402 - Bains-douches rue Maracci. Modernisation de la chaufferie (6.558,51 F)

Virements au même chapitre

Article 232.404 - Bains-douches de Wazemmes. Modernisation de la chaufferie d'une somme de 9.958,51 F

* Chapitre 909 - Autres équipements

Article 2147 - Police municipale. Création d'un réseau radio

Virement au même chapitre

Article 2150 - Police municipale. Acquisition de 2 véhicules
d'une somme de 16,00 F

* Chapitre 930.0 - Dette communale résultant d'emprunts
Article 671.1 - Intérêts des emprunts à long ou moyens terme, non récupérables

Virements aux

Chapitre 925.0 - Dette communale résultant d'emprunts
Article 163.0 - Financement des équipements collectifs
d'une somme de 4.800,69 F
et chapitre 925.0 - Dette communale résultant d'emprunts
Article 169 - Prêts et avances d'autres collectivités
d'une somme de 0,01 F

* Chapitre 931.1 - Rémunérations et charges
Article 610 - Rémunérations du personnel permanent

Virement au même chapitre

Article 651.12 - Médaille d'honneur communale
d'une somme de 800,00 F

* Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
Article 634.1 - Hellemmes. Eau

Virement au

Chapitre 945.12 - Terrains et salles de sports. Stades municipaux
Article 634.1 - Hellemmes. Eau
d'une somme de 10.000,00 F

* Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
Article 604 - Combustibles

Virement au

Chapitre 932.012 - Atelier du service des installations thermiques et sanitaires
Article 609 - Autres fournitures
d'une somme de 100.000,00 F

* Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
Article 631.2 - Entretien de bâtiments

Virement au

Chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins
Article 235.66 - Parc zoologique. Travaux d'aménagement et de rénovation
d'une somme de 20.000,00 F

* Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
Article 634.2 - Hellemmes. Gaz

Virement au

Chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires
Article 634.2 - Hellemmes. Gaz
d'une somme de 40.000,00 F

* Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
Article 631.2 - Entretien de bâtiments

Virement au

Chapitre 942.3 - Travaux de sécurité
Article 631.2 - Entretien de bâtiments
d'une somme de 10.429,36 F

* Chapitre 932.22 - Bâtiments scolaires
Article 631.2 - Hellemmes. Entretien de bâtiments

Virement au

Chapitre 932.210 - Bâtiments communaux
Article 609 - Hellemmes. Autres fournitures
d'une somme de 7.000,00 F

* Chapitre 936.0 - Espaces verts et jardins
Article 609 - Autres fournitures

Virement au

Chapitre 901.5 - Espaces verts, parcs et jardins
Article 235.444 - Réaménagement des espaces extérieurs des H.L.M. du parc des Expositions
d'une somme de 4.910,86 F

* Chapitre 936.20 - Nettoiement
Article 606 - Fournitures de voirie

Virement au

Chapitre 942.02 - Ligue Protectrice des Animaux
Article 642 - Participation aux frais des services et œuvres privées
d'une somme de 50.000,00 F

* Chapitre 936.5 - Eclairage de la voirie communale
Article 631.3 - Entretien de voirie et de réseaux

Virement au même chapitre

Article 631.3 - Hellemmes. Entretien de voirie et de réseaux
d'une somme de 180.000,00 F

* Chapitre 940.211 - Animation urbaine
Article 609 - Autres fournitures

Virement au même chapitre

Article 657 - Subventions à diverses sociétés culturelles
d'une somme de 20.590,41 F
9.00.000,00

* Chapitre 940.31 - Fêtes publiques et cérémonies
Article 660 - Fêtes et cérémonies (festivités exceptionnelles)

Virement au

Chapitre 905.1 - Transports routiers
Article 2150 B - Service des Fêtes. Acquisition d'une remorque utilitaire
d'une somme de 2.570,00 F

* Chapitre 940.32 - Parrainage, jumelage, coopération
Article 661 - Frais de transport. Hellennes

Virement au

Chapitre 942.02 - Ligue protectrice des animaux
Article 642 - Hellennes. Participations aux frais des services et œuvres privées
d'une somme de 1.000,00 F

* Chapitre 940.32 - Parrainage, jumelage, coopération
Article 657 - Subventions (Hellennes)

Virement au

Chapitre 943.1 - Ecoles du premier degré
Article 657 - Subventions (Hellennes)
d'une somme de 500,00 F

* Chapitre 943.3 - Enseignement supérieur
Article 655.1 - Hellennes. Prix

Virement au

Chapitre 945.280 - Activités culturelles
Article 655.1 - Hellennes. Prix
d'une somme de 50,00 F

* Chapitre 943.63 - Conservatoire
Article 655.03 - Bourses

Virement au même chapitre

Article 655.1 - Prix
d'une somme de 2.700,00 F

* Chapitre 944.1 - Ramassage scolaire
Article 645 - Autres prestations de services

Virement au

Chapitre 967.7 - Etablissements de bains
Article 609 - Autres fournitures
d'une somme de 900,00 F

- * Chapitre 944.6 - Garderies de vacances
Article 657 - Subvention (Helleennes)

Virement au

- Chapitre 955.9 - Autres aides sociales
Article 657 - Subventions (Helleennes)
d'une somme de

1.500,00 F

- * Chapitre 945.240 - Harmonie municipale
Article 602 - Habillement

Virement au

- Chapitre 903.9 - Autres équipements scolaires et culturels
Article 2147 B - Harmonie municipale. Acquisition de matériel musical
d'une somme de

40.170,00 F

- * Chapitre 951.22 - Service de désinfection
Article 631.5 - Entretien de matériel de transport

Virement au

- Chapitre 951.23 - Service de désinsectisation et de dératisation
Article 600 - Produits pharmaceutiques et d'hygiène
d'une somme de

3.800,00 F

- * Chapitre 951.22 - Service de désinfection
Article 662.9 - Autres prestations de services

Virement au

- Chapitre 951.23 - Service de désinsectisation et de dératisation
Article 600 - Produits pharmaceutiques et d'hygiène
d'une somme de

24.000,00 F

- * Chapitre 965.2 - Bâtiments
Article 638 - Primes d'assurances

Virement au

- Chapitre 945.12 - Terrains et salles de sports. Stades municipaux
Article 630 - Loyers, charges locatives et de copropriété
d'une somme de

24,00 F

- * Chapitre 965.2 - Bâtiments
Article 638 - Primes d'assurances

Virement au

- Chapitre 932.5 - Frais par matériel de transport
Article 638 - Primes d'assurances
d'une somme de

6.832,27 F

- * Chapitre 965.2 - Bâtiments
Article 638 - Primes d'assurances

Virement au

Chapitre 934.24 - Hôtel de Ville. Autres services généraux

Article 638 - Primes d'assurances

d'une somme de 40.000,00 F

Adopté.

400.000 F

N° 81 / 3.055 - Pouponnière**Compte administratif de 1980****Ratification**

d'une somme de 2.570,00 F

MESDAMES, MESSIEURS,

En application des décrets n° 61/9 du 3 janvier 1961 (article 1') et 66/292 du 6 mai 1966 (article 4) relatifs à l'organisation financière de certains établissements à caractère sanitaire ou social, nous vous soumettons le compte administratif de la Pouponnière pour l'exercice 1980.

Ce document, reproduit ci-après, sera annexé au compte administratif de la Ville au titre des services à comptabilité distincte.

Articles	Intitulés	Prévu	Réalisé	A reporter
	RECETTES D'INVESTISSEMENT			
214.8	Amortissement du matériel et de l'outillage	35.185,07	35.185,07	
216.8	Amortissement des autres immobilisations corporelles	8.431,44	8.431,44	
	A reporter	43.616,51	43.616,51	

Chapitre 943.63 - Transferts de capitaux et de fonds, dépenses d'exploitation, etc. Article 655/03 - Bourses 2400 F

Virement au même chapitre

Articles	Intitulés	Prévu	Réalisé	A reporter
	Reports	43.616,51	43.616,51	
	Excédents antérieurs	304.057,49		
	Totaux	347.674,00	43.616,51	

Articles	Intitulés	Prévu	Réalisé	A reporter
RECETTES D'EXPLOITATION				
706	Recettes sur prix de journée	3.732.022,77	2.583.187,20	1.264.000,00
760	Produits accessoires	22.000,00	66.156,98	-
873	Produits des exercices antérieurs	1.300.000,00	863.097,97	-
	Totaux	5.054.022,77	3.512.442,15	1.264.000,00
	TOTAUX DES RECETTES	5.401.696,77	3.556.058,66	1.264.000,00

Articles	Intitulés	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
214	Achat de matériel et outillage	414.759,28	182.096,38	232.662,90
216	Achat de mobilier et matériel de bureau	53.958,82	9.438,14	44.520,68
	Totaux	468.718,10	191.534,52	277.183,58
DEPENSES D'EXPLOITATIONS				
600	Produits pharmaceutiques	30.660,00	30.079,73	-
601	Alimentation	106.579,00	105.890,45	-
602	Fournitures et produits à usage médical	6.500,00	5.426,81	-
603	Carburants et produits de garage	1.080,00	866,70	-
605	Fournitures hôtelières	71.004,00	64.764,54	2.300,00
609	Autres fournitures	3.100,00	2.829,46	-
610	Rémunération du personnel permanent	1.949.260,00	1.943.809,37	-
611	Rémunération du personnel temporaire	191.000,00	190.194,47	-
615	Rémunérations diverses	2.500,00	2.409,06	-
617	Charges sociales	374.916,00	374.176,16	-
618	Autres charges sociales	372.931,10	201.402,62	-
619	Frais divers de personnel	7.590,00	-	-

Articles	Intitulés	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
620	Impôts et taxes	29.224,00	28.889,27	-
631	Entretien et réparations	128.339,00	92.968,17	31.500,00
632	Prestations de services à caractère non médical	224.920,00	212.303,32	-
634.0	Électricité	49.500,00	18.423,02	15.000,00
634.1	Eau	13.000,00	9.926,48	-
634.2	Gaz	9.500,00	3.939,91	5.560,09
636	Prestations de services à caractère médical	16.000,00	15.794,15	-
637	Honoraires	123.750,00	123.723,24	-
638	Primes d'assurances	1.000,00	-	-
645	Transport des pensionnaires	1.000,00	682,92	-
652	Loisirs	2.400,00	2.397,22	-
662	Fournitures de bureau et imprimés	1.450,00	1.446,54	-
663	Documentation	400,00	344,35	-
664	Frais de P.T.T.	4.975,26	1.401,50	-
682	Dotations aux amortissements des immobilisations	43.616,51	43.616,51	-
872	Charges des exercices antérieurs	68.524,74	68.524,74	-
877	Dotation au fonds de roulement	73.156,38	73.156,38	-
	<u>Totaux</u>	<u>3.907.875,99</u>	<u>3.619.387,09</u>	<u>54.360,09</u>
	<u>TOTAUX DES DEPENSES</u>	<u>4.376.594,09</u>	<u>3.810.921,61</u>	<u>331.543,67</u>

RECAPITULATION GENERALE

DEPENSES			RECETTES		
N°	Intitulés	Mandats émis	N°	Intitulés	Titres émis
	Section d'investissement				
21	Immobilisations	191.534,52	21	Amortissements	43.616,51
	Excédent à la clôture de l'exercice 1980 ..	156.139,48		Report des exercices antérieurs	304.057,49
	<u>Totaux égaux en dépenses et en recettes</u>	<u>347.674,00</u>			<u>347.674,00</u>

DEPENSES			RECETTES		
N°	Intitulés	Mandats émis	N°	Intitulés	Titres émis
Section d'exploitation					
60	Matières consommées	209.857,69	70	Produits hospitaliers	2.583.187,20
61	Frais de personnel ..	2.711.991,68	76	Produits accessoires	66.156,98
62	Impôts et taxes	28.889,27	873	Produits des exercices antérieurs	863.097,97
63	Travaux, fournitures et services extérieurs ..	477.078,29			
64	Participations et prestations au bénéfice de tiers	682,92			
65	Allocations, subventions	2.397,22			
66	Frais de gestion générale	3.192,39			
68	Amortissements et provisions	43.616,51			
872	Charges des exercices antérieurs	68.524,74			
877	Dotation au fonds de roulement	73.156,38			
	Totaux des opérations de l'exercice	3.619.387,09			3.512.442,15
	Report de l'exercice précédent	431.452,05		Déficit de clôture	538.396,99
	<u>Totaux égaux en dépenses et en recettes</u>	<u>4.050.839,14</u>			<u>4.050.839,14</u>

borderéaux des liquidations créées par le Trésorier, comptes de tiers ainsi que des restes à payer.

Après avoir entendu et délibéré,

Après s'être assuré que le Trésorier a versé le montant de chacun des mandats reçus et que les titres de recettes émis et certains titres de dépenses

Délibéré

Statuant sur l'ensemble des opérations de l'exercice 1980, y compris celles non

ETAT FINAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1980

Intitulés	Dépenses	Recettes	Résultats à la clôture		Résultats incorporés au budget primitif de 1981	Ventilation des résultats			
			Déficit	Excédent		Disponible à reporter	A incorporer au prix de journée 1982	Affectés au fonds de roulement	Affectés à l'équipement
Section d'investissement	191.534,52	347.674,00	-	156.139,48	-	156.139,48	-	-	-
Section d'exploitation	4.050.839,14	3.512.442,15	538.396,99	-	48.978,23	-	489.418,76	-	-
TOTAUX	4.242.373,66	3.860.116,15	538.396,99	156.139,48	48.978,23	156.139,48	489.418,76	-	-

DEPENSES	RECETTES	DIFFÉRENCE
191.534,52	347.674,00	156.139,48
4.050.839,14	3.512.442,15	538.396,99
4.242.373,66	3.860.116,15	538.396,99
43.618,51	43.618,51	
304.057,49	304.057,49	
347.674,00	347.674,00	0,00

Le disponible dégagé à la section d'investissement, soit 156.139,48 F correspond aux provisions pour travaux et à l'amortissement du matériel.

La section d'exploitation dégage, à la clôture de l'exercice 1980, un déficit de 538.396,99 F. Compte tenu des résultats incorporés au budget primitif de 1981 (– 48.978,23 F), c'est une somme de 489.418,76 F qui sera reprise dans le calcul du prix de journée de 1982.

Par ailleurs, une dotation de 1.264.000 F sera reportée à l'article 873 de cette section du budget supplémentaire de 1981 au titre des recettes restant à encaisser sur le prix de journée. Un crédit de 54.360,09 F sera en outre inscrit à l'article 872 en vue du règlement des dépenses engagées non liquidées de l'exercice 1980.

En accord avec votre Commission des Finances et des Travaux réunie le 5 octobre 1981, nous vous demandons de bien vouloir ratifier le compte administratif de 1980 de la Pouponnière tel qu'il est ci-avant détaillé.

Adopté.

N° 81/3.056 - Pouponnière

Compte de gestion du Trésorier Principal

Exercice 1980

Ratification

celci fut enregistré et approuvé le 10 octobre 1981 par le conseil municipal de la commune de Pouponnière

N° 81/3 MESDAMES, MESSIEURS,

En accord avec votre Commission des Finances et des Travaux réunie le 5 octobre 1981, nous vous prions de bien vouloir prendre la délibération suivante concernant l'approbation du compte de gestion de M. le Trésorier Principal relatif à la Pouponnière.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1980 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et ratifié le compte administratif de l'exercice 1980 de cet établissement,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1979, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Délibère :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 1980, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme

suit le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

	Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	Débiteurs	Créditeurs	Débit	Crédit	Débiteurs	Créditeurs
Classes 1 et 2	1.547.212,04	1.700.063,80	191.534,52	116.772,89	946.702,82	1.024.792,95
Classe 4	1.644.635,72	1.491.783,96	11.095.718,87	11.277.425,44	1.333.565,30	1.362.420,11
Classe 5	-	-	117.740,09	117.740,09	-	-
Classes 6, 7 et 8	-	-	3.624.091,61	3.517.146,67	106.944,94	-
Totaux	3.191.847,76	3.191.847,76	15.029.085,09	15.029.085,09	2.387.213,06	2.387.213,06

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1980, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Section d'investissement	-	304.057,49	191.534,52	43.616,51	-	156.139,48
Section d'exploitation	431.452,05	-	3.619.387,09	3.512.442,15	538.396,99	-
Totaux	431.452,05	304.057,49	3.810.921,61	3.556.058,66	538.396,99	156.139,48

et décide de répartir ces résultats ainsi qu'il est indiqué ci-après :

Intitulés	Résultats		Résultats incorporés au budget primitif de 1981	Ventilation des résultats				
	Déficit	Excédent		Disponible à reporter	A incorporer au prix de journée 1982	Affectés au fonds de roulement	Affectés à l'équipement	A verser au Département
Section d'investissement	-	156.139,48	-	156.139,48	-	-	-	-
Section d'exploitation	538.396,99	-	48.978,23	-	489.418,76	-	-	-

3°) Déclare que le compte de gestion de la Pouponnière dressé, pour l'exercice 1980, par le Trésorier Principal, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Adopté.

N° 81 / 3.057 - Pouponnière
Budget prévisionnel de 1981
Ratification

MESDAMES, MESSIEURS,

En application des décrets numéros 61/9 du 3 janvier 1961 (article 1) et 66/292 du 6 mai 1966 (article 4) relatifs à l'organisation financière de certains établissements à caractère sanitaire ou social, nous vous soumettons le budget prévisionnel à la Pouponnière pour l'exercice 1981.

Ce document, reproduit ci-après, sera annexé au budget communal au titre des services à comptabilité distincte.

Comptes	Nature des dépenses	Montant	Comptes	Nature des recettes	Montant
Section d'exploitation					
600	Produits pharmaceutiques	31.800,00	706	Recettes sur prix de journée	4.559.779,56
601	Alimentation	120.950,00	760	Produits accessoires	60.000,00
602	Fournitures et produits à usage médical	7.748,00			
603	Carburants et produits de garage	1.320,00			

Comptes	Nature des dépenses	Montant	Comptes	Nature des recettes	Montant
605	Fournitures hôtelières	78.459,00			
609	Autres fournitures ..	3.400,00			
610	Rémunérations du personnel	2.663.080,00			
617	Charges sociales ..	474.026,00			
618	Autres charges de personnel	357.599,00			
619	Frais divers de personnel	11.000,00			
620	Impôts et taxes	39.599,00			
Section d'exploitation					
631	Entretien et réparations	106.067,00			
632	Prestations de services	3.000,00			
634.0	Electricité	30.600,00			
634.1	Eau	8.100,00			
634.2	Gaz	6.300,00			
634.3	Chauffage à l'entreprise	350.000,00			
636	Prestations de service (analyses médicales)	15.000,00			
637	Honoraires	95.000,00			
638	Assurances	2.000,00			
645	Transport des usagers	1.000,00			
652.0	Jeux et loisirs	2.500,00			
652.35	Frais de loisirs, sorties	200,00			
662.0	Fournitures de bureau et imprimés	950,00			
663.0	Documentation générale	250,00			
664	Frais de P.T.T.	3.800,00			
681	Dotation aux amortissements de frais extraordinaires	66.904,17			
877	Dotation au fonds de roulement	88.316,86			
	Formation du personnel	1.832,30			
	Déficit antérieur	48.978,23			
	TOTAUX	4.619.779,56			
				TOTAUX	4.619.779,56

Comptes	Nature des dépenses	Montant	Comptes	Nature des recettes	Montant
	Section d'investissement				
214	Achat de matériel et outillage	7.100,00	214.8	Amortissement du matériel	57.667,62
216	Achat de mobilier et matériel de bureau ...	6.600,00	216.8	Amortissement des autres immobilisations	9.236,55
	Disponible	357.261,66		Excédent dégagé au compte administratif de 1979	304.057,49
	TOTAUX	370.961,66		TOTAUX	370.961,66
RECAPITULATION					
	MESDAMES MES SEURS				
	Section d'exploitation	4.619.779,56		Section d'exploitation	4.619.779,56
	Section d'investissement	370.961,66		Section d'investissement	370.961,66
	TOTAUX	4.990.741,22		TOTAUX	4.990.741,22

Conformément aux dispositions réglementaires, ce document reproduit ci-dessous, tel qu'il apparaît dans l'ordre des dépenses et des recettes, le détail des dépenses et des recettes de l'exercice 1980, sans toutefois donner la date de leur encaissement ou de leur décaissement.

ANALYSE DES OPERATIONS

A) Section d'exploitation

Les dépenses sont arrêtées à 4.619.779,56 F contre 3.754.022,77 F en 1980, soit une majoration de 23,06%.

On distingue :

Comptes	Excedents antérieurs	Montant	B) Section d'investissement	
			% par rapport	
60	Matières consommables	243.677,00	5,27	
61	Frais de personnel	3.505.705,00	75,88	
62	Impôts et taxes	39.599,00	0,86	
63	Travaux, fournitures et services extérieurs	616.067,00	13,34	
64	Transports et déplacements	1.000,00	0,02	
65	Vie sociale	2.700,00	0,06	

<u>Comptes</u>	<u>Montant</u>	<u>% par rapport</u>	
		<u>au total</u>	
66 Frais d'administration et de gestion .	5.000,00	0,11	
68 Dotations de l'exercice	66.904,17	1,45	
87 Dotation au fonds de roulement	88.316,86	1,91	
- Déficit antérieur	48.978,23	1,06	
- Participation des employeurs à la formation des personnels spécialisés	1.832,30	0,04	
TOTAL	4.619.779,56		

Les dépenses de personnel, qui représentent 75,88 % du volume de la section d'exploitation contre 76,95 % l'année précédente, sont en augmentation de 21,36 %.

Comparativement à 1980, nous enregistrons un taux d'évolution de :

- 19,61 % pour les matières consommables
- 35,50 % pour les impôts et taxes
- 17 % pour les travaux, fournitures et services extérieurs.

Les dotations de l'exercice concernent l'amortissement des mobilier, matériel et autres immobilisations et font l'objet d'une inscription équivalente en recettes à la section d'investissement.

Aucune remarque particulière en ce qui concerne les autres postes.

Les recettes s'élèvent à 4.619.779,56 F contre 3.754.022,77 F en 1980. Elles concernent le produit attendu du prix de journée qui comprend une somme de 88.316,86 F au titre du fonds de roulement, la couverture du déficit antérieur (48.978,23 F) et diverses autres ressources pour un montant de 60.000,00 F.

B) Section d'investissement

Les dépenses intéressent l'acquisition envisagée de mobilier, matériel, outillage divers. Elles sont fixées à 13.700,00 F contre 209.700,00 F en 1980.

Les recettes réelles de cette section s'élèvent à 66.904,17 F contre 42.614,67 F en 1980 et correspond à l'amortissement des mobilier, matériel et autres immobilisations qui fait l'objet d'une dotation identique en dépenses à la section d'exploitation.

Est repris également l'excédent de cette section dégagé à la clôture de la gestion 1979, soit 304.057,49 F.

Signalons enfin que le prix de journée proposé est arrêté à 248,85 F contre 203,85 F en 1980 et correspond à 18.323 journées.

Il a été déterminé comme suit :

	Prévu échéance	Realisé	Reste à échéance
– Couverture des dépenses nettes prévues en 1981	241,36 F		
– Incorporation du déficit de 1979	2,67 F		
– Majoration pour fonds de roulement	4,82 F		

En accord avec votre Commission des Finances et des Travaux réunie le 5 octobre 1981, nous vous demandons de bien vouloir ratifier le budget prévisionnel de la Pouponnière pour 1981 tel qu'il vient de vous être présenté.

Adopté.

N° 81/3.058 - Pouponnière

Budget supplémentaire de 1981
Ratification

MESDAMES, MESSIEURS,

En application des décrets n° 61/9 du 3 janvier 1961 (article 1^{er}) et 66/292 du 6 mai 1966 (article 4) relatifs à l'organisation financière de certains établissements à caractère sanitaire ou social, nous vous soumettons le budget supplémentaire de la Pouponnière pour l'exercice 1981.

Conformément aux dispositions réglementaires, ce document reproduit ci-après, sera annexé au budget communal au titre des services à comptabilité distincte.

Comptes	Intitulés	Pour mémoire budget primitif	Propositions nouvelles
600	Produits pharmaceutiques	3.800,00	
601	SECTION D'INVESTISSEMENT	16.745,00	
-602	<u>A/ Recettes</u>		
	Excédents antérieurs	1.000,00	3.262,82
	Total	1.000,00	156.139,48
	<u>B/ Dépenses</u>		
214	Achat de matériel et outillage	7.100,00	232.662,90
216	Achat de mobilier et matériel de bureau	6.600,00	44.520,68
	Total		277.183,58

L'excédent de recettes de la section d'exploitation, soit 1.209.639,91 F, sera repris lors de l'élaboration du budget primitif de 1983 de l'Etablissement pour le calcul du prix de journée de l'exercice considéré.

En accord avec votre Commission des Finances et des Travaux réunie le 5 octobre 1981, nous vous demandons de bien vouloir ratifier le budget supplémentaire de la Pouponnière pour l'exercice 1981.

Adopté, sauf marquage particulier en ce qui concerne les autres postes.

N° 81 / 3.059 - Institut médico-éducatif
Compte administratif. Exercice 1980
Ratification

En application des décrets n° 61/9 du 3 janvier 1961 (article 1^{er}) et 66/292 du 6 mai 1966 (article 4) relatifs à l'organisation financière de certains établissements à caractère sanitaire ou social, nous vous soumettons le compte administratif de l'Institut médico-éducatif pour l'exercice 1980.

Ce document, reproduit ci-après, sera annexé au compte administratif de la Ville au titre des services à comptabilité distincte.

Articles	Intitulés	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Recettes d'investissement				
214.8	Amortissement du matériel et de l'outillage	26.896,54	26.896,54	-
215.8	Amortissement du matériel de transport	10.495,46	10.495,46	-
216.8	Amortissement des autres immobilisations corporelles	7.979,57	7.979,57	-
	Totaux	45.371,57	45.371,57	-
Recettes d'exploitation				
706	Recettes sur prix de journée	3.412.571,60	2.817.419,30	336.776,50
760	Produits des services exploités dans l'intérêt du personnel	15.750,00	24.821,13	-
	Totaux	3.428.321,60	2.842.240,43	336.776,50
	<u>Total des recettes</u>	<u>3.473.693,17</u>	<u>2.887.612,00</u>	<u>336.776,50</u>
Articles	Intitulés	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
Dépenses d'investissement				
214	Matériel, outillage et mobilier	21.060,32	12.257,00	8.803,32
216	Autres immobilisations corporelles	24.500,00	17.230,00	7.270,00
	Totaux	45.560,32	29.487,00	16.073,32
Dépenses d'exploitation				
600	Produits pharmaceutiques	3.600,00	3.571,20	-
601	Alimentation	167.745,00	144.821,57	-
602	Fournitures et produits à usage médical	5.000,00	3.262,33	-
603	Carburants et produits de garage	7.100,00	4.500,69	-
605	Fournitures hôtelières	36.000,00	31.951,91	-
606	Fournitures scolaires et éducatives	40.000,00	32.298,80	1.000,00
609	Autres fournitures	8.000,00	7.619,78	-
610	Rémunération du personnel	1.772.266,00	1.384.692,69	-
617	Charges sociales	245.895,00	245.304,13	-
618	Autres charges de personnel	254.292,00	133.322,64	-

Articles	Intitulés	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
619	Frais divers de personnel	540,00	540,00	-
620	Impôts et taxes	24.229,00	19.968,06	-
631	Entretien et réparations	118.100,00	98.404,63	10.000,00
632	Prestations de service à caractère non médical	13.500,00	10.687,21	500,00
633	Petit outillage et matériel	11.500,00	9.532,99	-
634.0	Électricité	35.000,00	16.531,59	18.000,00
634.1	Eau	20.000,00	4.107,66	5.000,00
634.2	Gaz	35.000,00	9.005,59	5.000,00
634.3	Chauffage à l'entreprise	110.000,00	76.939,46	-
636	Prestations de service à caractère médical	6.500,00	3.049,03	-
637	Honoraires	203.711,00	203.174,30	-
638	Assurances	10.000,00	4.889,00	-
641	Déplacements du personnel	4.000,00	-	-
645.0	Transports collectifs	134.000,00	114.555,64	-
651.0	Bibliothèque, discothèque	6.000,00	3.533,60	-
652.0	Jeux et loisirs	6.000,00	5.139,06	-
652.3	Frais de déplacement du centre ..	60.000,00	43.131,81	-
653.0	Sports	6.000,00	3.597,96	-
661.0	Missions, réceptions	1.000,00	952,80	-
662.0	Fournitures de bureau et imprimés	14.200,00	13.027,16	315,00
663.0	Documentation générale	3.000,00	524,15	-
664.0	Frais de P.T.T.	13.000,00	9.760,50	-
668.0	Subventions et cotisations	10.000,00	9.608,00	-
682	Dotations aux amortissements des immobilisations	45.371,57	45.371,57	-
685.7	Dotations aux comptes de provisions	60.000,00	-	-
872	Charges des exercices antérieurs	24.000,00	978,00	-
877	Dotation au fonds de roulement ..	67.615,13	61.634,16	-
	<u>Totaux</u>	3.582.164,70	2.759.989,67	39.815,00
	<u>Total des dépenses</u>	3.627.725,02	2.789.476,67	55.888,32

RECAPITULATION GENERALE

DEPENSES			RECETTES		
N°	Intitulés	Mandats émis	N°	Intitulés	Titres de recettes émis
Section d'Investissement					
21	Immobilisations	29.487,00	21	Amortissements	45.371,57
	Excédent à la clôture de l'exercice 1980	51.515,39		Excédent antérieur ..	35.630,82
	<u>Totaux égaux en dépenses et recettes</u>	<u>81.002,39</u>			<u>81.002,39</u>
Section d'Exploitation					
60	Denrées et fournitures consommées	228.026,28	70	Recettes sur prix de journée	2.817.419,30
61	Frais de personnel ..	1.763.859,46			
62	Impôts et taxes	19.968,06	76	Produits accessoires	24.821,13
63	Travaux, fournitures et services extérieurs ..	376.442,48		Excédent antérieur ..	659.007,20
64	Transports et déplacements	114.555,64			
65	Travail thérapeutique et vie sociale	55.402,43			
66	Frais de gestion générale	33.872,61			
68	Dotations aux comptes d'amortissements et provisions	105.250,55			
87	Résultats	62.612,16			
	<u>Totaux des opérations de l'exercice</u>	<u>2.759.989,67</u>			
	Excédent de clôture ..	741.257,96			
	<u>Totaux égaux en dépenses et en recettes</u>	<u>3.501.247,63</u>			<u>3.501.247,63</u>

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 1980, y compris celles relatives à la journée complémentaire fixé comme

ETAT FINAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 1980

Intitulés	Dépenses	Recettes	Résultats à la clôture		Résultats incorporés au budget primitif 1981	Ventilation des résultats			
			Déficits	Excédents		Disponible à reporter	A incorporer au prix de journée 1982	Affectés au fonds de roulement	Affectés à l'équipement
Section d'Investissement ...	29.487,00	81.002,39	-	51.515,39		51.515,39	-	-	-
Section de Fonctionnement	2.759.989,67	3.501.247,63	-	741.257,96-	361.739,28	-	253.012,46	126.506,22	-
<u>Totaux</u>	<u>2.789.476,67</u>	<u>3.582.250,02</u>	-	<u>792.773,35</u>	<u>361.739,28</u>	<u>51.515,39</u>	<u>253.012,46</u>	<u>126.506,22</u>	-

Le disponible dégagé à la section d'investissement, soit 51.515,39 F, correspond à l'amortissement du matériel.

La section d'exploitation dégage, à la clôture de l'exercice 1980, un excédent de 741.257,96 F. Compte tenu des résultats incorporés au budget primitif de 1981 (+ 361.739,28 F), et de l'affectation au fonds de roulement (126.506,22 F), c'est une somme de 253.012,46 F qui sera reprise dans le calcul du prix de journée de 1982.

Par ailleurs, une dotation de 336.776,50 F sera reportée à l'article 873 de cette section du budget supplémentaire au titre des recettes restant à encaisser sur le prix de journée. Un crédit de 39.815 F sera en outre inscrit à l'article 872 en vue du règlement des dépenses engagées non liquidées de l'exercice 1980.

En accord avec votre Commission des Finances et des Travaux réunie le 5 octobre 1981, nous vous demandons de bien vouloir ratifier le compte administratif de 1980 de l'Institut médico-éducatif tel qu'il est ci-avant détaillé.

Adopté.

N° 81 / 3.060 - Institut médico-éducatif
Compte de gestion du Trésorier Principal
Exercice 1980
Ratification

MESDAMES, MESSIEURS,

En accord avec votre Commission des Finances et des Travaux, réunie le 5 octobre 1981, nous vous prions de bien vouloir prendre la délibération suivante concernant l'approbation du compte de gestion de M. le Trésorier Principal relatif à l'Institut médico-éducatif.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1980 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et ratifié le compte administratif de l'exercice 1980 de cet établissement,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 1979, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Délibère :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^r janvier au 31 décembre 1980, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme

suit le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

	Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	Débiteurs	Créditeurs	Débit	Crédit	Débiteurs	Créditeurs
	Classes 1 et 2	334.614,76	1.183.043,64	33.134,42	110.653,15	254.723,79
Classe 4 ..	1.124.975,52	276.546,64	8.793.004,85	8.633.235,36	1.225.987,26	217.788,89
Classe 5 ..	-	-	112.957,73	112.957,73	-	-
Classes 6, 7 et 8	-	-	2.768.975,46	2.851.226,22	-	82.250,76
Totaux	1.459.590,28	1.459.590,28	11.708.072,46	11.708.072,46	1.480.711,05	1.480.711,05

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1980, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

	Résultats à la clôture de l'exercice précédent		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
	-	35.630,82	29.487,00	45.371,57	-	51.515,39
Section d'investissement	-	659.007,20	2.759.989,67	2.842.240,43	-	741.257,96
Section d'exploitation	-	694.638,02	2.789.476,67	2.887.612,00	-	792.773,35
TOTAUX ..	-					

et décide de répartir ces résultats ainsi qu'il est indiqué ci-après :

	Résultats		Résultats incorporés au budget primitif de 1981	Ventilation des résultats			
	Déficit	Excédent		Disponible à reporter	A incorporer au prix de journée 1982	Affectés au fond de roulement	Affectés à l'équipement
Section d'investissement		51.515,39	-	51.515,39	-	-	-
Section de fonctionnement	-	741.257,96	361.739,28	-	253.012,46	126.506,22	-

3°) déclare que le compte de gestion de l'Institut médico-éducatif dressé, pour l'exercice 1980, par le Trésorier Principal, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

Adopté.

**N° 81/3061 - Institut médico-éducatif
Budget supplémentaire de 1981
Ratification**

MESDAMES, MESSIEURS,

En application des décrets n° 61/9 du 3 janvier 1961 (article 1) et 66/292 du 6 mai 1966 (article 4) relatifs à l'organisation financière de certains établissements à caractère sanitaire ou social, nous vous soumettons le budget supplémentaire de l'Institut médico-éducatif pour l'exercice 1981.

Conformément aux dispositions réglementaires, ce document, reproduit ci-après, sera annexé au budget communal au titre des services à comptabilité distincte.

Comptes	Intitulés	Pour mémoire budget primitif	Propositions nouvelles
SECTION D'INVESTISSEMENT			
A/ Recettes			
214.0	Amortissement du matériel et outillage ..	22.472,73	- 22.472,73
214.1	Amortissement du matériel médical ..	2.547,85	- 2.547,85
214.2	Amortissement du matériel de restauration	5.068,41	- 5.068,41
214.8	Amortissement du matériel	-	28.739,39
215.0	Amortissement du matériel de transport	10.495,46	- 10.495,46
215.8	Amortissement du matériel de transport	-	10.495,46
216.0	Amortissement du matériel de bureau	10.394,47	- 10.394,57
216.8	Amortissement du matériel et mobilier de bureau	-	9.702,57
	Excédents antérieurs	-	51.515,39
	Total		49.473,89
B/ Dépenses			
214	Achat de matériel	-	6.208,32
215	Achat de matériel de transport	-	25.000,00
216	Achat de mobilier et matériel de bureau	-	33.802,42
	Total		65.010,74
SECTION D'EXPLOITATION			
A/ Recettes			
873	Produits des exercices antérieurs	-	336.776,50
	Total		336.776,50
B/ Dépenses			
631	Entretien et réparations	69.000,00	+ 120.000,00
634.2	Gaz	40.000,00	- 30.000,00
634.3	Chauffage à l'entreprise	170.000,00	+ 30.000,00
685	Dotation aux comptes de provisions pour travaux	120.000,00	- 120.000,00
872	Charges sur exercices antérieurs	-	39.815,00
	Total		39.815,00
	Excédent		296.961,50

L'excédent de recettes dégagé à la section d'exploitation, soit 296.961,50 F, sera repris lors de l'élaboration du budget primitif de 1983 de l'Etablissement pour le calcul du prix de journée de l'exercice considéré.

En accord avec votre Commission des Finances et des Travaux réunie le 5 octobre 1981, nous vous demandons de bien vouloir ratifier le budget supplémentaire de l'Institut médico-éducatif pour l'année 1981.

Adopté.

N° 81 / 3062 - Bureau d'Aide Sociale
Compte administratif de 1979
Subvention de la Ville

MESDAMES, MESSIEURS,

Aux termes de l'article 140 du Code des Familles et de l'Aide Sociale (décret n° 56 / 149 du 24 janvier 1956), les délibérations de la Commission administrative du Bureau d'Aide Sociale ne sont soumises à l'avis du Conseil Municipal que dans les cas prévus par les articles L 236-9 et L 311-7 du Code des Communes, relatifs aux emprunts ou à l'affectation des biens mobiliers et immobiliers de cet établissement.

Le fonctionnement du Bureau d'Aide Sociale ne peut cependant être assuré sans l'aide financière de la Ville et l'Assemblée Communale doit être appelée à ratifier l'emploi des fonds représentant la subvention qu'elle accorde.

Nous vous soumettons donc, ci-après, le Compte administratif de 1979 du Bureau d'Aide Sociale.

	Section de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Recettes :			
Excédent de recettes de l'exercice 1978	9.699.044,63	351.545,32	10.050.589,95
Titres émis au cours de l'exercice 1979	26.693.022,33	6.814.755,63	33.507.777,96
Total des recettes	36.392.066,96	7.166.300,95	43.558.367,91
Dépenses :			
Mandats émis au cours de l'exercice 1979	31.178.922,59	3.022.047,08	34.200.969,67
Excédent de recettes à la clôture de l'exercice	5.213.144,37	4.144.253,87	9.357.398,24

L'affectation de ce disponible se présente comme suit :

A/ Dépenses engagées et non mandatées 3.762.392,24 F
 B/ Disponible à utiliser au Budget supplémentaire de 1980 5.595.006,00 F

La subvention versée par la Ville en 1979 s'est élevée à 9.500.000,00 F.

Eu égard à ce qui précède, nous vous demandons, en accord avec votre Commission des Finances et des Travaux réunie le 5 octobre 1981, de bien vouloir ratifier l'emploi de cette subvention.

Adopté.

N° 81 / 3063 - Bureau d'Aide Sociale
Budget prévisionnel de 1981
Subvention de la Ville

MESDAMES, MESSIEURS,

Aux termes de l'article 140 du Code de la Famille et de l'Aide Sociale (décret 56/149 du 24 janvier 1956), les délibérations de la Commission administrative du Bureau d'Aide Sociale ne sont soumises à l'avis du Conseil Municipal que dans les cas prévus par les articles L 236.9 et L 311.7 du Code des Communes, relatifs aux emprunts ou à l'affectation des biens mobiliers et immobiliers de cet établissement.

Le fonctionnement du Bureau d'Aide Sociale ne peut cependant être assuré sans l'aide financière de la Ville et l'Assemblée communale doit être appelé à ratifier l'emploi des fonds représentant la subvention qu'elle accorde.

Nous vous soumettons donc, ci-après, le budget primitif de 1981 du Bureau d'Aide Sociale.

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 29.193.522,77 F, soit :

	Section de de fonctionnement	Section d'investissement	Total
Recettes	28.455.357,07	256.040,00	28.711.397,07
Dépenses	27.973.231,37	738.165,70	28.711.397,07

La subvention de la Ville est prévue pour un montant de 6.000.000 de F contre 9.500.000 F en 1980.

Certaines recettes et dépenses subissent des modifications par comparaison au budget primitif de 1980, notamment :

		Section de fonctionnement	
		1980	1981
- Dépenses-			
60	- Produits pharmaceutiques et d'hygiène	1.100,00	2.000,00
	Alimentation	1.518.000,00	1.100.000,00
	Habillement	220.000,00	135.000,00
	Carburants	46.650,00	40.650,00
A)	Combustibles	45.400,00	45.400,00
	Produits d'entretien ménager	70.000,00	60.000,00
	Fournitures de bureau	120.000,00	135.000,00
	Autres fournitures	120.000,00	120.000,00
61	- Rémunération du personnel permanent	11.145.041,80	12.267.000,00
	Rémunération du personnel temporaire	515.215,51	388.715,00
	Rémunérations diverses	3.750,00	1.900,00
	Charges sociales	4.344.373,49	4.264.600,00
62	- Impôts fonciers et taxes foncières	200.000,00	255.000,00
	Impôts et taxes sur les véhicules	2.500,00	2.500,00
	Autres impôts	16.000,00	14.000,00
63	- Loyers et charges locatives	1.250.000,00	1.375.000,00
	Entretien de bâtiments	880.000,00	968.000,00
	Entretien de voirie et réseau		10.000,00
	Entretien de matériel, outillage et mobilier	280.000,00	330.000,00
	Entretien de matériel de transport	25.000,00	25.000,00
	Blanchissage de linge	135.000,00	140.000,00
	Travaux d'exploitation à l'entreprise	1.880.000,00	2.594.000,00
	Acquisition de petit matériel, mobilier et outillage	130.000,00	130.000,00
	Électricité	376.400,00	433.000,00
	Eau, gaz, assainissement, chauffage	291.820,00	326.500,00
	Assurances	97.700,00	108.000,00
64	- Contingents et participations	113.500,00	4.000,00
	Honoraires médicaux et frais pharmaceutiques	40.500	45.500,00
	Frais d'inhumation	60.000,00	80.000,00
65	- Secours (pour mémoire)	5.006.840,00	-
	Dots et prix	2.640,00	2.100,00
	Subvention	952.600,00	902.976,00
	Versements sur recettes	420.000,00	420.000,00
66	- Fêtes et Cérémonies	20.000,00	20.000,00
	Frais de transport	47.000,00	41.000,00
	Impressions, reliures	146.000,00	150.000,00
	Documentation générale	10.000,00	10.800,00
	Affranchissements, téléphone	266.000,00	232.000,00
	Frais d'actes et de contentieux	15.000,00	15.000,00
	Dépenses imprévues	10.000,00	20.000,00
67	- Intérêts des emprunts à long et moyen terme non récupérables	664.054,83	628.550,37

Section de fonctionnement

		1980	1981
A/ Dépenses engagées et non mandatées			
69 - Autres charges exceptionnelles		140.000,00	100.000,00
82 - Charges sur exercices antérieurs		140.000,00	130.040,00
83 - Prélèvement sur recettes ordinaires		499.674,37	482.125,70
- <u>Recettes</u>			
70 - Produits des restaurants pour personnes âgées		400.000,00	450.000,00
71 - Produits domaniaux		2.758.700,00	3.139.900,00
72 - Produits financiers		24.010,00	5.357,07
73 - Recouvrements de traitements et charges		22.000,00	19.500,07
Recouvrements de frais de chauffage, éclairage et autres		2.527.100,63	2.800.000,00
Recouvrement du produit de l'impôt sur les spectacles		740.000,00	538.000,00
Recouvrement de participations et de prestations		4.800.000,00	5.300.000,00
Recouvrement d'allocations et de subventions		160.400,00	50.000,00
Recouvrement de frais de gestion générale		3.000,00	4.000,00
Produits des quêtes et contributions volontaires		6.000,00	6.000,00
Subvention de la Ville de Lille		9.500.000,00	6.000.000,00
Dotation globale de fonctionnement		3.124.000,00	3.592.600,00
Participation du Département (restaurant)		960.000,00	1.000.000,00
Participation du Département (dossier Aide Sociale)		1.832.000,00	1.900.000,00
79 - Produits exceptionnels		216.000,00	150.000,00
82 - Excédent de fonctionnement escompté		5.213.149,37	3.500.000,00

Section d'investissement

		1980	1981
- <u>Dépenses</u>			
10 - Dotation		10.000,00	10.000,00
16 - Emprunts à plus d'un an. Capitaux à rembourser		500.689,24	533.165,70
21 - Biens meubles et immeubles		2.137.589,13	195.000,00
23 - Aménagement rue des Fossés		2.160.938,87	-
26 - Titres et valeurs		33.109,00	-
- <u>Recettes</u>			
10 - Dotation		35.109,50	250.000,00
11 - Réserves		499.674,37	482.125,70
16 - Prêt C.R.A.M.		1.138,00	-
21 - Biens meubles et immeubles		93.305,00	-
25 - Prêt à plus d'un an		7.101,00	-

26	- Titres et valeurs	60.745,00
27	- Dépôts et cautionnements	1.000,00

Eu égard à ce qui précède, nous vous demandons en accord avec votre Commission des Finances et des Travaux réunie les 9 février et 5 octobre 1981, de bien vouloir :

- A) confirmer l'inscription, au chapitre 955.0, article 657 de la section de fonctionnement du budget primitif de 1981, d'un crédit de 6.000.000 de F au titre de la subvention communale pour cet exercice,
- B) nous autoriser à mandater des acomptes sur le crédit ouvert, et ce au fur et à mesure des besoins de l'établissement.

Adopté.

**N°81/3064 - Syndicat Central des Municipaux
de Lille « Force Ouvrière »
Divers congrès
Envoi de délégués
Subvention exceptionnelle**

MESDAMES, MESSIEURS,

Le secrétaire du Syndicat Central des Municipaux de Lille « Force Ouvrière » sollicite l'attribution d'une subvention exceptionnelle à titre de participation financière de la Ville dans les frais consécutifs à l'envoi de délégués à différents congrès organisés en 1981, à savoir :

- les 14 et 15 avril 1981. Congrès départemental des services publics à Tourcoing. 25 délégués ;
- du 18 au 23 mai 1981. Congrès national à Lyon. 4 délégués.

En accord avec votre Commission des Finances et des Travaux, réunie le 5 octobre 1981, nous vous proposons de faire droit à la demande présentée et d'allouer, pour cet objet, une subvention exceptionnelle de 1.000 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au chapitre 940.33 de la section de fonctionnement du budget primitif de 1981 sous l'intitulé « Congrès. Comités. Subventions exceptionnelles à divers groupements ».

Adopté.

**N° 81 / 3065 - Concession du restaurant-bar
de la piscine Marx Dormoy
Représentation de la Ville**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération N° 81/6060 du 30 mai 1981, le Conseil Municipal a accepté qu'un nouvel appel d'offres soit organisé en vue de la désignation d'un nouveau concessionnaire chargé de l'exploitation du restaurant-bar de la piscine Marx Dormoy.

Lors de sa réunion du 10 septembre 1981, la commission d'appel d'offres a décidé d'attribuer la concession de cet équipement à la Société Coopérative Ouvrière de Production « Restocop ».

Conformément à l'article 20 du cahier des charges, il convient maintenant que Monsieur le Maire désigne un représentant élu et un fonctionnaire municipal pour exercer le contrôle de l'exécution de la convention.

Nous vous demandons de bien vouloir donner votre accord pour la reconduction des mandats de Monsieur l'Adjoint délégué aux Sports et de Monsieur le Directeur Général des Services des Finances qui avaient été désignés (délibération N° 79/3 du 26/2/79) pour exercer le contrôle de l'exécution de la concession précédente.

Adopté.

**N° 81 / 4.030 - Ecoles municipales de musique
Création**

MESDAMES, MESSIEURS,

Dans le cadre du rapport sur la politique culturelle que nous avons adopté en notre séance du 13 décembre 1977, il a été envisagé d'implanter, dans les quartiers périphériques de Lille à forte densité de population, des écoles municipales de musique satellites du Conservatoire National de Région, étant entendu que cette décentralisation au niveau musical doit s'opérer sous forme d'enseignement dispensé par des professeurs placés sous la responsabilité du Directeur du Conservatoire National de Région dans des équipements de quartier déjà existants, les écoles notamment.

Par délibération n° 80/4.049 du 3 octobre 1980, nous avons décidé la création de l'Ecole Municipale de Musique des Bois-Blancs à compter du 1^r octobre 1980.

Afin de poursuivre notre action en faveur de l'enseignement de la musique et en accord avec notre commission de l'Action Culturelle réunie le 15 septembre 1981, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider la création de l'Ecole municipale de musique de Wazemmes à compter du 1^r octobre 1981 ;

- 2°) de prévoir l'inscription des dépenses correspondantes dans le cadre du budget communal pour les années à venir ;
3°) de fixer à 25 F le montant des droits de scolarité et d'inscription.

Par ailleurs et en particulier en ce qui concerne les futures écoles de musique de Saint-Maurice et de Saint-Sauveur, la ville veillera à ce que des contrats d'emploi d'initiative locale soient passés avec l'Etat pour l'année 1982.

Adopté.

Voir compte rendu p. 781

N° 81/4031 - Conseil d'orientation du Conservatoire National de Région - Représentation des professeurs et des élèves

MESDAMES, MESSIEURS,

Dénommé primitivement Commission de Patronage, le Conseil d'Orientation du Conservatoire National de Région fonctionne à l'image des conseils d'établissement des collègues et lycées. Placé sous la présidence de M. le Maire ou de son représentant, il est composé de 12 membres qui se répartissent comme suit :

- le conseiller délégué du quartier du Vieux-Lille
- le représentant des parents d'élèves
- les directeurs des établissements scolaires à horaire aménagé
- le représentant de l'inspection académique
- deux représentants du Conseil de quartier du Vieux-Lille
- trois personnalités

Organe consultatif, le Conseil d'orientation émet des avis sur la politique générale de l'Etablissement et sur son évolution, il fait des propositions à la municipalité.

Lors de sa réunion du 2 mars 1981, ledit conseil a, considérant sa mission de débattre de tous les problèmes touchant à la vie du Conservatoire National de Région, proposé que les principaux intéressés, professeurs et élèves puissent s'y exprimer.

En accord avec votre Commission de l'Action Culturelle réunie le 6 juillet 1981, nous vous demandons de bien vouloir décider que le conseil d'Orientation du Conservatoire National de Région soit élargi à un représentant de l'association des professeurs et celle des élèves de l'Etablissement.

Adopté.

N° 81/4032 - Conservatoire
Affectation de la subvention
supplémentaire accordée par
l'Etat au titre de l'année 1981

MESDAMES, MESSIEURS,

Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication nous a fait connaître, en son temps, sa décision d'augmenter l'aide aux collectivités locales qui possèdent une école municipale de musique contrôlée par l'Etat pour leur permettre ainsi, d'une part, de dédoubler les classes surchargées, d'autre part, de créer certaines disciplines prévues dans le cadre des normes nouvelles.

Conformément à la convention intervenue entre la Ville de Lille et le Ministère des Affaires Culturelles le 1^{er} octobre 1972, la participation versée par l'Etat pour 1980 s'est élevée à 1 250 000 F., la subvention allouée à la Ville de Lille pour l'exercice 1981 a été de 1 600 000 F.

Les directives du Ministère de la Culture pour l'utilisation de l'augmentation de la subvention nous semblent répondre à un besoin ressenti par le Conservatoire National de Région dont les effectifs croissent notamment en fonction de la mise en application de chaque phase nouvelle du plan de développement du lycée musical que nous nous sommes engagés, aux termes de ladite convention, à réaliser.

En conséquence, votre commission de l'Action Culturelle entendue, nous vous demandons de décider :

- l'admission en recettes de la subvention allouée par l'Etat,
- l'ouverture des crédits d'emploi ci-après dans le cadre de nos documents budgétaires de 1981 :

180 000 F au chapitre 903-9 de la section investissement
 50 000 F au chapitre 943-63 de la section fonctionnement.

Adopté.

N° 81/4033 - Conservatoire
Affectation de la subvention
supplémentaire accordée par
l'Etat au titre de l'année 1981
Création de postes

MESDAMES, MESSIEURS,

Monsieur le Ministre de la Culture et de la Communication nous a fait connaître, en son temps, sa décision d'augmenter l'aide aux collectivités locales qui possèdent une école municipale de musique contrôlée par l'Etat pour leur permettre ainsi, d'une part, de dédoubler les classes surchargées, d'autre part, de créer certaines disciplines prévues dans le cadre des normes nouvelles.

Conformément à la convention intervenue entre la Ville de Lille et le Ministère des Affaires Culturelles le 1^{er} octobre 1972, la participation versée par l'Etat pour 1980 s'est élevée à 1 250 000 F., la subvention allouée à la Ville de Lille pour l'exercice 1981 a été de 1 600 000 F.

Les directives du Ministère de la Culture pour l'utilisation de l'augmentation de la subvention nous semblent répondre à un besoin ressenti par le Conservatoire National de Région dont les effectifs croissent notamment en fonction de la mise en application de chaque phase nouvelle du plan de développement du lycée musical que nous nous sommes engagés, aux termes de ladite convention, à réaliser.

En conséquence, votre commission de l'Action Culturelle entendue, nous vous demandons de décider :

- l'admission en recettes de la subvention allouée par l'Etat,
- la création de deux postes de professeurs, quatre adjoints d'enseignement et la majoration de 20 heures de cours soit 120 000 F au fonctionnement.

Adopté.

En accord avec votre commission des Finances réunie le 5 octobre 1981, nous vous demandons d'adopter cette proposition.

N° 81 / 4034 - Associations culturelles

Exercice 1981

Subventions

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 81/4022 du 4 juillet dernier, le Conseil Municipal a décidé d'attribuer des subventions aux associations culturelles pour l'exercice 1981.

Pour certaines associations, il n'avait pas été possible d'attribuer de subventions faute d'avoir reçu leurs demandes dans les délais ou faute de précisions nécessaires pour déterminer le montant des subventions.

En accord avec la commission de l'Action Culturelle réunie le 15 septembre 1981, nous vous proposons d'attribuer les subventions suivantes aux associations susvisées :

Théâtre Le Prato	6 000 F
La Grande Harmonie de Fives	7 000 F
Association des Concerts J.S. BACH	1 000 F
Les Petits Chanteurs de Lille	1 500 F
Association de Radiophonie et de Télévision	1 000 F
Société des Sciences, de l'Agriculture et des Arts de Lille	6 000 F
Association Ferrovino	1 500 F
Cercle d'échecs	3 000 F
Folk Club de Lille (subvention exceptionnelle à l'occasion du concert donné par le groupe « La Lionetta » de Turin)	3 000 F

Photo Club	
(Subvention exceptionnelle à l'occasion	
du 2 ^e salon international d'Expression	
Photographique)	4 000 F
Fédération Léo Lagrange	5 000 F
	<hr/>
	39 000 F

La dépense correspondante, soit 39 000 F sera prélevée sur le crédit ouvert au chapitre 945-281 du budget primitif de l'exercice 1981.

*Adopté.
Voir compte rendu p. 781*

N° 81 / 4.035 - Bibliothèque Municipale
Achat de livres et de périodiques
Subvention de l'Etat
Admission en recettes
Crédit d'emploi

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Centre National des Lettres auprès du Ministère de la Culture, a décidé d'ouvrir, au profit de la Bibliothèque Municipale de Lille pour l'année 1981, un crédit d'achats de livres et de périodiques de 148 900 F.

Cette subvention est versée en deux fractions d'un égal montant, la première courant août, la seconde courant octobre.

Ces crédits doivent être affectés exclusivement à des achats de livres et de périodiques.

Il est précisé dans la formule de notification qu'au moins 10% de ce crédit d'achat doivent être consacrés aux périodiques.

En conséquence, en accord avec la Commission de l'Action Culturelle et la commission des Finances réunies respectivement les 15 septembre et 5 octobre 1981, nous vous demandons de décider :

- l'admission en recettes de cette subvention de 148 900 F
- l'ouverture des crédits d'emploi ci-après dans le cadre de nos documents budgétaires de 1981
- 37 225 F au chapitre 945-220 de la section de fonctionnement pour l'achat de périodiques
- 111 675 F au chapitre 903-63 de la section d'investissement pour l'achat de livres

Adopté.

N° 81/4.036 - Bibliothèques Populaires
Relèvement de l'indemnité
servie aux régisseurs

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 74-4040 du 15 novembre 1974, le Conseil Municipal a décidé d'examiner chaque année s'il convenait de revaloriser les indemnités attribuées aux nombres du personnel enseignant assurant le fonctionnement des bibliothèques populaires.

Cette indemnité a été fixée à compter du 1^{er} juillet 1980 à 211,21 F par mois pour les régisseurs recevant jusqu'à 200 lecteurs et à 249,49 F pour les régisseurs recevant plus de 200 lecteurs.

Compte tenu de la valeur de l'indice 100 à cette date, soit 16 482 F, et de sa valeur au 1^{er} juillet 1981 qui est de 18 742 F, soit une augmentation de 13,71%, la Commission de l'Action Culturelle réunie le 15 septembre 1981, a proposé de porter ces indemnités respectivement à 240,16 F et 283,69 F à compter du 1^{er} juillet 1981.

En accord avec votre commission des Finances réunie le 5 octobre 1981, nous vous demandons d'adopter cette proposition.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 945-221, du budget primitif de 1981 sous l'intitulé « Bibliothèque de prêt ».

Adopté.

ORGANE DE DIRECTION ET DE GESTION DES THEATRES

N° 81/4.037 - Services et Etablissements

à caractère culturel

Revalorisation des tarifs

MESDAMES, MESSIEURS,

Article 3

L'Administration Municipale ayant souhaité la revalorisation régulière des recettes budgétaires, la Commission de l'Action Culturelle a proposé, au cours de sa réunion du 15 septembre 1981, de fixer comme suit les tarifs des services et établissements à caractère culturel :

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE ET ANNEXES

Abonnement Lillois	8,00 F
Abonnement non Lillois	17,00 F
Abonnement enfant	gratuit
Cession de microfilms quelque soit le nombre de vues avec un minimum de perception de 3 F jusqu'à 5 vues	0,60 F
Cession de photocopies	1,50 F
Amende pour retard - adultes par jour et par livre	0,30 F

Amende pour retard - enfants par jour et par livre	0,20 F
Amende pour détérioration	5,00 F

BIBLIOTHEQUE POPULAIRE

Abonnement	5,00 F
------------	--------

MUSEES - DROITS D'ENTREE

Musée des Beaux-Arts	4,00 F
Musée Comtesse	4,00 F
Musée d'Histoire Naturelle (adultes)	3,00 F
Musée d'Histoire Naturelle (enfants)	2,00 F

Nous vous demandons d'adopter ces propositions et de décider leur mise en application à compter du 1^r avril 1982.

Adopté.

N° 81/4.038 - Théâtres Municipaux
Adaptation du règlement
général d'exploitation
aux nouvelles conditions
de fonctionnement

Cet **MESDAMES, MESSIEURS**,
 courant **1960**, la **Commission de la Culture** a décidé
 d'ouvrir, au **1^r juillet 1960**, les **Théâtres Municipaux** à la **réalisation d'une saison lyrique**, en **remplacement** des **achats de spectacles** et **troupeaux** qui **étaient alors en cours**.

Le 17 juin 1960, le Conseil Municipal a adopté le règlement général d'exploitation des Théâtres Municipaux annexé à la délibération n° 60/4032 approuvée par M. le Préfet du Nord le 27 juillet 1960.

Ce document comportait des prescriptions qui répondaient aux besoins de la Régie Municipale dont la principale mission était la réalisation d'une saison lyrique.

Depuis la création de l'Opéra du Nord, le rôle de la Régie des Théâtres municipaux a sensiblement évolué puisqu'il consiste à sélectionner et accueillir des spectacles de variétés, de comédie, des concerts, des revues, etc...

Dans ces conditions, il est nécessaire d'ajuster à la réalité les conditions d'exploitation et les attributions du personnel affecté aux Théâtres.

En conséquence, après l'avis favorable émis par la Commission de l'Action Culturelle réunie le 14 avril 1981, nous vous demandons d'adopter le règlement général ci-annexé.

Adopté.

VILLE DE LILLE
THEATRES MUNICIPAUX

REGLEMENT GENERAL D'EXPLOITATION

TITRE I

CONDITIONS D'EXPLOITATION

Le directeur artistique est chargé de :

Article 1 :

les : comédies, drames, variétés, danses et concerts divers, etc...

Les Théâtres Municipaux sont exploités en régie depuis le 1^r septembre 1960.

Ils sont placés sous l'autorité du Maire, dans les mêmes conditions que tout autre service municipal.

TITRE II

PERSONNEL

Chapitre I

ORGANE DE DIRECTION ET DE GESTION DES THEATRES

Article 2 :

La direction et la gestion des Théâtres sont confiées à un Administrateur, un Directeur artistique, un Régisseur-Comptable et un responsable technique.

Article 3 :

LES FONCTIONS D'ADMINISTRATEUR des Théâtres sont confiées à un fonctionnaire municipal recruté conformément aux règles administratives en vigueur.

- ATTRIBUTIONS -

L'Administrateur des Théâtres est chargé de toutes les questions relatives à l'exploitation autres que celles confiées au Directeur artistique, au régisseur-comptable et au responsable technique.

Il a sous son autorité le personnel administratif et technique de la régie.

Article 4 :

Il prépare le budget. Il contrôle les dépenses et les recettes, vérifie notamment pour les premières, avant ordonnancement, la régularité budgétaire et surveille pour les secondes, leur recouvrement.

Il contresigne tous les contrats d'engagement d'artistes, d'achats de spectacles, de locations de salles, de co-réalisations, etc...

Tous les mandats de paiement sont visés par lui après service fait. Il est responsable de la constatation de celui-ci et de sa conformité avec les stipulations contractuelles de toute nature.

Il peut par exception à la règle précédemment énoncée, ordonner des paiements provisoires quand il s'agit : au cours de la saison, de paiements d'acomptes aux artistes de passage sur leurs cachets, ou aux tournées sur les sommes qui leur sont dues.

Ces acomptes pourront être payés sur les sommes dues en vertu d'engagements en cours d'exécution ou lorsque leur versement aura été formellement prévu au contrat.

Ces mandats provisoires doivent être régularisés, après service fait, dans les huit jours de la constatation de celui-ci.

Aucun paiement ne peut être fait, soit par le Trésorier Principal des Finances de la Ville de Lille, soit par le Régisseur-comptable, sans le visa de l'Administrateur des Théâtres.

Il surveille les services de location et la vente des billets.

Son autorité en matière administrative et financière s'étend à un Régisseur soumis au contrôle permanent du Trésorier principal de la Ville de Lille.

L'Administrateur soumet à la signature du Maire un règlement qui fixe :

- les mesures de sécurité à observer pour prévenir tout danger d'incendie ou d'accident ;
 - les mesures propres à assurer la présentation normale du spectacle et à éviter que le bon ordre soit troublé au cours des représentations ou des entr'actes.

Article 4 :

LE DIRECTEUR ARTISTIQUE doit être de nationalité française et avoir son domicile légal à Lille.

Il est nommé par le Maire, après avis de la Commission de l'Action Culturelle, sur les candidatures qui auront été présentées en réponse à l'appel auquel il aura été procédé.

Le contrat du Directeur artistique est établi pour trois ans avec une clause de résiliation après la première année (délai de préavis : cinq mois).

Ses appointements sont fixés par le Conseil Municipal.

En cas de faute grave du Directeur, le contrat peut être rompu sans préavis et sans indemnité.

La gravité de la faute est appréciée par le Maire, après avis de la Commission de l'Action Culturelle, sans préjudice de recours éventuel devant les tribunaux compétents.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Dans le cas de fermeture des Théâtres pour cause de force majeure (incendie, troubles civils ou politiques, etc...) le contrat du Directeur artistique suit le sort des contrats de travail tel qu'il sera précisé par les textes légaux et réglementaires relatifs aux agents non titulaires des collectivités locales, en vigueur à l'époque.

- ATTRIBUTIONS -

Le directeur artistique est chargé de :

- rechercher les spectacles susceptibles d'être présentés sur les scènes municipales : comédies, drames, variétés, galas et concerts divers, etc... ;
- soumettre au Maire toutes les propositions de spectacles dont il est saisi de la part de troupes, d'artistes ou d'entrepreneurs de spectacles, ainsi que les modalités financières des contrats à passer : locations au forfait, co-réalisations, achats de spectacles, etc... ;
- organiser, dans le cadre d'une enveloppe budgétaire donnée, les opérations publicitaires et promotionnelles intéressant les spectacles programmés ;
- fournir à l'Administrateur les éléments financiers relatifs aux spectacles envisagés, nécessaires à la préparation du budget ;
- tenir le planning d'occupation de chaque salle et s'assurer notamment des disponibilités en personnel et en matériel avant la programmation de chaque spectacle.
- fournir à l'Administrateur, pour chaque spectacle, avant accord définitif, tous éléments lui permettant d'établir les contrats de location de salle, ou d'étudier les conditions financières et juridiques des engagements pris avec les organisateurs de spectacles ;
- s'employer, d'une manière générale, à réunir toutes conditions indispensables à la bonne réussite des spectacles programmés (relations avec la presse, les services de police et de sécurité, etc...) ;
- assurer la police intérieure et dans ce domaine, son autorité s'exerce sur l'ensemble du personnel de la régie. Il doit notamment prendre toute disposition dictée par les circonstances et en référer dès que possible à l'Administration Municipale.

Pour assurer sa mission, le Directeur artistique, sur sa proposition et sous sa responsabilité, est secondé par plusieurs collaborateurs engagés sur contrat par le Maire.

En cas d'absence ou d'indisponibilité du Directeur artistique, dans l'intérêt du service, ses fonctions seront assurées par l'Attaché de direction.

Article 5 :

LE REGISSEUR COMPTABLE, fonctionnaire municipal désigné par le Maire, est chargé des opérations financières des Théâtres, sous le contrôle du Trésorier

Principal des Finances de la Ville de Lille, conformément aux dispositions reprises dans un arrêté spécial du Maire :

- il encaisse les recettes au comptant, en tient comptabilité et en verse le produit intégral à la Trésorerie Principale des Finances.
- il paie sur régie d'avance, les dépenses courantes d'exploitation sur visa de paiement de l'Administrateur des Théâtres. Il en tient comptabilité. Les dépenses autres sont assignées sur la Caisse du Trésorier principal des Finances qui les paiera suivant la procédure ordinaire et visa supplémentaire de l'Administrateur des Théâtres.
 - La régie d'avance visée à l'alinéa précédent est fixée à 150 000 F. Le régisseur-comptable est tenu de constituer un cautionnement, fixé en accord avec le Trésorier principal des Finances, par adhésion à l'Association Française de Cautionnement Mutual.

Sous la responsabilité de l'Administrateur, le Régisseur-comptable dirige le personnel de caisse, de contrôle et de salle.

Article 6 :

LE RESPONSABLE TECHNIQUE, fonctionnaire municipal nommé par le Maire, est chargé d'organiser le travail des équipes de personnel technique et d'entretien.

A la demande du Directeur artistique, il examine les moyens en matériel et en personnel sollicités par les organisateurs de spectacles et il émet un avis quant à la suite à donner sur le plan technique, aux différentes propositions.

Il assure la coordination avec les autres services municipaux en ce qui concerne l'entretien des bâtiments et du matériel.

Chapitre II

PERSONNEL TECHNIQUE, ADMINISTRATIF ET DE SERVICE

Article 7 :

En plus du personnel technique permanent, soumis au régime général des fonctionnaires municipaux, du personnel supplémentaire saisonnier (aides électriques, aides machinistes, tapissiers, habilleuses) peut être engagé par le Maire, suivant les besoins, sur proposition du Directeur artistique et dans la limite des crédits ouverts au budget.

Article 8 :

En dehors du personnel permanent soumis au régime général des fonctionnaires municipaux, les buralistes, le personnel de contrôle et de salle sont engagés par le Maire sur proposition de l'Administrateur des Théâtres et dans la limite des crédits ouverts au budget. Les effectifs et les rémunérations du personnel contractuel et vacataire des Théâtres Municipaux sont repris dans le tableau ci-annexé.

TITRE III

DISPOSITIONS GENERALES

Chapitre I

PLACES RESERVEES PAR L'ADMINISTRATION MUNICIPALE - PRIX DES PLACES - VENTE DES BILLETS

Article 9 :

L'Administration municipale réserve dans les deux théâtres un certain nombre de loges ou de places, à l'intention des bénéficiaires dont le détail est repris en annexe.

Article 10 :

Les élus et fonctionnaires visés à l'article 9 qui veulent bénéficier de places de fonction, devront le faire savoir au plus tard trois jours ouvrables avant la représentation concernée, en s'adressant à :

- l'Administration des Théâtres Municipaux pour les spectacles de la régie municipale ou d'organisateurs divers ;
- la direction de l'Opéra du Nord, pour les représentations données par le Syndicat intercommunal.

Ces places sont délivrées par groupe de deux au maximum et doivent être retirées au moment de la représentation, au plus tard un quart d'heure avant le lever du rideau.

Article 11 :

Les prix de places sont fixés par arrêté du Maire, sur proposition du Directeur artistique qui se charge d'obtenir l'accord de l'artiste ou de l'entrepreneur de spectacles co-contractant, au préalable.

Article 12 :

Le nombre de billets vendus ne peut excéder le nombre de places de chaque partie des salles.

Article 13 :

Les locaux de location du Grand Théâtre et du Théâtre Sébastopol sont ouverts au public aux heures suivantes :

- du mardi au samedi de 15 heures à 18 heures 30.

Les réservations par téléphone sont reçues du mardi au samedi de 9 heures à 12 heures.

Si cela s'avère nécessaire, ces horaires peuvent être modifiés par arrêté du Maire.

Article 14 :

L'Administrateur fait placer dans les bureaux de location le plan des salles avec ses divisions sur lesquelles les places sont numérotées, ainsi qu'un tableau indiquant le prix des places.

Le plan doit toujours être communiqué à qui le demande, avec indication des places déjà louées.

Il est absolument interdit à l'Administrateur, sauf autorisation spéciale du Maire, de délivrer à l'avance et en bloc, à une agence ou particulier quelconque, des billets destinés à être rétrocédés à des tiers.

La vente des billets sur la voie publique est formellement interdite.

Article 15 :

Le contrôle donnant accès aux salles de spectacle se fait pour toutes les places louées ou non, payantes, gratuites ou à tarif réduit, au moyen de billets numérotés détachés de carnets à souche.

Article 16 :**Chapitre II****DISPOSITIONS RELATIVES AUX SERVICES D'ORDRE ET DE SECURITE****POLICE DES THEATRES****Article 16 :**

Le service de surveillance est assuré par :

- au Grand Théâtre : 1 sous-officier
1 sapeur
+ 1 ronde d'officiers

- au Théâtre Sébastopol : 1 caporal
1 sapeur
+ 1 ronde d'officiers

Le service d'ordre est assuré par :
fonctionnaires municipaux du personnel supplémentaire saisonnier (aides électriens, etc.)
- au Grand Théâtre : 2 gardiens
- au Théâtre Sébastopol : 2 gardiens

Article 17 :

L'Administrateur et le Directeur artistique devront, chacun en ce qui le concerne, veiller à l'application des prescriptions légales relatives à la police des Théâtres.

L'entrée des coulisses, des loges d'artistes et l'accès au plateau sont rigoureusement interdits à toute personne étrangère aux services des Théâtres sans une autorisation spéciale du Maire, du Directeur artistique ou de l'Administrateur.

Il est également interdit à toute personne étrangère auxdits services de pénétrer dans les locaux réservés au personnel du bureau de location et des guichets. De même le bureau de contrôle général des entrées ne doit être occupé que par les agents préposés à ce service.

17 Octobre 1981

- 908 -

ANNEXE I

TABLEAU DES EFFECTIFS ET DES REMUNERATIONS
DU PERSONNEL CONTRACTUEL ET VACATAIRE DES THEATRES MUNICIPAUX

EMPLOI	Effectif	Rémunérations (indices bruts)	OBSERVATIONS
PERSONNEL CONTRACTUEL			
<u>Direction Artistique</u>			
Directeur Artistique	1	597 indemnité de fonction correspondant à l'indice 197 (sans indemnité de résidence)	Délibération n° 79 / 4039 du 6 juillet 1979
Attaché de Direction	1	565	Délibération n° 81 / 4004 du 26 / 2 / 1981
Régisseurs de scène	2	410	Délibération n° 81 / 4004 du 26 / 2 / 1981 Indemnité de responsabilité de 50 F par mois attribuée au régisseur assurant les fonctions d'attaché de direction.
Artiste chargé de l'Animation pour le troisième âge	1	480	Délibération n° 81 / 4004 du 26 / 2 / 1981
<u>Personnel de caisse</u>			
Chef-contrôleur	1	240	Délibération n° 81 / 4004 du 26 / 2 / 1981
Caissiers (ères) principaux (ales)	2	240	Délibération n° 81 / 4004 du 26 / 2 / 1981

EMPLOI	Effectif	Rémunérations (indices bruts)	OBSERVATIONS
Caissiers (ères)	2	220	Délibérations n° 81 / 4004 du 26 / 2 / 1981 Les services effectués par le Chef-contrôleur ou le personnel de caisse lors des spectacles donnent droit au paiement de vacations. Par vacation : Chef-contrôleur et caissiers (ères) principaux (ales) 1 / 60 de l'indice brut 408 caissiers (ères) 1 / 60 de l'indice brut 260
Courier	1	210	Délibération n° 81 / 4004 du 26 / 2 / 1981
PERSONNEL VACATAIRE			
– de salle et de contrôle			
Sous-Chef contrôleur	1	1 / 60 de 408 par vacation	Valeur de la vacation : 95,83 F au 1.7.1981
Contrôleurs de salle	3	1 / 60 de 361 par vacation	Valeur de la vacation : 86,90 F au 1.7.1981
Contrôleurs	12	1 / 60 de 260 par vacation	Valeur de la vacation : 67,74 F au 1.7.1981
Ouvreuses	20	1 / 60 de 117 par vacation	Valeur de la vacation : 45,10 F au 1.7.1981
– Technique et de service			
Tapissier	1	1 / 60 de 361 par vacation	Valeur de la vacation : 86,90 F au 1.7.1981
Aides-machinistes	nombre variable	1 / 60 de 361 par vacation	Valeur de la vacation : 86,90 F au 1.7.1981
Aides-électriciens	nombre variable	1 / 60 de 361 par vacation	Valeur de la vacation : 86,90 F au 1.7.1981

17 Octobre 1981

- 910 -

ANNEXE I EMPLOI	TABLEAU DU PERSONNEL CONTRACTUEL	Effectif	Rémunérations (indices bruts)	OBSERVATIONS
Habilleuses	nombre variable	1 / 60 de 260 par vacation	Valeur de la vacation : 67,74 F au 1.7.1981	
Aide-publicitaire	1	1 / 175 de 203 par heure	Le nombre d'aides machinistes, d'aides-électriciens et d'habilleuses est variable suivant les nécessités en personnel des spectacles. sur la base de 175 heures par mois Valeur : 19,75 F au 1.7.1981	
PERSONNEL CONTRACTUEL				
Attache de presse	1	1 / 180 de 190 par heure		
Directeur Artistique	1	1 / 180 de 190 par heure		
Directeur Technique	1	1 / 180 de 190 par heure		
Attache de Direction	1	580		
Réalisateurs de scène	2	410		
Attache chargé de l'Animation pour le troisième âge	1	480		
Caissiers (ères) (salariés)	5	550		
Personnel de caisse				
Chef-contrôleur	1	520 (etund secondaire)		Deliberation n° 81/4004 du 26-2-1981
Caissiers (ères) (principaux) (salés)	2	520 (etund secondaire)		Deliberation n° 81/4004 du 26-2-1981

ANNEXE II

Bénéficiaires Grand Théâtre Théâtre Sébastopol

Loges de fonction réservées à :

Monsieur le Maire	Loge 32	Loge centrale de face
l'Adjoint à l'Action Culturelle	Loge 29	Loge 1
Le Préfet	Loge d'avant-scène	Loge 8 droite - 1 ^{re} galerie
Le Général Commandant La Place	Loge d'avant-scène	Loge 9 gauche - 1 ^{re} galerie

Places de fonction délivrées selon l'ordre chronologique des demandes à :

Mmes et MM. les Adjoints, Conseillers

Municipaux	Fauteuils d'orchestre :	
Secrétaire Général, Secrétaires	57 - 59 - 61 - 63	95 - 97 - 99 - 101
Généraux Adjoints	58 - 60 - 62 - 64	96 - 98 - 100 - 102
Chef de Cabinet du Maire	85 - 87 - 89 - 91	127 - 129 - 131 - 133
Chargé de Mission au Nouveau Siècle	84 - 86 - 88 - 90	128 - 130 - 132 - 134
	113 - 115 - 117 - 119	158 - 160 - 162 - 164

Places de service attribuées à :

M. le Commissaire de Police	Fauteuils 1 ^{re} galerie	1 ^{re} galerie de côté	
	413 et 415	28 - 30	
Les Représentants des auteurs	Fauteuils d'orchestre	Fauteuils d'orchestre	
	155 - 157 - 159 - 161	157 - 159 - 161 - 163	
La Direction et l'Administration des Théâtres	sauf pour les spectacles de l'Opéra du Nord	Loge 23	Loge 5
		Fauteuils de côté	Balcon de face
		1 ^{re} galerie 412 - 414	10 - 12
Municipaux		Fauteuils d'orchestre	Fauteuils d'orchestre
		139 - 141	190 - 192
La Presse	Fauteuils d'orchestre	Fauteuils d'orchestre	
	81 - 83 - 27 - 29	145 - 147 - 105 - 107	
	109 - 111 - 135 - 137	207 - 209 - 239 - 241	
	131 - 133 - 77 - 79	179 - 181 - 189 - 191	

N° 81/4.039 - Musée des Beaux-Arts

Subventions de l'Etat
Admission en recettes
Crédit d'emploi

MESDAMES, MESSIEURS,

Monsieur le Directeur des Musées de France a fait connaître qu'après avis favorable émis par la Commission des Musées de France, il a été décidé d'accorder à la Ville de Lille les subventions suivantes :

- 7 340 F pour la remise en état sur place d'un ensemble de peintures d'un coût total de 41 198 F
- 60 000 F pour l'édition du catalogue « Le Musée des Beaux-Arts de Lille » d'un coût de 500 000 F.

En accord avec vos commissions de l'Action Culturelle et des Finances réunies respectivement les 15 septembre et 5 octobre 1981, nous vous demandons de décider :

- l'admission en recettes de ces sommes
- l'ouverture du crédit d'emploi correspondant au chapitre 945-230 de nos documents budgétaires.

Adopté.

N° 81/4.040 - Ecole Régionale des Arts Plastiques
Contrôle médical des élèves
Année scolaire 1980-1981
Convention

MESDAMES, MESSIEURS,

En application des dispositions du décret n° 46/657 du 11 avril 1946, portant organisation technique des services de médecine préventive de l'enseignement supérieur, les élèves de l'Ecole régionale des Arts Plastiques font l'objet d'un examen médical annuel.

Depuis l'année scolaire 1973-1974, une convention lie la ville de Lille et le service inter-universitaire de médecine préventive qui assure l'examen médical des élèves de l'Ecole Régionale des Arts Plastiques contre le versement d'une participation financière.

Pour la scolarité 1981-1982 cette participation est fixée à 20 F. par étudiant inscrit.

En accord avec votre Commission de l'Action Culturelle réunie le 15 septembre 1981-1982, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) nous autoriser à signer une nouvelle convention, pour l'année scolaire 1981-1982 à passer avec M. le Président de l'Université de Droit et de la santé de Lille :
- 2°) décider l'imputation de la dépense correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 943-61 de nos documents budgétaires, étant entendu que les élèves de l'Ecole Régionale des Arts Plastiques régleront lors de leur inscription, outre les droits d'inscription et de scolarité, la somme de 20 F. pour contrôle médical.

Adopté.

La contrepartie financière demandée par les organisateurs est de 200 000 F à laquelle s'ajouteront les frais d'organisation et de police qui s'étaient élevés en 1980 à 36 000 F.

En conséquence, vu l'avis favorable émis par votre Commission des Sports, le 23 septembre 1981, nous vous demandons de bien vouloir ratifier la candidature de la Ville et décider d'inscrire, en temps opportun, la dépense à nos documents budgétaires.

Adopté.

Voir compte rendu p. 782

N° 81/4043 - Piscines municipales
Revalorisation des tarifs

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 80/4050 du 9 décembre 1980, approuvée le 23 janvier 1981, le Conseil Municipal a fixé les tarifs applicables dans les piscines lilloises.

En raison des différentes augmentations de prix intervenues depuis cette date, qui alourdissent les frais de gestion de ces équipements, il est apparu nécessaire de revaloriser les tarifs de façon substantielle.

Par ailleurs, en raison de la fréquentation de plus en plus régulière des Bains Lillois, de Fives et des piscines Tournesol implantées dans le quartier Sud et à Hellennes, il semblerait souhaitable d'étendre, au bénéfice des usagers de ces établissements, les tarifs « abonnements » et « leçons collectives » jusqu'alors appliqués à la seule piscine olympique de l'avenue Marx Dormoy suivant le barème repris dans le tableau ci-après.

Enfin, compte tenu du transfert probable du bar de la piscine olympique près du hall d'entrée, l'application d'une redevance fixée à 1,50 F par personne serait susceptible d'être rétablie à l'égard des visiteurs qui avaient accès gratuitement à cet équipement du fait du fonctionnement de l'installation en cause au deuxième étage de l'établissement.

En conséquence, en accord avec votre Commission des Sports réunie le 23 septembre 1981, nous vous proposons de fixer comme suit la revalorisation des tarifs pratiqués dans les piscines, lesquels prendront effet à compter du 1^{er} avril 1982.

PISCINE MARX DORMOY

Scolaires en groupe accompagnés de leur professeur	2,00 F
Enfants de 2 à 7 ans (F.N.)	2,00 F
Stages fédéraux - Examens - Concours (la personne)	2,00 F
Enfants de 2 à 7 ans	2,50 F
Location de ceintures, bouées, masques, palmes et tubas	2,50 F
Scolaires non lillois	4,00 F
Militaires	4,00 F

Groupe de plus de 20 personnes (la personne)	4,00 F
Jeunes gens de 7 à 18 ans (F.N.)	5,00 F
Adultes et jeunes gens de plus de 18 ans (F.N.)	5,50 F
Jeunes gens de 7 à 18 ans	5,50 F
Etudiants et travailleurs privés d'emploi	5,50 F
Adultes et jeunes gens de plus de 18 ans	7,50 F
Musculation	7,50 F
Sauna	12,00 F
Classes primaires dans le cadre de la natation scolaire	gratuit
Abonnement jusqu'à 18 ans - 20 séances (F.N.)	80,00 F
Abonnement adultes - 20 séances (F.N.)	90,00 F
Abonnement sauna - 10 séances	100,00 F
Abonnement jusqu'à 18 ans - 20 séances	85,00 F
Carte trimestrielle	130,00 F
Abonnement adultes - 20 séances	130,00 F
Abonnement musculation - 20 séances	130,00 F
Leçons carnets 10 tickets (F.N.)	125,00 F
Leçon collective (maximum 20 personnes) 1 H	135,00 F
Leçons carnets 10 tickets	160,00 F
Utilisation de la fosse à plongée par séance de 2 H	250,00 F
Salle de Musculation - redevance annuelle	450,00 F

PISCINES DES BAINS LILLOIS, DE FIVES, DU SUD et D'HELLEMMES

Enfants de 2 à 7 ans (F.N.)	1,80 F
Enfants de 2 à 7 ans	2,00 F
Scolaires en groupe accompagnés de leur professeur	2,00 F
Location de bouées ou de ceintures	2,50 F
Militaires (Fives)	2,80 F
Jeunes gens de 7 à 18 ans (F.N.)	3,50 F
Jeunes gens de 7 à 18 ans	4,00 F
Militaires (B.L.)	4,00 F
Etudiants et travailleurs privés d'emploi	4,00 F
Adultes et jeunes gens de plus de 18 ans (F.N.)	4,00 F
Groupes organisés de 20 personnes (la personne)	4,00 F
Nageurs sportifs	4,00 F
Scolaires non lillois	4,00 F
Adultes et jeunes gens de plus de 18 ans	5,50 F
Classes primaires cadre de natation scolaire	gratuit
Abonnement jusqu'à 18 ans - 20 séances (F.N.) (création)	56,00 F
Abonnement adultes - 20 séances (F.N.) (création)	64,00 F
Abonnement jusqu'à 18 ans - 20 séances (création)	64,00 F
Abonnement adultes - 20 séances (création)	88,00 F
Leçons carnet de 5 tickets (F.N.)	57,00 F
Leçons carnet de 5 tickets	68,00 F

Cartes trimestrielles 85,00 F
 Leçon collective (maximum 20 personnes) 1 H (création) 110,00 F

PISCINE DE PLEIN AIR

Enfants de 2 à 7 ans 2,00 F
 Jeunes gens de 7 à 18 ans 3,50 F
 Militaires 3,50 F
 Nageurs sportifs 3,50 F
 Groupes organisés de 20 personnes (la personne) 3,50 F
 Etudiants et travailleurs privés d'emploi 3,50 F
 Location de bouées 2,50 F
 Adultes vestiaires 4,00 F
 Adultes cabines comprises 5,50 F

Les recettes correspondantes seront comptabilisées au chapitre 945-13 de la section de fonctionnement du budget sous l'intitulé « Piscines ».

Adopté.

N° 81 / 4.044 - Diverses associations sportives
Demandes de subventions d'organisation.

Par **MESDAMES, MESSIEURS,**

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous la forme d'une subvention d'organisation par diverses associations sportives lilloises pour leurs manifestations.

En accord avec votre Commission des Sports qui s'est réunie le 23 septembre 1981, l'Office Municipal des Sports entendu, nous vous demandons de bien vouloir décider les attributions suivantes.

Date des manifestations	Associations sportives	Montant des subventions.
6 et 7 Mai 1981	Comité régional du sport universitaire. Championnats de France Université de Boxe anglaise et de Boxe française.	1.300 Francs
6, 7 et 8 Juin 1981	Racing Club des Bois Blancs	800 Francs
12 Avril 1981	Union Nautique de Lille	8.000 Francs
7 Juin 1981	Omni-Sports Fivois Section Boules	1.100 Francs
6 et 7 Juin 1981	Association sportive des Amicales Laïques de Lille	4 100 Francs

Les sommes correspondantes seraient prélevées sur le crédit inscrit au chapitre 945-18 de la section de fonctionnement du budget sous l'intitulé : « Encouragement aux Sports ».

- Adopté.

**N° 81/4516 - Fonds Scolaires Départementaux
Scolarité 1980 / 1981 - Programme
d'utilisation - Budget primitif
Exercice 1982**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par lettre du 25 septembre 1981 Monsieur le Préfet de la Région NORD – PAS-DE-CALAIS a porté à notre connaissance que le montant de la subvention allouée à la Ville pour l'année scolaire 1980-1981 au titre du décret 65-335 du 30 avril 1965, relatif à l'utilisation des Fonds Scolaires destinés aux établissements d'enseignement publics et privés s'élève à une somme de 174 109,05 F en ce qui concerne les écoles primaires et maternelles de la Ville de Lille.

Il convient de préciser que le programme d'utilisation repris en annexe a été réalisé conformément à la circulaire préfectorale n° 6842 du 12 juin 1981.

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs Départementaux de l'Education ont dressé en accord avec les Directeurs et Directrices d'écoles le programme ci-après des acquisitions susceptibles d'être réalisées à ce titre :

- Adopté.
Voir compte rendu p. 783

FONDS SCOLAIRES DEPARTEMENTAUX - SCOLARITE 1980/1981
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 943-1 article 663-0 (abonnements)

ECOLES PRIMAIRES

- 1) Abonnement pour la scolarité 81 / 82 au Bulletin Officiel de l'Education Nationale des quarante six écoles primaires publiques
pour un montant de 7 360,00 F
- 2) Abonnement annuel pour la scolarité 81 / 82 aux Textes et Documents pour la classe, de quarante cinq écoles primaires publiques
pour un montant de 4 860,00 F
- 3) Abonnement annuel pour la scolarité 81 / 82 à la Revue « l'Education » des quarante six écoles primaires publiques
pour un montant de 5 520,00 F

- 4) Abonnement annuel pour la scolarité 81 / 82 à la Revue « Réadaptation » du Service de psychologie scolaire
pour un montant de 83,00 F
- 5) Abonnement annuel pour la scolarité 81 / 82 à l'Office Régional Laïque d'Education par l'Image et par le Son de dix huit écoles primaires publiques
pour un montant de 3 780,00 F
- 6) Abonnement annuel à la Cinémathèque Centrale de l'Enseignement public de deux écoles primaires publiques
pour un montant de 460,00 F
- 7) Abonnement annuel pour la scolarité 81 / 82 aux Cahiers de l'Enfance Inadaptée des quatre Inspections Primaires de Lille
pour un montant de 375,00 F
- 8) Abonnement annuel pour la scolarité 81 / 82 à la Revue « Neuropsychiatrie Infantile et d'Hygiène Mentale de l'Enfance » (six numéros par an) du Service de psychologie scolaire
pour un montant de 270,00 F
- 9) Abonnement annuel à la Revue « La Psychiatrie de l'Enfant » (deux fascicules par an) du Service de Psychologie Scolaire
pour un montant de 180,00 F
- 10) Abonnement annuel pour la scolarité 81 / 82 au Bulletin de Psychologie du Service de psychologie scolaire
pour un montant de 175,00 F
- 11) Abonnement annuel à la Revue « Enfance » (cinq numéros par an) du Service de Psychologie scolaire
pour un montant de 110,00 F
- 12) Abonnement annuel à la Revue « Alfred BINET et Th. SIMON » du Service de Psychologie Scolaire
pour un montant de 60,00 F
- 13) Abonnement annuel pour la scolarité 81 / 82 au Bulletin de la Société Française de Pédagogie des quatre Inspections Primaires de Lille
pour un montant de 210,00 F
- 14) Abonnement annuel pour la scolarité 81 / 82 à la Documentation Photographique sans diapositive de douze écoles primaires publiques
pour un montant de 1 160,00 F
- 15) Abonnement annuel à la Revue du Nord des quatre Inspections primaires (quatre revues par Inspection)
pour un montant de 2 160,00 F
- 16) Abonnement annuel pour la scolarité 81 / 82 à la Revue « Vers l'Education Nouvelle » de l'école de plein air Désiré VERHAEGHE à la Carnoy
pour un montant de 57,00 F

17) Abonnement annuel pour la scolarité 81/82 à Nord Pédagogie <u>de dix écoles primaires</u> pour un montant de	180,00 F
	<hr/>
Total	27 000,00 F

ECOLES MATERNELLES

1) Abonnement pour la scolarité 81/82 au Bulletin Officiel de l'Education Nationale <u>de quarante cinq écoles maternelles publiques</u> pour un montant de	7 200,00 F
2) Abonnement annuel pour la scolarité 81/82 aux Textes et Documents pour la classe <u>de trente sept écoles maternelles publiques</u> pour un montant de	3 996,00 F
3) Abonnement annuel pour la scolarité 81/82 à la Revue « l'Education » <u>de quarante six écoles maternelles publiques</u> pour un montant de	5 520,00 F
4) Abonnement annuel à la Revue du Nord <u>de l'Inspection Maternelle</u> (quatre revues par Inspection) pour un montant de	540,00 F
5) Abonnement annuel pour la scolarité 81/82 à Nord Pédagogie <u>de douze écoles maternelles</u> pour un montant de	588,00 F
6) Abonnement annuel pour la scolarité 81/82 à la Revue « La Santé de l'Ecolier » <u>de dix huit écoles maternelles</u> pour un montant de	656,00 F

Pour la scolarité 1981-1982, 18 500 F sont prévus pour la reconstitution et la reconduction des écoles maternelles.

Total 18 500,00 F

Chapitre 943-1 article 631-4

Réparation et entretien du matériel existant dans les écoles primaires et maternelles publiques pour un montant de	7 609,05 F
---	------------

Chapitre 943-1 articles 607 et 609

Acquisition de matériel éducatif, musical, sportif, petites fournitures scolaires et tout autre matériel ou fournitures à des fins pédagogiques pour les écoles primaires et maternelles publiques pour un montant de	43 000 F
soit : primaires	8 000 F
maternelles	35 000 F

17 Octobre 1981

- 920 -

SECTION D'INVESTISSEMENT

Acquisition de divers appareils audiovisuels ou autres nécessaires aux écoles primaires et maternelles publiques pour un montant de 78 000 F

Soit : primaires 60 000 F
maternelles 18 000 F

Le reliquat du crédit qui apparaîtrait après réalisation des opérations ci-avant détaillées serait consacré :

- a) à l'achat d'appareils audiovisuels en faveur des écoles publiques dotées insuffisamment
 - b) à des acquisitions décidées par Mesdames et Messieurs les Inspecteurs Départementaux et autorisées par le décret et la circulaire préfectorale susmentionnés.

En accord avec votre Commission de l'Enseignement et de la Formation Permanente réunie le 25 septembre 1981, nous vous prions de bien vouloir décider que les dépenses considérées seront imputées sur les crédits ouverts au budget primitif de 1982 au titre des Fonds Scolaires Départementaux, à concurrence de :

- 78 000,00 F au chapitre 903-1
 - 96 109,05 F au chapitre 943-1 (dont 45 500 F au titre des abonnements)

174 109,05 F

COMMUNE de LILLE

Programme d'utilisation des Fonds Scolaires Départementaux

Année scolaire 1980/1981

Nature des dépenses pour un montant de 9 20 000,00	Montant des dépenses par niveau d'enseignement		TOTAL
	Enseignement préscolaire 001	Enseignement élémentaire 002	
Financement du reliquat de dépenses de constructions scolaires à la charge de la collectivité après subvention de l'Etat, du Département et du Fonds Scolaire			9 200,00
Financement des constructions scolaires non subventionnées par l'Etat			
Réparation de matériel scolaire	2 609,05	5 000,00	7 609,05

Nature des dépenses	Montant des dépenses par niveau d'enseignement		TOTAL
	Enseignement préscolaire 001	Enseignement élémentaire 002	
Acquisition et renouvellement du matériel collectif d'enseignement et du mobilier scolaire	53 000,00	68 000,00	121 000,00
Equipements d'éducation physique et sportive annexes aux établissements scolaires			
Abonnements	18 500,00	27 000	45 500,00
Total par niveau d'enseignement	74 109,05	100 000,00	174 109,05

N° 81/4.517 - Occupation des locaux des établissements primaires et maternels - Scolarité 1981/1982

étant MESDAMES, MESSIEURS, Exercer la fonction de Directeur ou de Directrice d'établissement scolaire, à l'encontre des Associations Locales disposant de

La circulaire ministérielle du 1^r mars 1973, complétée par la circulaire du 17 septembre 1975 fait obligation de passer une convention avec les Organismes ou Associations qui souhaitent obtenir la mise à disposition de locaux scolaires.

Cette convention est passée entre le Directeur ou la Directrice de l'établissement scolaire et le Responsable de l'Association demanderesse ainsi que le Maire de la Ville.

Pour la scolarité 1981/1982, des demandes d'occupation nouvelles ou de reconduction ont été adressées aux Services Scolaires.

En accord avec votre Commission de la Jeunesse, de l'Enseignement et de la Formation Permanente, qui s'est tenue le 25 septembre 1981, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à signer les conventions d'occupation de locaux scolaires durant la scolarité 1981/1982 avec les parties concernées, selon les modèles annexés au présent rapport.

Adopté. Voir compte rendu p. 783

— à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées ;

— à faire respecter les règles de sécurité et de bonnes coutumes et

EXÉCUTION DE LA CONVENTION
La présente convention sera mise en œuvre à la date de la signature, pour une durée de deux ans, à moins qu'un avis de résiliation ne soit donné par l'une des parties, par écrit, au moins six mois à l'avance.

MODELE DE CONVENTION TYPE

CONVENTION TYPE A PASSER A L'OCCASION DES ACTIVITES

ORGANISEES A L'INITIATIVE D'ORGANISMES ETRANGERS AU DELA

DES HORAIRES OU PERIODES SCOLAIRES, DANS LES ETABLISSEMENTS

D'ENSEIGNEMENT

Année Scolaire : 1981/1982

Entre les soussignés :

D'une part,

Monsieur ou Madame (Nom Prénom) direct.....
de l'école publiqueet Monsieur Pierre MAUROY, Maire de LILLE, agissant au nom et pour le
compte de la Ville de LILLE, en vertu de la délibération du Conseil Municipal n° ..
du qui sera soumise en même temps que
la présente convention à l'approbation de Monsieur le Préfet du Nord,

et d'autre part,

Monsieur ou Madame (fonction : Président, Secrétaire etc...)
..... agissant au nom
deIl a été convenu ce qui suit pour la période du Septembre 19...
au Septembre 19...L'organisateur utilisera les locaux scolaires exclusivement en vue de
.....
et dans les conditions précisées ci-après :1 - Les locaux et voies d'accès suivants sont mis à la disposition de l'organisme
utilisateur.
.....
.....
2 - Les de heures
à heures
(indication des périodes)
.....
.....

3 - Les effectifs accueillis simultanément s'élèvent à

4 - L'organisme utilisateur pourra disposer du matériel de l'établissement, la liste
de celui-ci sera dressée par les parties contradictoirement et jointe à la conven-
tion individualisée transmise aux autorités Préfectorales.

5 - L'utilisation des locaux s'effectuera dans le respect de l'ordre public, de l'Hygiène et des bonnes mœurs.

6 - L'organisme utilisateur devra impérativement assurer la remise en ordre, et le nettoyage des locaux et des voies d'accès mis à la disposition, conformément aux termes de la présente convention.

DISPOSITIONS RELATIVES A LA SECURITE :

1 - Préalablement à l'utilisation des locaux, l'organisateur reconnaît :

– Avoir souscrit une police d'assurance couvrant tous les dommages pouvant résulter des activités exercées dans l'établissement au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition, cette police portant le n°
a été souscrite le
auprès de
.....

étant précisé que la Ville de LILLE ne renoncerait pas au recours qu'elle pourrait exercer en cas de sinistre, à l'encontre des Associations Locales disposant de locaux communaux.

– Avoir pris connaissance des consignes générales de sécurité ainsi que des consignes particulières et s'engage à les appliquer ainsi que les consignes spécifiques propres à l'établissement, compte-tenu de l'activité envisagée ;
– Avoir procédé avec une personne représentant la Collectivité locale, à une visite de l'établissement et plus particulièrement des locaux et des voies d'accès qui seront effectivement utilisés ;
– Avoir constaté, avec le Représentant légal de la Collectivité locale, l'emplacement des dispositifs d'alarme, des moyens d'extinction (extincteurs, robinets d'incendie armés...) et avoir pris connaissance des itinéraires d'évacuation et des issues de secours.

2 - Au cours de l'utilisation des locaux mis à sa disposition, l'Organisateur s'engage :
– à assurer le gardiennage ainsi que celui des voies d'accès en utilisant en priorité, le service des agents de service de l'établissement ;
– à contrôler les entrées et les sorties des participants aux activités considérées ;
– à faire respecter les règles de sécurité par les participants.

EXECUTION DE LA CONVENTION :

La présente convention peut être dénoncée :

- 1 - par la Collectivité Locale à tout moment pour cas de force majeure, ou pour des motifs sérieux tenant au bon fonctionnement du service public de l'éducation ou à l'ordre public, par lettre recommandée adressée à l'Organisateur ;
 - 2 - par l'Organisateur pour cas de force majeure dûment constatée et signifiée à la Collectivité Locale par lettre recommandée, si possible dans un délai de cinq jours francs avant la date prévue pour l'utilisation des locaux. A défaut et si les locaux ne sont pas utilisés aux dates et heures fixées par les parties, l'Organisateur s'engage à dédommager la Collectivité Locale gestionnaire, des frais éventuellement engagés en vue de l'accueil prévu ;
 - 3 - La présente convention peut être dénoncée à tout moment par le Chef d'établissement si les locaux sont utilisés à des fins non conformes aux obligations contractées par les parties ou dans des conditions contraires aux dispositions prévues par ladite convention.

Le Directeur (trice) d'école. *En el institucional* l'Organisateur.

Pour le Maire de LILLE.

Sur le travail de l'ÉLÉ, l'Adjoint délégué à l'Enseignement et à la Formation Permanente

Bernard DEROSIER
Député du Nord

Avis de l'Inspecteur
Départemental de l'Education de LILLE
Inspection 1 - 2 - 3 - ou 4
ou du Directeur de l'Ecole Normale

Visa de
l'Inspecteur d'Académie du Nord

Décision du Préfet
de la région Nord – Pas-de-Calais
Préfet du Nord

PREVENTION DES DANGERS D'INCENDIE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT OCCUPES AU DELA DES HORAIRES DES PERIODES SCOLAIRES

3 - Les effectifs accusés et socialistes ANNEXE 1

ANNEXE 1

A la convention d'occupation d'une salle de l'école publique

par

OBJET DE L'OCCUPATION PROJETEE :

DESIGNATION DES LOCAUX UTILISES :

CONSIGNES DE SECURITE EDIFIEES PAR L'ETABLISSEMENT (voir annexe 2)

- place des dispositifs d'alarme :
- place des extincteurs :
- pour évacuer les lieux, il faudra :
- Effectifs :
- Fréquence :

L'ORGANISATEUR S'ENGAGE A CONTROLER : les entrées,
les sorties,

LES LOCAUX UTILISES ONT ETE VISITES CONJOINTEMENT LE

par :

(b) M.
(b) M.

agissant pour la ville de LILLE.

Fait à Lille, le

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué à l'Enseignement et
à la Formation Permanente,

l'Organisateur responsable,

Bernard DEROSIER
Député du Nord

PREVENTION DES DANGERS D'INCENDIE DANS LES ETABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT OCCUPES AU-DELA DES HORAIRES
DES PERIODES SCOLAIRES

(Application de la circulaire n° 78-103 du 7 Mars 1978 du B.O.E.N.)

ANNEXE 2

1) Objet de l'occupation projetée

2) Local utilisé :

3) Consigne de sécurité :

- a) Crier au feu dès l'apparition des flammes
- b) Eviter les courants d'air ; mettre si nécessaire les portes coupe-feu.
- c) Evacuer soit :
 - par l'entrée
 - par les W.C.
 - par la porte au fond suivant l'emplacement du feu.
- d) Laisser les portes entre les classes ouvertes (ne pas les fermer à clé)
- e) Utiliser les extincteurs placés dans le couloir.
- ou :
- f) Appeler les Pompiers (téléphoner à)
- g) On peut trouver de l'eau dans les W.C. et à l'étage ;
- h) Une bouche à incendie est placée sur le trottoir rue (indiquer avec précision l'endroit)

4) Les entrées et les sorties sont placées sous la responsabilité de M. (1).

5) La visite des locaux a été effectuée en début d'année scolaire.

Avis de l'inspecteur
Départemental
d'Education
et de la Formation
Permanente
MAIRIE DE LILLE

Direction Générale des Services de
l'Enseignement, des Sports et de
l'Action culturelle

Service de l'Enseignement
et de la Formation Permanente

ATTESTATION D'ASSURANCE

Pour l'utilisation d'.....

par

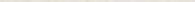
Je soussigné (1)

(2)

(3)

Certifie que l'Association mentionnée ci-dessus est régulièrement affiliée sous le
numéro
pour la période du

Par cette affiliation, notre Association est couverte par

Cette couverture comprend notamment : 

- a) garantie des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'Association souscriptrice, du fait de l'utilisation, soit des locaux occasionnels d'activité ou d'installations provisoires, pendant une ou plusieurs périodes de 15 jours consécutifs, soit de locaux d'entrepôt de matériel.
 - b) garantie des dommages subis par le mobilier et le matériel collectif utilisés par l'Association souscriptrice, y compris au cours de leur utilisation fonctionnelle.

Fait à LILLE, le

Pour le Maire de LILLE
l'Adjoint délégué à l'Enseignement et
à la Formation Permanente

Le responsable de l'Association

Bernard DEROISIER
Député du Nord

Ce visa n'implique pas pour la Ville de LILLE la renonciation à recours en cas d'incendie ou de tous autres sinistres.

- (1) Nom
(2) Prénom
(3) Qualité dans l'Association

CONVENTION TYPE A PASSER A L'OCCASION
DES ACTIVITES ORGANISEES A L'INITIATIVE D'ORGANISMES
ETRANGERS AU DELA DES HORAIRES OU PERIODES
SCOLAIRES, DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

- LISTE DU MOBILIER ET DU MATERIEL MIS A LA
DISPOSITION DE L'ORGANISME OCCUPANT LES LOCAUX
FAISANT L'OBJET DE LA CONVENTION

= Mobilier mis à disposition :

- description :

- Matériel mis à disposition :

- description :

Pour le Maire de Lille,
l'Adjoint délégué à l'Enseignement et
à la Formation Permanente,

l'Organisateur responsable,

Bernard DEROSIER
Député du Nord

PREVENTION DES DANGERS D'INCENDIE DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT OCCUPES AU-DELA DES HORAIRES DES PERIODES SCOLAIRES

(Application de la circulaire n° 78-103 du 7 Mars 1978 du B.O.E.N.)

ANNEXE 2

3) I used utilised :

2) Local utilise :

3) Consigne de sécurité :

- a) Crier au feu dès l'apparition des flammes
 - b) Eviter les courants d'air ; mettre si nécessaire les portes coupe-feu.
 - c) Evacuer soit :
 - par l'entrée
 - par les W.C.
 - par la porte au fond suivant l'emplacement du feu.
 - d) Laisser les portes entre les classes ouvertes (ne pas les fermer à clé)
 - e) Utiliser les extincteurs placés dans le couloir.

ou :

 - f) Appeler les Pompiers (téléphoner à)
 - g) On peut trouver de l'eau dans les W.C. et à l'étage ;
 - h) Une bouche à incendie est placée sur le trottoir rue

4.) Les entrées et les sorties sont placées sous la responsabilité de M. (1).

4) Les entrées et les sorties sont placées sous la responsabilité de M. (1).

5) La visite des locaux a été effectuée en début d'année scolaire.

17 Octobre 1981

- 930 -

MAIRIE DE LILLE

Direction Générale des Services de
l'Enseignement, des Sports et de
l'Action culturelle

Service de l'Enseignement et de la Formation Permanente

ATTESTATION D'ASSURANCE

Pour l'utilisation d'
.....
par

Je soussigné (1)
(2)
(3)

(5) Certifie que l'Association mentionnée ci-dessus est régulièrement affiliée sous le numéro pour la période du

Par cette affiliation, notre Association est couverte par

Cette couverture comprend notamment :

- a) garantie des conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'Association souscriptrice, du fait de l'utilisation, soit des locaux occasionnels d'activité ou d'installations provisoires, pendant une ou plusieurs périodes de 15 jours consécutifs, soit de locaux d'entrepôt de matériel.
 - b) garantie des dommages subis par le mobilier et le matériel collectif utilisés par l'association souscriptrice, y compris au cours de leur utilisation fonctionnelle.

Fait à LILLE, le

– Effectifs Pour le Maire de LILLE Le responsable de l'Association
l'Adjoint délégué à l'Enseignement et

Bernard DEROSIER
Député du Nord

Ce visa n'implique pas pour la Ville de LILLE la renonciation à recours en cas d'incendie ou de tous autres sinistres.

(1) Nom pour la ville de LILLE.

CONVENTION TYPE A PASSER A L'OCCASION
DES ACTIVITES ORGANISEES A L'INITIATIVE D'ORGANISMES
ETRANGERS AU DELA DES HORAIRES OU PERIODES
SCOLAIRES, DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

LISTE DU MOBILIER ET DU MATERIEL MIS A LA
DISPOSITION DE L'ORGANISME OCCUPANT LES LOCAUX
FAISANT L'OBJET DE LA CONVENTION

- Mobilier mis à disposition :

- description :
n° 81/4513 du 28 juillet 1981, applicable en matière de taux horaires, let 1981,

En conséquence, l'organisateur de l'activité à l'école de la Formation Permanente, laquelle est à l'origine de l'activité, nous demande

- Matériel mis à disposition :

- description :
.....
.....
.....
Le Directeur (trice) d'école, L'Organisateur,

N° 81/4.518 - Ecole de plein air « DESIRE VERHAEGHE »
Ecole de plein air « LES P'TITS QUINQUINS »
Heures supplémentaires effectuées par le
personnel enseignant - Application des
nouveaux taux horaires

A) la majoration de 20% prévue pour charges de famille d'enseignant et de famille

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 81/4513 du 4 juillet 1981, le Conseil Municipal a décidé de rémunérer, sur la base des taux maxima fixés par la circulaire préfectorale du 28 janvier 1981, les heures supplémentaires de surveillance effectuées par les membres du personnel enseignant de l'école primaire de plein air « Désiré Verhaeghe » et de l'école maternelle de plein air « Les P'tits Quinquis ».

Par suite de la remise en ordre des rémunérations des personnels de l'Etat prévue à compter des 1^{er} avril 1981 et 1^{er} juillet 1981, ces taux maxima sont, ainsi que le précisent respectivement les circulaires préfectorales des 12 mai et 24 juillet 1981, portés à :

	<u>au 1^r avril 1981</u>	<u>au 1^r juillet 1981</u>
Instituteurs et Directeurs		
d'écoles élémentaires	28,95 F	29,91 F
Professeurs et Directeurs de		
Collèges d'enseignement général	31,85 F	32,90 F

En raison des difficultés particulières inhérentes aux fonctions de surveillance dans les écoles de plein air, lesquelles accueillent des enfants de santé plus délicate, nous vous demandons, en accord avec vos Commissions de la Jeunesse, de l'Enseignement et de la Formation Permanente et des Finances, réunies respectivement les 25 septembre et 5 octobre 1981, de bien vouloir décider de l'application, avec effet au 1^r avril et au 1^r juillet 1981, des nouveaux taux maxima autorisés.

Adopté.

Voir compte rendu p. 783

N° 81 / 4.519 - Institut Médico-Educatif « LA ROSERAIE »
Heures supplémentaires effectuées par le
personnel enseignant - Application des
nouveaux taux horaires

Par MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 81 / 4514 du 4 juillet 1981, le Conseil Municipal a décidé de rémunérer, sur la base des taux maxima fixés par la circulaire préfectorale du 28 janvier 1981, les heures supplémentaires d'enseignement et de surveillance effectuées par les membres du personnel enseignant de l'Institut Médico-Educatif de la Ville de Lille.

Par suite de la remise en ordre des rémunérations des personnels de l'Etat prévue à compter des 1^r avril 1981 et 1^r juillet 1981, ces taux maxima sont, ainsi que le précisent respectivement les circulaires préfectorales des 12 mai et 24 juillet 1981, portés à :

	<u>au 1^r avril 1981</u>	<u>au 1^r juillet 1981</u>
Heures d'enseignement		
Professeurs et Directeurs		
de Collèges d'enseignement	53,08 F	54,83 F
général		

Heures de surveillance

Professeurs et Directeurs de	31,85 F	32,90 F
Collèges d'enseignement général		

En accord avec votre Commission de la Jeunesse, de l'Enseignement et de la Formation Permanente réunie le 25 septembre 1981 et votre Commission des Finances réunie le 5 octobre 1981, nous vous demandons de bien vouloir décider de l'application des nouveaux taux maxima autorisés au 1^r avril et au 1^r juillet 1981.

Adopté.

Voir compte rendu p. 783

**N° 81/4.520 - Indemnité représentative de logement
servie aux instituteurs publics
Application de la majoration annuelle**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 80/4.522 du 14 novembre 1980 approuvée le 28 novembre suivant, le Conseil Municipal a fixé les taux de l'indemnité représentative de logement applicables à compter du 1^r juillet 1980 et déterminé les catégories de bénéficiaires.

Or, par circulaire du 8 juillet 1981, Monsieur le Préfet de la Région Nord – Pas-de-Calais a fait connaître que, par analogie avec les dispositions du décret n° 81/678 du 29 juin 1981, relatif aux loyers, une majoration annuelle de 10% est applicable en matière d'indemnité de logement aux instituteurs, à compter du 1^r juillet 1981.

En conséquence, en accord avec votre Commission de l'Enseignement et de la Formation Permanente et votre Commission des Finances nous vous demandons de bien vouloir :

1) adopter le taux maxima fixé à compter du 1^r juillet 1981 à 4 928,16 F par an applicable :

- aux instituteurs ou institutrices célibataires ;
- aux instituteurs ou institutrices veufs ou veuves, séparés ou séparées de corps et de biens, divorcés ou divorcées n'ayant pas de charges de famille ;
- aux instituteurs ou institutrices exerçant à Lille dans le cadre des zones d'intervention limitée (ZIL) sur production d'un certificat administratif de Monsieur l'Inspecteur d'Académie ;
- aux maîtres titulaires nommés en remplacement des C.P.E.N. (Conseiller pédagogique auprès de l'Ecole Normale).

2) accorder :

A) la majoration de 25% prévue pour charges de famille ou qualité de chef de famille :

- aux instituteurs ou institutrices mariés (ées) ;
- aux instituteurs ou institutrices veufs (ves), divorcés (ées) ayant charge de famille ;
- aux instituteurs ou institutrices séparés (ées) de corps et de biens ayant charges de famille (réponse de Monsieur le Ministre à une question écrite en date du 22 mars 1922, parue au Journal Officiel des débats de la Chambre des Députés du 5 mai 1922) ;

- aux institutrices célibataires assumant seules la charge d'un ou plusieurs enfants (décision de Monsieur le Ministre de l'Education en date du 20 décembre 1958).

Par délibération n° 80/4527 du 14 novembre 1980, le Conseil Municipal a adopté

B) la majoration de 20% prévue pour qualification supérieure ou exercice d'une spécialité :

- aux Directrices non logées d'écoles maternelles publiques ;
- aux Directeurs ou Directrices non logés d'écoles primaires élémentaires publiques ;
- aux maîtres ou maîtresses chargés de classes d'application ;
- aux maîtres ou maîtresses chargés d'enseignement post-scolaire ou d'enseignement ménager agricole ;
- aux maîtres ou maîtresses titulaires du certificat d'aptitude à l'enfance inadaptée (C.A.E.I.) ;
- aux psychologues et rééducateurs scolaires rattachés à une école élémentaire ou maternelle de la Ville de Lille dans le cadre d'un groupe d'Aide psychopédagogique.

3) décider le paiement de ladite indemnité en quatre fractions, au prorata des durées de temps suivantes :

- de la rentrée scolaire au 31 décembre ;
- 1^{er} trimestre civil ;
- 2^e trimestre civil ;
- du 1^{er} juillet à la rentrée scolaire suivante.

Les dépenses correspondantes seront prélevées sur le crédit inscrit au chapitre 943-1 article 615 du budget sous l'intitulé :

« Enseignement du 1^r degré - Indemnités diverses imposables ».

Adopté.

Voir compte rendu p. 783

N° 81/4.521 - Classes de neige, classes vertes, Encadrement, Personnel enseignant - Indemnité - Application des nouveaux taux

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 81/4512 du 4 juillet 1981, le Conseil Municipal a décidé de rémunérer conformément au décret n° 80-985 du 5 décembre 1980 et sur la base fixée par la circulaire préfectorale du 31 décembre 1980, le personnel enseignant assurant l'encadrement des classes de neige, classes vertes, en limitant à 140% la partie variable du taux journalier.

Or, par circulaire du 18 juin 1981, Monsieur le Préfet de la Région Nord - Pas-de-Calais a fait connaître que par suite de la revalorisation à compter du 1^r juin 1981 du taux de salaire minimum interprofessionnel de croissance et du minimum garanti, les taux de rémunération ont été majorés.

Le barème des indemnités applicables à partir du 1^r juin 1981 s'établit comme suit :

- avantages en nature :
 $9,54 \times 2 = 19,08 \text{ F}$

- N° 81/4521 - Indemnités forfaitaires pour sujétions spéciales : 10,00 F
- Partie variable :
$$18,72 \times 140 = 26,20 \text{ F}$$

100

En accord avec vos Commissions de la Jeunesse, de l'Enseignement et de la Formation Permanente et des Finances, réunies respectivement les 25 septembre et 5 octobre 1981, nous vous demandons :

- 1) de décider de l'application, à compter du 1^r juin 1981, des nouveaux taux de rémunération ;
- 2) de limiter à 140% la partie variable du taux journalier fixant ainsi le montant de l'indemnité, soit 36,20 F, au 1^r juin 1981.

Adopté.

Voir compte rendu p. 783

N° 81/4522 - Classes de neige, Classes vertes
Relèvement du taux journalier de la
participation demandée aux familles

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 80/4526 du 14 novembre 1980 approuvée le 2 décembre 1980, le Conseil Municipal a fixé à 7,25 F le taux de la participation familiale aux dépenses de fonctionnement des classes de neige et classes vertes.

En fonction d'une augmentation prévisible du prix de revient journalier de ces séjours, il est envisagé de porter à 15% le relèvement de la participation familiale.

En conséquence, en accord avec vos Commissions de l'Enseignement et de la Formation Permanente et des Finances réunies respectivement le 25 septembre et le 5 octobre 1981, nous vous demandons de bien vouloir fixer à 8,15 F par jour le taux de la participation familiale aux dépenses de fonctionnement des classes de neige et classes vertes, à compter du 1^r janvier 1982 (soit une augmentation de 12%).

Adopté.

Voir compte rendu p. 783

N° 81/4523 - Ecole de plein air « Désiré VERHAEGHE »
Transport des élèves - Circuits n° 1 et
n° 3 - Année scolaire 1981 / 1982

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 80/4527 du 14 novembre 1980, le Conseil Municipal a autorisé la passation d'un contrat avec la S.T.R.V. pour le ramassage des élèves fréquentant l'école de plein air « Désiré VERHAEGHE ».

Par lettre recommandée du 21 mai 1981, le Directeur de la STRV nous a informés de sa décision de dénoncer le contrat à compter du 30 juin 1981.

Un appel d'offres a été organisé par la Direction des Transports le 1^r juillet dernier, et les Voyages DELPORTE de Lille ont été retenus pour effectuer ce ramassage, au titre de la scolarité 1981/1982, en ce qui concerne le circuit n° 1.

Cependant, les Voyages DELPORTE assumant le circuit de ramassage n° 3 depuis le début de l'année scolaire 1980/1981, suite à la délibération n° 80/4529 du 14 novembre 1981, un contrat unique sera établi pour les circuits n° 1 et n° 3 au titre de la scolarité 1981/1982.

En accord avec votre Commission de la Jeunesse, de l'Enseignement et de la Formation Permanente réunie le 25 septembre 1981, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à conclure avec les Transports DELPORTE un contrat pour la période du 10 septembre au 30 juin 1981.

Adopté.

Voir compte rendu p. 783

**N° 81/4.524 - Ecole de plein air « Désiré VERHAEGHE »
Transport des élèves - Circuit n° 2
Année scolaire 1981/1982**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 80/4528 du 14 novembre 1980, le Conseil Municipal a autorisé la passation d'un contrat avec les Transports DELAHOUTRE de Linselles pour le ramassage des élèves fréquentant l'école de plein air « Désiré VERHAEGHE », en ce qui concerne le circuit n° 2.

Etabli conformément au contrat type approuvé par Monsieur le Ministre des Travaux Publics et des Transports pour l'organisation des Services de ramassage scolaire, ce contrat couvrait la période du 11 septembre 1980 au 30 juin 1981.

Il convient de prévoir son renouvellement pour l'année scolaire 1981/1982, en tenant compte des dispositions de l'arrêté préfectoral du 1^r août 1981, fixant les conditions d'exécution de transport, à compter de la présente rentrée scolaire.

En accord avec votre Commission de la Jeunesse, de l'Enseignement et de la Formation Permanente, réunie le 25 septembre 1981, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à conclure avec les Transports DELAHOUTRE un contrat pour la période comprise entre le 10 septembre et le 30 juin 1982.

Adopté.

Voir compte rendu p. 783

Le barème des indemnités applicables à l'école de plein air « Désiré VERHAEGHE » est le suivant :

Par délibération n° 80/4525 du 14 novembre 1980, le Conseil Municipal a adopté le barème des indemnités applicables à l'école de plein air « Désiré VERHAEGHE » à la rentrée 1981/1982. Il est établi à la suite de l'application de la formule : $9,54 \times 2 = 19,08$ F.

N° 81/4.525 - Institut Médico-Educatif « LA ROSERAIE »
Ramassage des élèves pour la scolarité
1981/1982 - Circuit n° 1

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 80/4.530 du 14 novembre 1980, le Conseil Municipal a autorisé la passation d'un contrat avec les Transports DELTOUR pour le ramassage des élèves fréquentant l'Institut Médico-Educatif « LA ROSERAIE ».

Etabli conformément au contrat type approuvé par Monsieur le Ministre des Travaux Publics et des Transports pour l'organisation des services de ramassage scolaire, ce contrat couvrait la période du 11 septembre 1980 au 30 juin 1981.

Il convient de prévoir son renouvellement pour l'année scolaire 1981/1982, en tenant compte des dispositions de l'arrêté préfectoral du 1^r août 1981, fixant les conditions d'exécution du transport, à compter de la présente rentrée scolaire.

En accord avec votre Commission de la Jeunesse, de l'Enseignement et de la Formation Permanente, réunie le 25 septembre 1981, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à conclure avec les Transports DELTOUR un contrat pour la période comprise entre le 10 septembre 1981 et le 30 juin 1982.

Adopté.

Voir compte rendu p. 783

N° 81/4.526 - Institut Médico-Educatif « LA ROSERAIE »
Ramassage des élèves pour la scolarité
1981/1982 - Circuit n° 2

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 80/4.531 du 14 novembre 1980, le Conseil Municipal a autorisé la passation d'un contrat avec les Transports LESEUTE-TRAINEL pour le ramassage des élèves fréquentant l'Institut Médico-Educatif « LA ROSERAIE ».

Etabli conformément au contrat type approuvé par Monsieur le Ministre des Travaux Publics et des Transports pour l'organisation des services de ramassage scolaire, ce contrat couvrait la période du 11 septembre 1980 au 30 juin 1981.

Il convient de prévoir son renouvellement pour l'année scolaire 1981/1982, en tenant compte des dispositions de l'arrêté préfectoral du 1^r août 1981, fixant les conditions d'exécution du transport, à compter de la présente rentrée scolaire.

En accord avec votre Commission de la Jeunesse, de l'Enseignement et de la Formation Permanente, réunie le 25 septembre 1981, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à conclure avec les Transports LESEUTE-TRAINEL un contrat pour la période comprise entre le 10 septembre 1981 et le 30 juin 1982.

Adopté.

Voir compte rendu p. 783

**N° 81 / 4.527 - Ecole Primaire Publique de Perfectionnement
« Madame RECAMIER » - Transport des élèves
Année scolaire 1981 / 1982**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 80 / 4532 du 14 novembre 1980, le Conseil Municipal a autorisé la passation d'un contrat avec les « Autobus Artésiens » pour le ramassage des élèves fréquentant l'école primaire publique de perfectionnement « Madame RECAMIER ».

Etabli conformément au contrat type approuvé par Monsieur le Ministre des Travaux Publics et des Transports pour l'organisation des services de ramassage scolaire, ce contrat couvrait la période du 11 septembre 1980 au 30 juin 1981.

Il convient de prévoir son renouvellement pour l'année scolaire 1981 / 1982, en tenant compte des dispositions de l'arrêté préfectoral du 1^{er} août 1981, fixant les conditions d'exécution du transport, à compter de la présente rentrée scolaire.

En accord avec votre Commission de la Jeunesse, de l'Enseignement et de la Formation Permanente, réunie le 25 septembre 1981, nous vous demandons de bien vouloir nous autoriser à conclure avec les « Autobus Artésiens » un contrat pour la période comprise entre le 10 septembre 1981 et le 30 juin 1982.

Adopté.

Voir compte rendu p. 783

**N° 81 / 5.010 - Fêtes de fin d'année et
distribution de colis
friandises et coquilles
à certaines catégories
de la population.**

MESDAMES, MESSIEURS,

A l'occasion des fêtes de fin d'année, le Conseil Municipal a coutume de remettre un colis à certaines catégories de la population et de distribuer des friandises aux enfants des écoles et à d'autres catégories ci-après.

Persuadés que vous avez l'intention de poursuivre cette aimable tradition et, dans cet esprit, nous vous demandons de nous autoriser à prévoir les attributions dans les conditions suivantes :

I - Personnes bénéficiaires des secours trimestriels de l'aide locale ou à défaut :

- a) celles bénéficiaires d'une allocation ou majoration d'aide sociale aux personnes âgées, infirmes ou grands infirmes ;
- b) celles relevant de l'allocation aux adultes handicapés ;
- c) les personnes âgées de plus de 70 ans non imposables sur le revenu des personnes physiques.

Colis composé comme suit :

un paquet de 250 g de café - un paquet de 250 g déjeuner Van Houten - une coquille de 300 g - un cake pur beurre de 500 g - une boîte de pâtes de fruits - une boîte de sardines - une boîte de petits pois étuvés très fins - un saucisson - une bouteille de vin - un plat de volaille cuisiné.

II - Enfants des écoles maternelles et primaires, publiques et privées (classes primaires des établissements d'enseignement secondaire exceptées) :

- a) une coquille par enfant
- b) un sachet de bonbons.

III - Oeuvres sociales

a) Enfants du personnel municipal

Une coquille - une plaque de chocolat.

b) Crèches municipales

Une coquille.

c) Pouponnière municipale

Un article vestimentaire.

Une trentaine de coquilles sont utilisées à l'occasion de la fête de Noël organisée dans l'établissement.

d) Centre social municipal de Fives

Une coquille - un sachet de bonbons de 100 g.

A l'occasion de la fête de Noël, un goûter est offert aux personnes fréquentant le centre.

e) Pensionnaires des établissements suivants :

Institution des sourdes-muettes et jeunes aveugles 131 rue Royale - Cité Hospitalière (enfants et maisons de retraite) - Paralysés de France - Foyer Notre-Dame d'Espérance - Hôpital Saint-Antoine - Hospice Général - Hospice Lemay - Hospice Ganthoïs - Hôpital Calmette (enfants) - Maison de retraite des Franciscaines, façade de l'Esplanade - Maison de retraite 61 rue Princesse - Maison de retraite rue d'Angleterre - CAT l'éveil, 40 rue de Jemmapes.

Une coquille - un sachet de bonbons de 100 g - une boîte de biscuits.

f) Pupilles de la Nation

Une coquille - un sachet de bonbons de 100 g - une boîte de biscuits - une plaque de chocolat à croquer - un pot de confiture.

Les marchandises seront achetées aux titulaires de marché selon la procédure réglementaire en vigueur.

En outre, dans le but de rompre l'isolement plus particulièrement celui des personnes âgées et, en vue de donner un caractère familial et plus humain aux mani-

festations organisées dans les établissements hospitaliers (Hospice Général, Hospice Ganthoïs et Lemay, Pavillons de retraite de l'Hôpital Swyngedauw), la Ville participera financièrement à l'amélioration du repas confectionné à l'occasion des fêtes de Noël en faveur de leurs pensionnaires.

En accord avec la Commission des personnes âgées - Action en faveur des handicapés réunie le 1^r septembre 1981, nous vous prions de vouloir bien autoriser ces dépenses qui seront imputées sur les crédits prévus à cet effet à la section de fonctionnement du budget, au chapitre 955-5, sous l'intitulé : « Aide sociale aux personnes âgées ».

Adopté.

N° 81 / 5011 - Club 3^e âge - Moulins-Lille
Subvention

MESDAMES, MESSIEURS,

Le Président du club 3^e âge - Moulins-Lille dont le siège est situé à la M.A.J.T. (Maison d'accueil des jeunes travailleurs), rue de Thumesnil, sollicite une subvention exceptionnelle de 10.000 francs pour le développement des activités de son club.

En accord avec la Commission des personnes âgées - Action en faveur des handicapés, réunie le 1^r septembre 1981, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution de la somme de 10.000 F répartie comme suit :

- 9.000 F pour la rénovation des costumes du groupe folklorique ;
- 1.000 F pour les dépenses de fonctionnement du club.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit ouvert au chapitre 955/9 de la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 1981 sous l'intitulé autres aides sociales.

Adopté.

Voir compte rendu p. 784

N° 81 / 5.012 - Organismes à caractère social

et familial

Section personnes âgées

Subvention de fonctionnement

Année 1981

Répartition.

MESDAMES, MESSIEURS,

La Commission des personnes âgées, Action en faveur des handicapés, réunie le 1^r septembre 1981, a proposé de répartir, dans le cadre de la dotation qui lui a été accordée au titre de l'exercice 1981, les subventions aux organismes à caractère social et familial (section personnes âgées) dans les conditions ci-après :

Aide à domicile aux retraités de la région lilloise, 26, rue Sainte Anne - Lille	5.000,00 F
Club extension Louis Rauwel, 139, rue Colbert - Lille	10.000,00 F
Club Winston Churchill, 10, rue Ramadier - Lille	1 000,00 F
Inter-Club Lillois, 123, rue Jacquemars Giélée - Lille	10.000,00 F
Centre de soins Lille-Est	2.000,00 F
Centre de soins Faubourg d'Arras	2.000,00 F
Union des vieux de France, 41, rue du Docteur Roux - Hellennes	1.500,00 F
Association F.O. Les vieux travailleurs Section Lille 75, rue Léon Gambetta - Lille	4.000,00 F
Association Delta-Lille	3.300,00 F
Association Traditions de l'Inde, 31, rue Princesse - Lille	2.000,00 F
Accueil et Service - S.O.S. 3 ^e âge	3.000,00 F
Association Loisirs - Amitié « C.E.L.A. », 8, rue de Toul - Lille	1.000,00 F

Nous vous demandons de bien vouloir adopter ces propositions et décider l'imputation de la dépense correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 955/9 de la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 1981 sous l'intitulé autres aides sociales.

L'Office Public d'Habitation a adopté cette proposition
Adopté, pour des logements sociaux, à un prix de 395.000 F, conforme à l'estimation des Services fiscaux.

N° 81/5.013 - Organismes à caractère social
Section Action sociale
Subventions de fonctionnement
1^{er} de
Année 1981 - Répartition

MESDAMES, MESSIEURS,

Lors de sa réunion du 17 septembre 1981, la Commission de l'action sociale a proposé de répartir, ainsi qu'il suit, la dotation qui lui a été accordée dans le cadre de l'exercice 1981 en vue de l'attribution de subventions aux organismes à caractère social :

- Secours populaire français
228, rue de Solférino 4.700 F
- Comité de Lille du Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples
6, rue du Palais de Justice 1.500 F

- Croix rouge française 5, rue de Tenremonde	4.700 F
- Comité d'action du mouvement « Vie libre » de Lille et sa banlieue 89, rue de Solférino	1.000 F
- Réadaptation par le travail et les loisirs 78, rue Masséna	500 F
- Fédération nationale des mutilés du travail, assurés sociaux, invalides civils et leurs ayants droits - section locale de Lille 4, bd Louis XIV	1.000 F
- Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme 35, bd Vauban	1.500 F
- Société française de la Croix Bleue section de Lille 15, rue Jeanne d'Arc	1.000 F

Nous vous demandons de bien vouloir adopter les propositions ci-dessus et décider l'imputation de la dépense correspondante sur le crédit inscrit au chapitre 955/9 de la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 1981 sous l'intitulé autres aides sociales.

Adopté.

Voir compte rendu p. 784

**N° 81/6.082 - Immeuble communal sis à Lille,
39-41, rue de la Barre**

Vente à la S.C.I. des Madelonnettes

La dépense correspondante sera inscrite sur le crédit ouvert au chapitre 955/9 de la section de fonctionnement du budget primitif de l'exercice 1981 sous l'intitulé à

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille est devenue propriétaire par acte administratif en date du 20 décembre 1978 d'un ensemble immobilier sis à Lille 12 à 20 bis, rue de la Halloterie et 39-41, rue de la Barre repris au cadastre sous les N° 81 et 82 de la section KS pour une superficie de 4.038 m².

La S.C.I. des Madelonnettes gérée par la Société IMMODUTILEUL et représentée par Monsieur Christian LEJEUNE a sollicité l'acquisition d'une emprise de 682 m² située au 39-41, rue de la Barre, délimitée par document d'arpentage n° 818 de Monsieur MARCHE, géomètre-expert et reprise sous le n° 207 de la section KS suivant le même document.

Cette acquisition serait effectuée en vue de la réalisation d'un programme de logements dans le respect de l'architecture du quartier et suivant un cahier des charges agréé par Monsieur l'Architecte des Bâtiments de France.

Par lettre en date du 11 mai 1981, Monsieur le Préfet du Nord a autorisé cette cession, étant entendu qu'elle s'effectuera au prix estimé par les Services fiscaux soit 440.000 F.

L'opération projetée par la S.C.I. des Madelonnettes revêtant un intérêt certain à la fois pour la préservation de l'ancien couvent des Madelonnettes et les nouvelles possibilités de logement offertes dans ce quartier, nous vous demandons conformément à l'avis de la Commission de l'Administration générale et des Affaires juridiques réunie le 21 septembre 1981 :

- 1°) de décider la vente à la S.C.I. des Madelonnettes de la propriété communale susvisée au prix de 440.000 F,
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte authentique à intervenir,
- 3°) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922 article 2125-J2 sous l'intitulé : « Ventes d'immeubles - Produit ».

Adopté.

Voir compte rendu p. 778

**N° 81/6.083 - Immeuble communal sis à Lille
62, rue de la Plaine
Vente à l'Office Public d'H.L.M.**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par acte notarié en date des 31 mars et 17 avril 1978, la Ville de Lille a acquis un immeuble sis à Lille, 62, rue de la Plaine, cadastré section MO n° 136 pour 1.126 m² et situé en zone UCa (zone urbaine à densité moyenne affectée surtout à l'habitat, mais également aux services et aux activités sans nuisances), au prix de 350.000 F.

L'Office Public d'Habitations à Loyer Modéré souhaite acquérir cette propriété afin d'y réaliser des logements sociaux et accepte le prix de 395.000 F, conforme à l'estimation des Services fiscaux.

En accord avec votre Commission de l'Administration générale et des Affaires Juridiques qui s'est réunie le 21 septembre 1981, nous vous demandons :

- 1°) de décider la vente à l'Office Public d'H.L.M. de l'immeuble communal sus-désigné au prix de 395.000 F ;
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte administratif à intervenir et qui sera dressé par l'Office Public d'H.L.M., cessionnaire, tous frais étant à sa charge ;
- 3°) de décider le recouvrement du prix et son imputation au chapitre 922, article 2125-J2 de nos documents budgétaires, sous l'intitulé « Ventes d'immeubles - Produits ».

Adopté.

Voir compte rendu p. 778

N° 81 / 6.084 - Terrains communaux sis à Lille, rue Faraday
Cession gratuite à la C.U.D.L.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par ordonnance d'expropriation n° 101 en date du 2 décembre 1970, la Ville de Lille est devenue propriétaire de terrains sis à Lille, rue Faraday, nécessaires à la réalisation des alignements du Parvis « Notre-Dame de Pellevoisin ».

Ces terrains, inconstructibles, sont repris au cadastre de la Ville de Lille : section AV n° 200, 294, 295, 297, 298 et 300, pour une surface totale de 628 m² (d'après document d'arpentage n° 710 de Monsieur MARCHE, géomètre-expert à Lille).

A présent, il convient de céder gratuitement ces terrains à usage de sol de rue à la Communauté Urbaine de Lille, bénéficiaire de la servitude d'alignement.

En accord avec votre Commission de l'Administration générale et des Affaires juridiques qui s'est réunie le 21 septembre 1981, nous vous demandons :

- 1°) d'accepter le principe de la cession gratuite par la Ville de Lille à la Communauté Urbaine de Lille des terrains concernés,
- 2°) de nous autoriser à comparaître à l'acte administratif à intervenir et qui sera rédigé par le cessionnaire.

Adopté.

Voir compte rendu p. 778

N° 81 / 6085 - Location d'immeubles communaux
Régularisation

MESDAMES, MESSIEURS,

La location d'immeubles communaux à usage d'habitation a été accordée aux personnes reprises au tableau ci-après, qui ont pris possession des lieux aux dates indiquées :

Immeuble	Nombre de pièces	Nom du bénéficiaire	Composition de la famille	Redevance mensuelle	Date d'entrée dans les lieux
47 rue d'Angleterre	2	M. DUTHOIT	3	66 F	1.8.1981
47 rue d'Angleterre	2	M. SLILA	1	66 F	1.9.1981
103 avenue Marx Dormoy	6	M. COUPRIE	6	80 F	1.7.1981

Par ailleurs, la location de l'immeuble communal 16, cité des Tabacs a été transférée au nom de Mme Vve BOUTOILLE-DEREGNIAUX à la suite du départ de son concubin M. LEGALLIOT, à compter du 1^r septembre 1981.

En accord avec votre Commission de l'Administration Générale et des Affaires Juridiques qui s'est réunie le 21 septembre 1981, nous vous demandons de bien vouloir entériner les locations consenties.

Adopté.

Voir compte rendu p. 778

N° 81/6086 - Legs LAIGRE

Titres définitivement dépourvus

de valeur

Dépôt aux archives municipales

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 79/6044 du 28 mai 1979, nous avons accepté définitivement le legs consenti par Madame LAIGRE composé d'un immeuble à usage d'habitation situé 176, rue du Général de Gaulle à Wattignies, du mobilier garnissant ledit immeuble dont la vente a été réalisée et des soldes de comptes courants postaux et bancaires, ainsi que des valeurs de bourse.

Parmi les actions léguées, certaines ont été réalisées tant pour des raisons de commodité de gestion, qu'eu égard à la faible potentialité de gain justifiée à terme par la conservation de ces valeurs dans le patrimoine communal.

Cependant, six actions Banque Industrielle de Chine de 5 F, émises en 1913, représentant une valeur totale de 30 F sont définitivement dépourvues de valeur.

En accord avec votre Commission de l'Administration Générale et des Affaires juridiques qui s'est réunie le 21 septembre 1981, nous vous demandons de bien vouloir accepter le dépôt de ces titres aux archives municipales.

Adopté.

Voir compte rendu p. 778

N° 81/6.087 - Legs Crépin

Titres définitivement dépourvus

de valeur

Dépôt aux archives municipales

MESDAMES, MESSIEURS,

La Ville de Lille a recouvré au décès de Madame Crépin, survenu le 5 avril 1967, l'entièrre propriété des biens légués par Monsieur Crépin, acceptée par le Conseil Municipal lors de la séance du 2 mai 1935.

Selon la volonté du testateur, la Ville devait affecter la liberalité à la création et à l'entretien d'œuvres sociales pour le développement de la natalité, la protection et la santé de l'enfance, les établissements devant être dénommés « Crépin-Rolland ».

Le produit de la vente des immeubles et des valeurs du portefeuille a été affecté au financement partiel des travaux d'aménagement de la crèche sise 83, rue Royale à Lille qui a été dénommée « Crèche Crépin-Rolland ».

Cependant, un certain nombre d'actions et de parts de fondateur n'ont pu être vendues parce que dépourvues définitivement de toute valeur. Dès lors, leur maintien à l'actif de la Ville ne présente plus aucun intérêt.

Par délibération n° 77/II/6030 du 8 juillet 1977, vous avez déjà entériné le dépôt aux archives municipales de 2.439 actions.

Cependant, en accord avec votre Commission de l'Administration Générale et des Affaires juridiques qui s'est réunie le 21 septembre 1981, nous vous demandons de bien vouloir accepter le dépôt aux archives municipales, d'autres titres sans valeur repris ci-après :

- 30 actions de l'Union Laborieuse des Commerçants de Boulogne-sur-Mer et de l'arrondissement,
- 3 parts de Fondateur Société Anonyme du Commerce Havrais.

Adopté.

Voir compte rendu p. 778

**N° 81/6.088 - Instance c/Mlle PARMENTIER,
auxiliaire de puériculture stagiaire
Autorisation d'ester**

MESDAMES, MESSIEURS,

Mademoiselle Pascale PARMENTIER, auxiliaire de puériculture stagiaire à la Direction des services sanitaires et sociaux (crèche Moulins), a introduit devant le Tribunal Administratif de Lille un recours en vue d'obtenir l'annulation de notre décision du 20 juillet 1981, relative à son licenciement.

Nous vous demandons :

1°) de nous autoriser à défendre devant toute juridiction compétente et, au besoin, en appel à l'action ainsi engagée par Mlle PARMENTIER ;

2°) de décider le paiement, en temps opportun, des frais et honoraires, notamment d'avocat, relatifs à cette instance, ainsi que l'imputation de leur montant sur les crédits inscrits au chapitre 934-24, article 665, du budget sous l'intitulé : « Frais d'actes et de contentieux ».

Adopté.

Voir compte rendu p. 778

N° 81 / 6089 - Etude Socio-Economique sur le quartier Sud de Lille - Convention à intervenir entre la Communauté Urbaine de Lille et l'Association « C.A.E.D.E.C.S »

MESDAMES, MESSIEURS,

A la suite d'une réflexion sur l'état de la cour dite « Vandeweghe », rue Baudin à Lille, le Conseil de Quartier du Sud a exprimé le souhait que soit conduite une étude portant sur les problèmes urbanistiques, l'habitat, et plus généralement la situation socio-économique, dans ce secteur de Lille.

L'Association « CAEDECS » (Conseil - Etudes - Actions pour le développement des Communications Sociales), qui a pris le relais de l'ORSUCOMN dans les activités sociales de cet organisme, serait disposée à réaliser cette étude suivant les trois grands axes indiqués ci-après :

- 1°) Analyse générale de la situation et éléments de diagnostic (saisie des problèmes de la vie quotidienne - actualisation des données résultant des études antérieures-recherche directe sur le terrain) ;
- 2°) Démarche spécifique aux problèmes de logement.
- 3°) Analyse générale concernant les activités économiques, les équipements publics, les espaces non bâties et les problèmes de circulation.

Ce diagnostic d'ensemble permettrait :

- de faire ressortir les secteurs faibles et ceux d'entre eux qui nécessiteront une intervention prioritaire ;
- de préciser les handicaps éventuels pouvant perturber une planification des actions ;
- de souligner les éléments positifs susceptibles d'épauler les actions à entreprendre.

Un échéancier serait proposé, en marquant les priorités, le programme présenté devant être pluri-annuel.

Le coût d'une telle étude se monterait à 158.000 francs hors taxes.

Eu égard à l'intérêt que représente ce projet, nous vous demandons, en accord avec votre Commission de l'Urbanisme qui s'est réunie le 2 juin 1981, de solliciter de la Communauté urbaine de Lille l'intervention entre elle et l'association « CAEDECS » d'une convention à l'effet de mener à bien l'étude envisagée.

Adopté.
Voir compte rendu p. 779

N° 81/7.098 - Ecole maternelle de la Briqueterie,*l'entretien d'ouvrage et de la protection et la sécurité de l'enfant***Construction****Modification de l'échéancier****Crédit complémentaire**

Le produit des ventes et des valeurs du portefeuille a été affecté au financement de l'école maternelle de la Briqueterie à Lille.

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 79/7025 du 26 février 1979, le Conseil Municipal a décidé l'inscription à la section d'investissement du budget, d'un crédit total de 4.145.000 francs, en vue d'entreprendre la construction de l'école maternelle de la Briqueterie, rue Lazare Garreau prolongée.

Ce crédit était prévu sur échéancier de la façon suivante :

- budget supplémentaire de 1978 : 70.000 francs
- budget primitif de 1979 : 200.000 francs
- budget primitif de 1980 : 2.475.000 francs
- budget primitif de 1981 : 1.400.000 francs

Or, en raison des restrictions budgétaires, l'inscription d'une partie de la somme prévue en 1980 a été différée sur les exercices 1981 et 1982 comme suit :

- | | |
|-----------------------------|---------------------|
| – budget primitif de 1980 : | 1.000.000 de francs |
| – budget primitif de 1981 : | 1.875.000 francs |
| – budget primitif de 1982 : | 1.000.000 de francs |

La construction de cette école maternelle est maintenant très avancée et la Direction des travaux a établi le bilan financier global de l'opération, qui s'élève à 4.859.860,08 francs, faisant apparaître une insuffisance de crédit de 714.860,08 francs, arrondie à 715.000 francs.

Cette situation pécuniaire se justifie par :

- l'exécution de fondations supplémentaires en raison de l'hétérogénéité du sol, de terrassements importants dûs à la présence d'une butte de terre aménagée par les Espaces Verts, pour un montant estimé à 323.000 francs,
- l'équipement en matériel de cuisine estimé à 125.000 francs,
- les révisions complémentaires en raison d'un décalage dans l'exécution de 1980 sur 1981 et 1982, estimées à 267.000 francs.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances qui se sont réunies respectivement les 20 mai et 5 octobre 1981 nous vous demandons de bien vouloir :

1°) décider l'inscription :

- a) au chapitre 903.1 de la section d'investissement du budget supplémentaire de 1981 d'une somme de 1.000.000 de francs prévue initialement sur l'échéancier financier de 1982 ;

- Opérations

b) au même chapitre du budget supplémentaire de 1981, d'un crédit complémentaire de 715.000 francs, soit :

 - 495.000 francs, à l'article 232.213
 - 220.000 francs, à l'article 2142.213

et sous l'intitulé : « Ecole maternelle de la Briqueterie, rue Lazare Garreau prolongée - Construction » ;

2°) fixer le financement de ces dépenses par voie d'emprunt, étant entendu que la somme correspondante sera financée provisoirement sur fonds généraux.

*Adopté.
Voir compte rendu p. 785*

VILLE DE LILLE
DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES
SERVICES D'ARCHITECTURE
TRAVAUX

ECOLE MATERNELLE DE LA « BRIQUETERIE »
RUE LAZARE GARREAU PROLONGEE

Imputation budgétaire :

903.1 - 232.213 70.000 F.

Crédits inscrits : B.P. 78 : 70.000 F.

B.P. 79 : 200.000 F.

B.P. 80 : 1.000.000 F.

B.P. 81 : 1.875.000 F.

B.P. 82 : 1.000.000 F.

Total général : 4.145.000 F.

4.1 au chapitre
de 1981 d'une somme de 1.000.000 de francs prévue initialement sur
l'échéancier pour l'année 1982

Lot N°	Désignation des travaux	Titulaire du marché	Devis estimatif	Montant du marché	Travaux supplémentaires	Remise de prix	Ordre de service	Actualisation Pourcentage	Décompte définitif	Observations
I - TRAVAUX SUR MARCHES										
1	Gros-œuvre	AUBRUN		1.080.777,88 F		7 août 80	20/10/80	6	1.230.424,55	
2	Carrelages - revêtements - faïence	C.R.I.		34.935,55 F		7 août 80	mai 81	11	38.778,46	
3	Charpente - menuiseries bois	BERNARD		102.613,05 F		7 août 80	mai 81	11	113.900,49	
3 bis	Charpente lamellé collé	B.S.M.		213.332,28 F		7 août 80	16/03/81	9	232.532,19	
4	Menuiserie aluminium	LIVERA		102.923,52 F		12/2/81	22/04/81	10	113.215,87	
5	Cloisons intérieures doublage isotherme de façade - plâtrerie	VOISIN		136.111,15 F			juin 81	12	152.444,49 F	

Lot N°	Désignation des travaux	Titulaire du marché	Devis estimatif	Montant du marché	Travaux supplémentaires	Remise de prix	Ordre de service	Actualisation Pourcentage	Décompte définitif	Observations
6	Charpente métallique	CHEVALIER	500 000 F	51.722,83 F		7 août 80	juillet 81	14	58.964,03 F	
7	Etanchéité multicouche	DEBUISSON	100 000 F	234.659,45 F		7 août 80	mai 81	11	258.125,40	
7 bis	Couverture tuiles	DEBUISSON	50 000 F	54.279,64 F		12/02/81	8/04/81	10	59.707,60 F	
8	Revêtements de sols collés	ISODAL	30 000 F	135.447,79 F		7 août 80	sept. 81	16	157.119,44 F	
9	Peinture - papiers peints	DHEEDENE	40 000 F	76.066,98 F		7 août 80	juillet 81	14	86.716,36 F	
10	Miroiterie	S.V.F.	452 000 F	83.486,56 F		7 août 80	juin 81	12	93.504,95 F	
11	Plomberie sanitaire	DEMARS	150 000 F	89.158,44 F		7 août 80	juin 81	12	99.857,45 F	
12	Electricité	E.I.P.	100 000 F	108.969,80 F		7 août 80	juin 81	13	123.135,87 F	
13	Chauffage central	LABRE	80 000 F	138.755,06 F		7 août 80	mai 81	12	155.405,67 F	
14	Occultation	FLIP	80 000 F	23.283,84 F		7 août 80	sept. 81	16	27.009,25 F	
15	Cloisons mobiles	VANNIEUWEN-HUYSE	30 000 000 B	53.311,61 F		7 août 80	sept. 81	16	61.841,47 F	
16	Voirie réseaux divers	LAMBLIN	100 000 F	433.189,47 F		19/02/81	15/04/81	12	485.172,21 F	
17	Clôture	GANTOIS	100 000 F	124.680,70 F		19/02/81	4/05/81	11	138.395,58 F	
	Terrassement	S.G.T.N.	100 000 F	230.154,37 F		janv. 81	3/03/81	22,50	281.943,36	
	Honoraires architecte	M. LESUR	100 000 F	160.581,00 F					160.581,00	
	Contrôle	A.I.N.F.	100 000 F	44.884,39 F					44.884,39	

17 Octobre 1981

- 952 -

Lot N°	Désignation des travaux	Titulaire du marché	Devis estimatif	Montant du marché	Travaux supplémentaires	Remise de prix	Ordre de service	Actualisation Pourcentage	Décompte définitif	Observations
	Décoration 1%	MM.DEJONGHE et LARRONDO		25.000,00 F		juin 80			30.000,00 F	
<u>II - TRAVAUX SUR FACTURES</u>										
	Branchement aqueduc	C.U.D.L.	15.000 F	133.180,15 F					15.000,00 F	
	Branchement eau	C.U.D.L.	30.000,00 F	Montant total travaux sur marchés :	Travaux supplémentaires				30.000,00	
	Branchement E.D.F.	E.D.F.	6.000 F	133.180,15 F					6.000,00 F	
	Branchement gaz	G.D.F.	7.000 F	109.988,80 F					7.000,00 F	
	Titre		12.000 F	1.000.777,90 F					12.000,00 F	
	Téléphone		1.200 F	98.199,90 F					1.200,00 F	
	Matériel de cuisine		125.000 F	99.482,20 F					125.000,00 F	
	Affichage		10.000 F	10.100,90 F					10.000,00 F	
	Divers et imprévus		150.000 F	122.210,90 F					200.000,00 F	
	Espaces verts		30.000 F	139.143,90 F					30.000,00 F	
<u>III - Mobilier</u>										
	Matériel classes		200.000 F	136.111,15 F					200.000,00 F	
	Matériel nettoyage		20.000 F	21.355,80 F					20.000,00 F	
	Montant total mobilier :									
									220.000,00 F	

D'importants travaux d'entretien sont indispensables.

11) déclarer l'inscription
222-222 de la section
sous l'intitulé "Appel
de grosses réparations
à l'égard de la commune de
Lixen et Innen" à l'ordre
859.860,08 F

RECAPITULATION

:	4.203.660,08 F
:	436.200,00 F
:	<u>220.000,00 F</u>
	4.859.860,08 F
:	4.145.000,00 F
:	3.145.000,00 F

B.S. 81

Arrondi à :

I - TRAVAUX SUR MARCHES

II - TRAVAUX SUR FACTURES

III - MOBILIER

- Credit inscrit : 4.145.000,00
- Credit obtenu au B.P. 81 : 3.145.000,00
- Crédit complémentaire demandé au B.S. 81

Arrondi à :

l'Adjoint délégué aux bâtiments communau

Le Directeur Général
des services techniques

Pierre DASSONVILLE

J. DUFLOT

VU:

- I - TRAVAUX SUR MARCHES
- II - TRAVAUX SUR FACTURES
- III - MOBILIER

- Crédit inscrit
- Crédit obtenu au B.P.
- Crédit complémentaire

l'Adjoint délégué aux bâtiments communaux

Pierre DASSONVILLE.

V

**N° 81/7.099 - Stade Léo Lagrange
rue de Londres
Travaux d'aménagement
Modification de l'échéancier**

MESDAMES, MESSIEURS,

Par délibération n° 78/7019 du 28 février 1978, le Conseil Municipal a décidé l'inscription, à la section d'investissement du budget, d'un crédit total de 1.365.000 francs, en vue d'aménager le Stade Léo Lagrange, rue de Londres.

L'échéancier financier a été prévu de la façon suivante :

- budget primitif de 1978 : 200.000 francs
- budget primitif de 1981 : 500.000 francs
- budget primitif de 1982 : 665.000 francs

Or, il s'avère nécessaire de remplacer le plus rapidement possible le revêtement de ce stade.

Le marché négocié passé à cet effet avec la Société SETARS à Saint-Cloud, s'élève à 1.919.030,66 francs.

Le crédit disponible sur inscriptions antérieures n'est pas suffisant car les travaux seront terminés avant la fin de l'année en cours.

Par conséquent, l'échéancier doit être modifié en affectant au budget supplémentaire de 1981 la somme de 665.000 francs prévue au budget primitif de 1982.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances et des travaux qui se sont réunies respectivement les 24 juin et 5 octobre 1981, nous vous demandons de bien vouloir décider la modification de l'échéancier, de la façon suivante :

- budget supplémentaire de 1981 : 665.000 francs, au chapitre 903-50 - article 235-249.

Adopté.

Voir compte rendu p. 785

**N° 81/7.100 - Immeuble communal
3 bis rue Jean Bart
Travaux de réfection
de la toiture en terrasse
Crédit**

MESDAMES, MESSIEURS,

L'immeuble communal situé 3 bis, rue Jean Bart est occupé par le Centre de formation des conseillers d'orientation.

Mme la Directrice des études dudit centre a attiré notre attention sur le mauvais état de la toiture en terrasse qui couvre une partie des locaux occupés par ses services.

D'importants travaux d'étanchéité s'avèrent indispensables.

Le devis quantitatif estimatif établi par la Direction des Bâtiments s'élève à 220.000 francs, toutes taxes comprises, valeur exécution 1981.

En accord avec vos Commissions des bâtiments et des finances et des travaux qui se sont réunies respectivement les 24 juin et 5 octobre 1981, nous vous demandons de bien vouloir :

- 1°) décider l'inscription d'un crédit de 220.000 francs, au chapitre 903-3 article 232-222 de la section d'investissement du budget supplémentaire de 1981 sous l'intitulé : « Ancienne Faculté de médecine, 3 bis, rue Jean-Bart - Travaux de grosses réparations ».
- 2°) fixer le financement de la dépense par voie d'emprunt.

Adopté.

Voir compte rendu p. 785

**N° 81/8054 - Rue du Nouveau Siècle
Alignement - Abandon
Prise en charge par la Ville
des conséquences éventuelles**

MESDAMES, MESSIEURS,

Sur notre demande, la Chambre du Commerce et de l'Industrie envisage d'acquérir des immeubles sis rue du Nouveau Siècle, rue de l'Hôpital militaire et rue Saint-Etienne en vue de faire réaliser un complexe hôtelier, équipement complémentaire au palais des Congrès à Lille.

Dans ce but, une enquête d'utilité publique a été lancée ; l'instruction du dossier a conduit le Commissaire enquêteur à subordonner son avis favorable à deux conditions :

- 1°) Restauration des immeubles 13/14 et 15 rue du Nouveau Siècle

Cette restauration n'est possible que si l'alignement homologué le 25 février 1970 et qui grève ces façades d'une servitude de recullement est abandonné.

- 2°) Plans de parking

Proposer au stade du permis de construire une solution conforme aux obligations du P.O.S.

Dans sa séance du 9 mars 1981 l'Assemblée délibérante de la Communauté Urbaine de Lille s'est prononcée favorablement sur l'abandon de l'alignement de la rue du Nouveau Siècle mais cette mesure ne sera suivie d'effet que si la Ville de Lille s'engage à supporter toutes les conséquences de cette décision, qu'elles soient financières, juridiques ou contentieuses.

Comme le précise le rapport de notre service juridique, les risques seraient très faibles s'il était donné suite à cette requête.

C'est pourquoi, en accord avec votre Commission de la voie publique réunie le 29 septembre 1981, nous vous demandons de bien vouloir prendre en charge l'entièr responsabilité des éventuelles conséquences de cette levée d'alignement.

Adopté.

Adopté.
Voir compte rendu p. 785

M. MAUROY

M. CORNETTE

M. FRISON

M. DASSONVILLE

mauroy

Alomette

M. Frison

Sly

DEBEYRE

M. COLIN

M. NOLLET

M. DEROSIER

M. THIEFFRY

Bettie

S. D.

S. N.

Derrier

M. Thieffry

MOREL

Mme BOUCHEZ

M. WINDELS

M. MATRAU

M. DEGREVE

M. MOREL

Mme Bouchez

M. Windels

M. Matrau

M. Degreve

SYLARD

M. VAILLANT

M. WASSON

M. GRARD

M. CAMELOT

S. L. S. L.

S. V. A.

S. W. A.

S. G. R.

S. C. M.

DELCOURT

M. ROMBAUT

M. BOUTILLEUX

M. BRIFFAUT

M. CAILLIAU

M. Delcourt

M. Rombaud

M. Boutilleux

M. Biffaut

M. Cailiau

IBLED

M. VIRON

Mme DEFRAANCE

Mme DEBAENE-
VANTORRE

M. ETCHEBARNE

M. Ibled

M. Viron

Mme Defrance

Mme Debaene-
Vantorre

M. Etchebarne

BODARD

M. COUCKE

M. DURIER

M. CATESSON

Mme CACHEUX

M. Bodard

M. Coucke

M. Duriel

M. Cesson

Mme Cacheux

BURIE

Mme BUFFIN

M. OLIVIER

M. BESNIER

M. WAVRANT

M. Burie

M. Bertrand

M. Olivier

M. Besnier

M. Wavrant

ESCANDE

M. BERTRAND

M. MARCAIS

M. CHOQUEL

M. BOQUET

M. Escande

M. Bochner

M. Marcais

M. Choquel

M. Boquet

M. MERRHEIM

M. M.

Mme CARBONNEAUX

M. CARBONNEAUX

M. THIBAUT

M. Merrheim

M. M.

Mme Carbonneau

M. Thibaut